

## Couverture médiatique du procès Sarkozy : cas du Figaro

**Auteur :** Tsobgue Wamba, Tatiana Larissa

**Promoteur(s) :** Geuens, Geoffrey

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en communication interculturelle et des organisations internationales

**Année académique :** 2024-2025

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/23037>

---

### Avertissement à l'attention des usagers :

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



---

## Documents sauvegardés

Dimanche 12 mars 2023 à 21 h 11

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

3 décembre 2020

### Procès Sarkozy : Azibert « jamais sollicité »

Le Figaro

... m'a jamais sollicité. » Comprendre : pour obtenir auprès de collègues de la Cour de cassation **des** informations sur un pourvoi en cours. Encore moins pour tenter d'influencer la décision de la ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2020 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 mars 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20201203-LF-842x20x23725018554

## Nom de la source

Le Figaro

Jeudi 3 décembre 2020

p. 20

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23731 • p. 20

• 540 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

## Procès Sarkozy : Azibert « jamais sollicité »

Le magistrat nie la manipulation par l'avocat de l'ex-président dont le soupçonne le parquet national financier.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE Gilbert Azibert est formel : « *Thierry Herzog ne m'a jamais sollicité.* » Comprendre : pour obtenir auprès de collègues de la Cour de cassation des informations sur un pourvoi en cours. Encore moins pour tenter d'influencer la décision de la juridiction suprême. Pas n'importe quel pourvoi : celui formé par Nicolas Sarkozy, dont Me Herzog est alors l'avocat, aux fins de récupérer ses agendas présidentiels dans le cadre de l'affaire Bettencourt.

M. Azibert n'en démord pas. Oui, Thierry Herzog est un ami depuis près de trente ans. Oui, il lui arrive régulièrement de dîner avec lui. Mais il ne s'est, en aucun cas, laissé instrumentaliser début 2014 pour être agréable à l'ancien chef de l'État, en échange d'une intervention de ce dernier en sa faveur pour un poste qu'il guigne à Monaco. Poste qui, au surplus, ne l'intéressait plus vraiment, assure-t-il, depuis un AVC survenu en août 2013.

« *Qui, à l'époque, ne parlait pas de l'affaire Bettencourt ?* », interroge le prévenu. Selon lui, les magistrats de la

Cour de cassation sont des gens comme tout le monde et, dans les couloirs, abordent les sujets en vogue. Comme ils sont juristes, leur curiosité ne porterait, cependant, que sur des points de droits extrêmement subtils. Mais pas question, poursuit M. Azibert, d'influencer les avocats généraux, sans parler des conseillers rapporteurs, pour téléguider leur plume ou connaître leur décision avant qu'elle soit prononcée : « *Je ne me suis jamais amusé à cela. C'est très, très mal perçu à la Cour de cassation, cela pourrait avoir l'effet inverse de celui attendu. Il est selon moi impossible de connaître la teneur d'un délibéré avant qu'il ait été rendu.* » Très vieille France, l'ancien magistrat glisse : « *À la Cour de cassation, le parquet ne dîne pas avec le siège quand ils ont affaire commune.* (Coup d'œil aux deux représentants du parquet national financier.) *Ailleurs, il paraît que ça se fait...* »

La présidente de la 32e chambre correctionnelle évoque les conversations interceptées sur la ligne « Bismuth », utilisée uniquement par M. Sarkozy et Me Herzog. Le procès montre crûment que ce dossier ne repose que sur les écoutes

STÉPHANE DE SAKUTIN/AFP

L'ancien magistrat Gilbert Azibert au tribunal, lundi, à Paris.

- pas toutes limpides - de la ligne « Bismuth » entre un ex-président de la République et son avocat, dont la défense conteste, non sans arguments, la légalité, en dépit d'un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui pourrait être qualifié d'atypique. Pour rappel, l'arrêt qui intéressait tant Nicolas Sarkozy ne lui a pas été favorable, et M. Azibert n'a pas été nommé à Monaco.

Un certain « Gilbert »

Dans la retranscription no 21, MM. Sarkozy et Herzog parlent de la Cour de cassation et d'un certain « Gilbert ». « *Il a bossé, hein* », apprécie l'avocat. « *Je n'y étais pas, s'indigne M. Azibert. Je conteste formellement avoir* (cherché à renseigner Thierry Herzog). *Je ne sais pas pourquoi il dit ça, peut-être pour rassurer son client.* »

Un peu plus tard, comme si une petite clochette résonnait dans sa tête : « *Rares*

## Documents sauvegardés

sont les amis qui ont un cœur gros comme celui de Thierry Herzog, à qui on dit « N'interviens pas », et qui interviennent quand même. »

Note(s) :

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)



---

## Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 02

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

23 novembre 2020

### Affaire des écoutes : Nicolas Sarkozy prêt à en découdre

PROCÈS Nicolas Sarkozy, 65 ans, doit comparaître, à partir de ce lundi, dans l'affaire dite « des écoutes Bismuth ». À ses côtés, sur le banc des prévenus de la 32e chambre correctionnelle ...

3

## Nom de la source

Le Figaro

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

Lundi 23 novembre 2020

Le Figaro • no. 23722 • p. 10 • 1241 mots

## Affaire des écoutes : Nicolas Sarkozy prêt à en découdre

La tenue du procès est suspendue à l'état de santé de l'un des prévenus, Gilbert Azibert, qui sollicite le renvoi.

*Durand-Souffland, Stéphane*

p. 10



**P**ROCÈS Nicolas Sarkozy, 65 ans, doit comparaître, à partir de ce lundi, dans l'affaire dite « des écoutes Bismuth ». À ses côtés, sur le banc des prévenus de la 32e chambre correctionnelle de Paris : Thierry Herzog, 65 ans, ami et avocat de l'ancien président de la République ; Gilbert Azibert, 73 ans, ancien haut magistrat. Poursuivis pour corruption et trafic d'influence, les trois hommes encourent dix ans de prison et 1 million d'euros d'amende. Le déroulement du procès est, toutefois, suspendu à l'état de santé de Gilbert Azibert qui, excitant de raisons médicales, certificat à l'appui, en sollicite le renvoi.

Début 2014, les juges qui enquêtent depuis 2013 sur un supposé financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 découvrent incidemment que Nicolas Sarkozy (placé sur écoutes) et Me Herzog utilisent des lignes téléphoniques ouvertes sous le nom d'emprunt de Paul Bismuth, afin de converser à l'abri des oreilles indiscrettes. Pour l'anecdote, Paul Bismuth existe : il fut jadis le condisciple de Me Herzog. Une fois placés sur écoutes à leur tour, ces téléphones révèlent, selon l'accusation, que l'ex-chef de l'État et son avocat auraient approché un magistrat « ami » de la Cour de cassation, le premier avocat

général Gilbert Azibert, pour connaître, quitte à violer le secret des délibérés, l'avancement d'un pourvoi formé dans le cadre de l'affaire Bettencourt et, si possible, d'user de son influence pour en orienter l'issue.

Nicolas Sarkozy avait obtenu un non-lieu dans le dossier Bettencourt, mais il contestait la saisie de ses agendas présidentiels. En échange d'un « coup de pouce » pour un poste de prestige à Monaco, Gilbert Azibert aurait accepté d'intriguer au sein de la juridiction suprême pour qu'elle rende un arrêt conforme aux attentes de Nicolas Sarkozy, et être le premier à l'en informer.

Or la Cour de cassation a donné tort à l'ancien chef de l'État. Gilbert Azibert n'a obtenu aucun poste au soleil. Les institutions monégasques ont attesté qu'elles n'avaient pas été sollicitées à son profit. Mais pour les juges, le délit est constitué du simple fait que le trio avait conclu au préalable un pacte de corruption.

Déduction contestée par la défense, qui s'appuiera sur la chronologie pour tenter d'en faire litigieuse. D'après elle, Me Herzog n'évoque avec son illustre client - souvent surnommé « *le sphinx* » au téléphone - la volonté de Gilbert Azibert de guigner un poste à Monaco qu'à l'occasion d'un déplacement de Nicolas

© 2020 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi** Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news:20201123-LF-842x20x22899717658

**Sarkozy** en famille à Monte-Carlo, fin février 2014. « *S'il était allé à Saint-Étienne, ironise un proche de l'avocat, ils n'en auraient même pas parlé.* » Les billets d'avion Paris-Nice ont été réservés bien avant cette conversation. De sorte que l'existence même de l'entente frauduleuse est sujette à caution, C.Q.F.D.

Les « écoutes **Bismuth** » constituent, cependant, le socle de l'accusation. Certains passages, de par leur style très relâché - Me Herzog et Nicolas **Sarkozy** sont d'authentiques amis de trente ans -, ne manqueront pas d'amuser la galerie. La défense va toutefois en attaquer la recevabilité, se fondant sur une jurisprudence de la Cour de cassation, postérieure à la validation par la même juridiction des bandes « **Bismuth** ».

Le parquet national financier (PNF) avait comparé l'attitude de Nicolas **Sarkozy** à celle d'un « *délinquant chevronné* » usant de lignes secrètes. Il n'en reste pas moins qu'écouter les conversations entre un avocat et son client est, en principe, interdit, sauf circonstances bien définies. Et qu'une décision de la Cour européenne des droits de l'homme, rendue en 2016 dans une autre affaire, prohibe l'utilisation de telles écoutes si elle apparaît au détriment du client.

La Cour de cassation a néanmoins validé ces enregistrements, au motif que Me Herzog n'était pas l'avocat de Nicolas **Sarkozy** dans le dossier « **Bismuth** ». Pirouette cocasse, puisque tout le Paris judiciaire sait que Me Herzog est, depuis des lustres, l'avocat de Nicolas **Sarkozy** 24 heures sur 24.

En janvier dernier, on apprenait que le PNF avait ouvert une enquête préliminaire en 2014 pour identifier une taupe.

En effet, le 26 février 2014, Nicolas **Sarkozy** et son conseil s'entretiennent sur une ligne officielle, qu'ils ont de bonnes raisons de penser espionnée. Nicolas **Sarkozy** : « *Je voulais te dire un mot à propos de ce que tu m'as demandé pour ton ami Gilbert* ». Là, l'ancien président affirme qu'il n'est pas intervenu en faveur de Gilbert Azibert lors de son déplacement à Monaco. Le PNF en déduit que les deux compères ont été informés des écoutes sur les lignes « **Bismuth** ».

L'enquête préliminaire, non contradictoire, va durer plus de cinq ans, pendant lesquels aucune audition ne sera effectuée. Les factures détaillées de dizaines d'avocats - dont celle de l'actuel garde des Sceaux - sont saisies pour débusquer la taupe, en vain. D'où un classement sans suite au motif que l'infraction (une violation présumée du secret de l'instruction) est « *insuffisamment caractérisée* ». Autrement dit, elle n'existe pas en droit.

Décision du PNF qui embarrasse en premier lieu le PNF, puisque dans le dossier principal, le revirement prêté à Nicolas **Sarkozy** découle, justement, de la violation qui n'existe pas. À noter que la défense avait demandé, selon elle, à dix-sept reprises, que lui soient communiqués les éléments de l'enquête préliminaire à rallonge, se voyant opposer autant de fins de non-recevoir. À noter également que le PNF n'a pas saisi supplémentairement les juges en charge de l'instruction de ce soupçon de violation, alors qu'il concerne les mêmes faits et les mêmes auteurs présumés. À noter, enfin, que ce n'est pas le PNF qui a versé son oeuvre au tribunal saisi pour juger le dossier, mais la défense, qui avait fini par se la procurer.

Des magistrats du PNF sont visés, depuis le 18 septembre, par une enquête administrative, concernant notamment l'examen des factures téléphoniques détaillées des avocats parisiens. Parmi lesquels figurent Me Jacqueline Laffont, qui assiste Nicolas **Sarkozy**, ainsi que Me Hervé Temime et l'ancien bâtonnier Me Paul-Albert Iweins, conseils de Thierry Herzog.

Bref, ce procès ne sera pas la chronique d'une condamnation annoncée, car la défense dispose d'arguments de fait et de droit pour contrer l'accusation.

De son côté, Nicolas **Sarkozy** n'entend pas se laisser juger passivement. « *Je m'expliquerai devant le tribunal parce que moi j'ai toujours fait face à mes obligations* », affirmait-il la semaine dernière sur BFMTV. *Je ne suis pas un pourri.* » Il dénonce, depuis l'origine, des diverses poursuites qui le visent depuis son départ de l'Élysée, un complot politique, une vengeance de la magistrature - dont il avait traité les membres, dans une formule restée fameuse, de « *petits pois* ». À ses yeux, les investigations lancées contre sa personne lui ont coûté la réélection en 2012, puis la victoire à la primaire de la droite, pour la présidentielle de 2017.

D'après son entourage, il est d'une puissance intacte. Ce procès, qui précède celui, au printemps prochain, de l'affaire Bygmalion, relative au financement de la campagne 2012, plombe l'avenir de Nicolas **Sarkozy**. Mais l'a récente rétractation de Ziad Takieddine, son principal accusateur dans « *l'affaire libyenne* » - la plus grave de toutes si son existence était prouvée - n'est que le premier signe d'une nouvelle donne judiciaire.

« *Les juges ont mis en branle des*

*moyens considérables, déments, pour « Bismuth », cette histoire de cornecul, confie un très proche de l'ancien chef de l'État. Mais ils sont tombés sur un os. Cet os, c'est Nicolas Sarkozy : il va pulvériser tous ceux qui ont tenté de lui nuire. »*

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Dimanche 12 mars 2023 à 20 h 54

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

26 juin 2020

### Affaire Sarkozy : les révélations qui plongent le parquet financier dans la tourmente

... -financières qui ont fait sa gloire médiatique et désormais le marquent au fer rouge : celles des écoutes de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy et des emplois fictifs concernant son ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2020 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 mars 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20200626-LF-812x20x21492669628

<b>Nom de la source</b>	Vendredi 26 juin 2020
Le Figaro	
<b>Type de source</b>	Le Figaro • no. 23595 • p. 8
Presse • Journaux	• 887 mots
<b>Péodicité</b>	
Quotidien	
<b>Couverture géographique</b>	
<b>Provenance</b>	
France	

p. 8



## Affaire Sarkozy : les révélations qui plongent le parquet financier dans la tourmente

Selon l'hebdomadaire « Le Point », l'institution aurait abusé de ses pouvoirs d'enquête en surveillant des avocats.

Gonzalès, Paule

**J**USTICE Un péché originel que le parquet national financier (PNF) n'a pas fini d'expier. Six ans après sa création, le voici englué par les deux affaires politico-financières qui ont fait sa gloire médiatique et désormais le marquent au fer rouge : celles des écoutes de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy et des emplois fictifs concernant son ancien premier ministre François Fillon. L'une, à quelques mois de son procès, l'autre à quelques jours d'un verdict très attendu.

Après les déclarations de son ex-dirigeante, Éliane Houlette, sur des pressions de sa hiérarchie lors de la dernière présidentielle, *Le Point* révèle que lors de l'affaire Sarkozy, le PNF a exploité les fadettes des cabinets des plus grands pénalistes, à savoir Hervé Temime, Éric Dupond-Moretti - qui annonce porter plainte -, Jean Veil, Pierre Haïk, Jacqueline Laffont, Marie-Alix Canu-Bernard. Des avocats couverts par le secret professionnel. Il s'agissait de trouver à l'époque « la taupe » qui aurait renseigné Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog, son

avocat, sur les écoutes dont ils faisaient l'objet en janvier 2014. L'enquête préliminaire menée à grands frais a été clôturée six ans plus tard sans avoir rien donné. Réagissant sur Twitter, l'ex-président a demandé à ce que « toute la vérité soit établie sur les circonstances qui ont permis cette invraisemblable accumulation de manquements et de dysfonctionnements ».

Cet acharnement secret et silencieux alimente en effet la machine à suspicion d'une institution mal née et qui a toujours fait preuve d'une agressivité procédurale dénoncée par les avocats, notamment par l'usage des enquêtes dérivantes, permettant de raccrocher de nouvelles affaires. Le parquet national financier est mal né, car sur ses fonts baptismaux s'est penché l'ombre du politique, toujours tenté de faire de la justice son bras armé. Cette nouvelle institution apparaît dans le sillage de l'affaire Cahuzac, pourtant adroitement menée par François Molins, lequel gênait peut-être le pouvoir en place. Pour éviter toute suspicion, il aurait suffi au gouvernement de François Hollande de faire

évoluer le mode de nomination du nouveau procureur financier. Il n'en fut rien. Malgré les protestations à l'époque des syndicats de magistrats. « Comment rassurer les Français sur une justice indépendante, quand les procureurs sont nommés sur proposition du garde des Sceaux, en sachant que l'Élysée n'est jamais trop loin, et qu'en plus ce parquet a une compétence exclusive pour choisir et traiter les affaires les plus sensibles », s'insurge encore Céline Parisot, présidente de l'Union syndicale des magistrats qui, à la création du PNF, avait mis en garde contre ce cocktail explosif. Car à la question de la nomination s'ajoute celle du champ de compétence de ce parquet. Par une circulaire du 31 janvier 2014, il peut revendiquer les affaires les plus complexes - ce qui se comprend pour un parquet spécialisé - mais aussi et surtout... les plus sensibles au plan médiatique, comme l'affaire Fillon justement.

À cela s'ajoute la personnalité d'Éliane Houlette, premier procureur financier et très proche de Jean-Louis Nadal qui dirige à l'époque la Haute Autorité pour

## Documents sauvegardés

la transparence de la vie publique. Autant dire que tout politique passe par les fourches caudines de ce duo de choc. Dès sa nomination, elle s'entoure d'une équipe de jeunes magistrats dévouée à la cause et qu'elle fait à sa main avec autoritarisme. État dans l'État judiciaire, claquemuré d'abord boulevard des Italiens puis dans les hauts étages du tribunal de Paris, avec comme credo celui de l'efficacité judiciaire, le PNF s'enferme dans le culte de l'enquête préliminaire, secrète, discrétionnaire et sans contradictoire (*lire ci-contre*) et un système de cour qui finira par craquer.

Deux dérives que paie cher le parquet national financier aujourd'hui en termes de crédibilité et de réputation. Les affinités électives et les désaffections violentes de la haute magistrate pour ses subordonnés participeront à la montée des tensions. Quelques mois avant son départ, au printemps 2019, l'un de ses adjoints fera un signalement au parquet général contre sa patronne pour dénoncer un conflit d'intérêts dans une affaire de délit d'initié. Puis elle sera soupçonnée de violation du secret de l'instruction dans une affaire d'emplois fictifs à Marseille sur fond... d'écoutes. À cela se rajoute une sombre affaire de harcèlement sexuel parmi les dix-huit magistrats de l'équipe. À son départ, le climat est si délétère que le parquet général assure la régence pour éviter une guerre de succession sanglante entre favoris et disgraciés, le temps de la nomination de Jean-François Bonhert.

À son arrivée, il devait penser que son premier enjeu serait celui d'une réorganisation pacifiée. Aujourd'hui, il s'agit surtout d'affirmer la légitimité d'une institution qui s'est par ailleurs imposée dans le club très fermé de la justice financière internationale. À l'actif de sa

jeune histoire, des succès qui lui valent le respect de ses alter ego étrangers : comme les affaires HSBC, Société générale, Carmignac ou Google. « *Enfin*, rappellent en substance des avocats d'affaires aussi différents que Christophe Ingrain du cabinet Darrois ou Kami Haeri de Quinn Emanuel, *la France est prise judiciairement au sérieux à l'international. C'est une protection pour nos clients français de pouvoir affirmer l'action du parquet financier et de ne pas être poursuivis à l'aveugle par la justice britannique ou américaine.* »

Une invraisemblable accumulation de manquements et de dysfonctionnements

NICOLAS SARKOZY

Note(s) :

[pgonzales@lefigaro.fr](mailto:pgonzales@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Dimanche 12 mars 2023 à 20 h 49

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

14 décembre 2022

### Trois ans de prison avec sursis requis contre Nicolas Sarkozy

Le Figaro

de prison avec sursis et cinq ans de privation de ses droits civiques pour Nicolas Sarkozy, même chose pour le magistrat Azibert, et trois ans de prison avec sursis ainsi que cinq ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2022 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 mars 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20221214-LF-1012\*20\*21938634939

## Nom de la source

Le Figaro

Mercredi 14 décembre 2022

p. 15

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 24358 • p. 15

• 637 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

# Trois ans de prison avec sursis requis contre Nicolas Sarkozy

Longue et confuse, l'accusation a demandé **des** peines moins sévères dans le procès en appel **des** « écoutes » .

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE Trois ans de prison avec sursis et cinq ans de privation de ses droits civiques pour Nicolas **Sarkozy**, même chose pour le magistrat Azibert, et trois ans de prison avec sursis ainsi que cinq ans d'interdiction professionnelle pour Herzog, l'avocat de l'ancien chef de l'État, connu dans cette **affaire** sous le nom de code « Bismuth » . Ce sont les peines qu'a requis, mardi, le ministère public dans le procès en appel de l'« **affaire des écoutes** » . En première instance, l'ex-président de la République avait écopé de trois ans de prison dont un ferme.

Un peu plus tôt, l'avocat général Yves Micolet insistait : « *Il est rare que des écoutes soient si limpides qu'elles se suffisent à elles-mêmes pour caractériser des infractions pénales. Les enquêteurs n'ont eu aucun doute sur la teneur des propos retranscrits .* » Selon lui, « *Gilbert Azibert a été sollicité pour démarcher des conseillers de la Cour de cassation* » afin qu'ils rendent un arrêt favorable à Nicolas **Sarkozy**, auteur d'un pourvoi dans l'**affaire** Bettencourt (*nos*

*éditions des 10-11 décembre*) ; en contrepartie, ce dernier « *a accepté de l'aider à obtenir un poste à Monaco* » ; quant à Me Thierry Herzog, « *il a joué les intermédiaires entre les deux* » .

Le magistrat dénonce une « *stratégie de la défense mise en place pour complexifier les conversations, les scinder. Si on les isole, on peut avoir l'impression de conversations de salon* » . C'est donc une acceptance globale que propose l'accusation, et pour cela il s'agit de créer un effet de masse en rappelant que 145 discussions **Sarkozy-Herzog** ont été interceptées, que 20 ont été retranscrites, que 14 citent Gilbert Azibert, que les factures détaillées ont montré qu'il y avait eu entre janvier et février 47 conversations entre l'avocat et le « cheval de Troie » Azibert, ce qui fait du premier « le 6e correspondant » du second en termes de volume.

L'avocate générale Muriel Fusina avait préparé le terrain à son collègue par le biais d'un minutieux labourage juridique. À M. Micolet, à présent, de semer ses certitudes accusatoires et il s'y

emploie avec allégresse. Pour asseoir son propos, il pioche dans les **écoutes** ce qui l'arrange et, c'est assez cocasse, plus il en lit **des** passages « *limpides* » , plus l'auditoire s'y perd. Mais le parquet général est aux « **écoutes** Bismuth » ce que le décodeur est à Canal+. Quand le sens se brouille - « *certaines conversations sont codées* » , admet maintenant l'orateur -, il se met automatiquement en marche et produit une version accablante.

« Il y aura toujours un doute »

L'avocat général reconnaît cependant que « **trois des mystères** » subsistent. « *L'identité de la personne qui a révélé que les lignes officielles (de l'ancien chef de l'État et Bismuth) étaient écoutes* » . Pas grave. « *Le moment où Thierry Herzog a reçu l'information* . » Aucune importance. « *Gilbert Azibert a-t-il ou non eu accès à l'avis du conseiller rapporteur de la Cour de cassation ?* » Un misérable détail. En ce qui concerne les commissions rogatoires internationales délivrées afin que de hautes personnalités de Monaco disent si, oui

## Documents sauvegardés

ou non, M. Azibert avait été candidat à un poste au Conseil d'État, M. Micolet subodore qu'elles ont été bâclées par des magistrats français peu motivés, détachés sur le Rocher. Pardi : les responsables entendus ont juré du contraire. « *Il y aura toujours un doute* », décrypte le ministère public qui parle aussi le monégasque.

En résumé : la procédure a été respectée à la lettre, la mise sur écoute pendant des mois de l'ancien président de la République, chef de l'opposition, avocat de profession, sur une ligne dédiée à des conversations confidentielles avec son avocat, ne pose aucune difficulté, pas davantage que l'enquête préliminaire de cinq ans menée dans le plus grand secret pour coincer une taupe supposée jamais découverte.

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Dimanche 12 mars 2023 à 20 h 47

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

6 décembre 2022

### Affaire des écoutes : Sarkozy abat ses cartes d'emblée

Le Figaro

... peine avec la plus grande force. » Au premier jour du procès en appel de l'affaire dite des « écoutes Bismuth » (lire nos éditions du 5 décembre), Nicolas Sarkozy opte pour un ton ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2022 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 mars 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20221206-LF-1012\*20\*21142858146

## Nom de la source

Le Figaro

Mardi 6 décembre 2022

p. 6

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 24351 • p. 6

• 683 mots

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France



## Affaire des écoutes : Sarkozy abat ses cartes d'emblée

Au premier jour du procès en appel, l'ancien président de la République a adopté un ton pugnace devant une salle archicomble.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE « Je conteste ma culpabilité avec la plus grande force. Je conteste la peine avec la plus grande force. » Au premier jour du procès en appel de l'affaire dite des « écoutes Bismuth » (lire nos éditions du 5 décembre), Nicolas Sarkozy opte pour un ton pugnace. Ses coprévenus se montrent plus sobres. « Je conteste ma culpabilité et à partir de là, ma peine », déclare l'ancien magistrat Gilbert Azibert, le souffle court. « J'ai consacré ma vie à mon métier d'avocat que j'exerce depuis quarant-trois ans », lance, ému, Thierry Herzog. Je voudrais que votre cour soit convaincue qu'elle pourra me rendre mon honneur et accepter de sauver ma robe. » En première instance, les trois hommes ont été condamnés à trois ans de prison dont deux avec sursis, peine assortie, pour Me Herzog, 67 ans, d'une terrible interdiction d'exercer pendant cinq ans.

Pugnace, donc, sans qu'un plan strict ne soutienne son propos, l'ancien chef de l'État saisit le micro pour une longue

plaiderie *pro domo*, devant une salle du palais de justice de Paris archicomble. « Je n'ai jamais utilisé mon droit au silence, ce n'est pas ici que je vais commencer », précise-t-il à l'intention de la présidente, Sophie Clément. Nous allons entendre les écoutes (ce mardi, NDLR), je m'expliquerai en détail. » À cet instant, il glisse un argument qui ne vaut que pour lui : « Il existe une jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : on ne peut pas opposer à un client une conversation avec son avocat. »

Puis Nicolas Sarkozy enchaîne : « Je suis un ancien président de la République, je n'ai jamais corrompu qui que ce soit. Cette affaire de corruption est étrange : pas un centime versé, pas un avantage accordé, pas de victime. » Puis il stigmatise la violation de sa vie privée par sept mois d'écoutes et l'interception de « 3 500 conversations », la conduite dans le plus grand secret, à la seule discréction du parquet national financier (PNF) d'une enquête préliminaire clôturée par un classement sans suite pour cause d'«

P. ROSSIGNOL/REUTERS

Nicolas Sarkozy arrive au palais de justice de Paris, lundi.

infraction insuffisamment caractérisée ».

Le prévenu bifurque à présent sur l'affaire Bettencourt et la saisie de ses agendas présidentiels - sujet juridique fort aride -, et revient à l'objet du procès : « Gilbert Azibert n'a jamais été candidat à un poste à Monaco, je n'ai jamais fait d'intervention (en sa faveur), il n'en a fait aucune au sein de la Cour de cassation. »

« Où sont les preuves ? »

Le voici qui repart sur le registre personnel : « Cette affaire m'a gravement nui. Selon le jugement du tribunal, il y a contre moi un « faisceau d'indices »

. Mais pour être condamné, il faut des preuves. Où sont les preuves ? » Une pointe d'ironie : « J'ai été condamné à trois ans de prison. Dites-moi, les prisons ne vont pas se vider... ». Retour au



## Documents sauvegardés

registre outragé : « *Pardonnez ma véhémence mais quand on est innocent, on est indigné. Mon honneur a été bafoué. Je viens pour convaincre la cour que je n'ai rien fait. Je vous remercie.* »

Avant que les avocats de la défense ne se relaient pour bombarder la procédure, fondée sur une instruction à ciel ouvert et une enquête préliminaire de catacombes - technique de l'eau éminemment discutable dans un État de droit - et réclamer qui son annulation, qui la transmission à la Cour de cassation de deux questions prioritaires de constitutionnalité.

Nicolas Sarkozy donne de lui une image différente de celle qu'il avait laissée en première instance. Combatif, oui, mais moins bravache que devant le tribunal, il s'adresse aujourd'hui dans une même envolée à l'opinion publique et à ses juges, ce qui donne à son intervention un caractère hybride, parfois brouillon, mais d'apparence plus spontanée. À l'ouverture d'un procès dont l'issue est cruciale, il veut tout dire d'un coup, convaincre d'emblée. Devant la cour d'appel, Nicolas Sarkozy se comporte davantage comme un prévenu ordinaire, sans dissimuler que l'enjeu redoutable - éviter une condamnation définitive -, ne lui échappe pas.

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)



---

## Documents sauvegardés

Dimanche 12 mars 2023 à 20 h 37

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

10 décembre 2022

### Au procès Sarkozy, la dissection des écoutes tourne à l'absurde

Ces **écoutes** sont **des** pièces à conviction molles qui prennent la forme qu'on veut bien leur donner, puisqu'il n'existe pas d'autres éléments de preuve sur quoi les arrimer ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2022 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 12 mars 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20221210-LF-1012\*20\*21549758134

**Nom de la source** Samedi 10 décembre 2022

Le Figaro

**Type de source**

Presse • Journaux

**Péodicité**

Quotidien

**Couverture géographique**

**Provenance**

France

p. 15



## Au procès Sarkozy, la dissection des écoutes tourne à l'absurde

Dans cette affaire où il est soupçonné, avec son avocat Thierry Herzog, d'avoir tenté d'obtenir des renseignements sur un dossier le concernant, l'ancien président de la République avait été condamné en première instance. Mais les écoutes de la « ligne Bismuth », pour la première fois diffusées au tribunal à la cour d'appel de Paris, ressemblent plus à une pièce de Ionesco qu'à une preuve irréfutable de culpabilité.

*Durand-Souffland, Stéphane*

Ces écoutes sont des pièces à conviction molles qui prennent la forme qu'on veut bien leur donner, puisqu'il n'existe pas d'autres éléments de preuve sur quoi les arrimer. Depuis le 5 décembre, la cour d'appel de Paris se livre à l'exégèse de la vingtaine de conversations interceptées de janvier à mars 2014 dans le cadre de l'affaire dite « Paul Bismuth ».

Tout le dossier repose sur ces extraits isolés de leur contexte, qui font masse à force d'être ressassés mais ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan verbal des échanges entre Nicolas Sarkozy et Me Thierry Herzog. La fameuse ligne secrète ouverte par le second au nom d'un camarade de collège perdu de vue n'avait d'ailleurs pas pour unique objet d'orchestrer une opération présumée de corruption et de trafic d'influence avec l'aide du magistrat Gilbert Azibert : ce sujet représente grossièrement un huitième du volume total. Une seule conversation (1er février 2014, 2

minutes et 15 secondes) est reproduite intégralement, qui ne porte que sur la prévention. Les autres sont également consacrées à d'autres sujets relevant soit de la vie privée des deux amis, soit de stratégies de défense envisagées par l'ancien président de la République, alors chef de l'opposition menacé par plusieurs procédures, et son avocat.

Bref résumé. Nicolas Sarkozy a bénéficié en 2013 d'un non-lieu dans l'affaire Bettencourt, mais ses agendas présidentiels ont été saisis. Parallèlement, des juges qui enquêtent sur un présumé financement libyen de sa campagne de 2007 l'ont placé sur écoutes. Ils découvrent incidemment que leur suspect, méfiant, utilise une autre ligne (« Bismuth ») pour s'entretenir confidentiellement avec son avocat. Ils la branchent à son tour : pourquoi se priver puisque la Cour de cassation validera dans un arrêt éphémère, taillé sur mesure, la violation flagrante du secret ? Ensuite de quoi, elle se hâtera de restaurer sa jurisprudence habituelle sur cette question fon-

CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

damentale.

### Des passages embarrassants

Selon le parquet national financier (PNF), Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog ont missionné Gilbert Azibert pour qu'il intrigue au sein même de la Cour de cassation dont il était membre, afin de connaître en amont la teneur de larrêt concernant les agendas, voire de l'orienter en faveur du demandeur. En guise de gratification, un poste « de prestige » à Monaco lui est promis, Nicolas Sarkozy se faisant fort de l'obtenir pour lui - cette contrepartie supposée est évoquée pour la première fois le 5 février et pour la deuxième le 23, soit 83 conversations plus tard. Se rendant prétendument compte que la ligne Bismuth était surveillée (une enquête préliminaire sur ce thème a pourtant conclu à l'absence de délit), les deux compères auraient monté le 26 février 2014 un « simulacre » pour

## Documents sauvegardés

déjouer les poursuites, Nicolas Sarkozy déclarant à son conseil, sur un ton digne des grandes heures d' « Au théâtre ce soir », qu'il n'était finalement pas intervenu à Monaco en faveur de leur taupe. Thierry Herzog soutiendra le contraire quand il appelle Gilbert Azibert, on ne sait plus à quel son se vouer.

À la barre, l'ancien président propose une lecture diamétralement opposée des écoutes. Il conteste toujours leur légalité mais n'a guère d'autre choix que de s'en expliquer. L'index sur les retranscriptions, comme l'élève désireux de bien lire la leçon, il met le ton, insiste sur les formules vagues, les borborygmes, son indifférence apparente aux diligences de « Gilbert », les formules toutes faites - ces lignes en sont truffées. En retour, ses contradicteurs relèvent les passages embarrassants - et il y en a aussi. Mardi, pour la première fois, les bandes-son originales ont été diffusées dans une enceinte judiciaire, si bien que chacun a pu apprécier la forme et le contenu des séquences (*nos éditions du 7 décembre*) .

L'atmosphère de l'appel est très différente de celle de la première instance, durant laquelle deux représentants du PNF défendaient leur dossier de manière belliqueuse. L'audience est à présent apaisée et la présidente Sophie Clément conduit les débats avec impartialité. Reste le casse-tête fondamental, l'ADN de ce dossier : comment tenir le procès de supposés délits qui n'ont eu aucune conséquence matérielle et - laissons la morale de côté - n'ont lésé personne ?

Car larrêt de la Cour de cassation, rendu public le 13 mars 2014, est défavorable à Nicolas Sarkozy : les copies de ses agendas resteront à la disposition des regards indiscrets. Tous les hauts magis-

trats de la chambre criminelle ont assuré sous serment que nul n'avait tenté de les approcher auparavant pour violer quelque secret que ce soit. Gilbert Azibert n'a obtenu aucun poste à Monaco. Tous les dignitaires de la principauté interrogés sur commission rogatoire ont assuré sous serment que Gilbert Azibert n'était candidat à rien et que quand bien même il l'aurait été, il serait reparti bredouille car le poste litigieux était réservé à un Monégasque. C'est en quelque sorte un renvoi d'ascenseur dans lequel tout le monde reste au rez-de-chaussée. On est moins chez Montesquieu que du côté de Ionesco, grand théoricien de l'absurde selon qui « *l'expérience nous apprend que lorsqu'on entend sonner à la porte, c'est qu'il n'y a jamais personne* ».

Pour autant, les protagonistes ont été condamnés, en 2021, à 3 ans de prison dont deux avec sursis, peine alourdie pour Me Herzog d'une interdiction d'exercer sa profession pendant cinq ans. En matière de trafic d'influence, en effet, la loi prévoit que l'influence peut être réelle ou supposée. Et en ce qui concerne la corruption, le parquet soutient que la seule sollicitation de Gilbert Azibert, ou que la seule proposition de Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog en direction de celui-ci, suffiraient à caractériser le délit, même en l'absence de mise à exécution ou en cas d'échec de la combine - dont on mesure pleinement l'efficience aujourd'hui. Or, la défense maintient qu'il n'y a dans les écoutes pas trace de proposition formelle, pas plus que d'une quelconque sollicitation de Gilbert Azibert. Elle a fouillé la jurisprudence à la recherche d'une condamnation de ces chefs dans des dossiers à la Ionesco et affirme qu'il n'en existe pas.

Une autre lecture du dossier

Alors on glose à l'envi sur le sens de la formule « *je le fais monter* » (Nicolas Sarkozy au sujet de Gilbert Azibert) ; on dissèque comme des légistes lexico-logues le manichéisme d'un « *Bonjour mon Thierry* » ou le sens occulte des « *y'a rien d'autre ?* » de Nicolas Sarkozy. On remarque que Gilbert Azibert n'est pas (encore) écouté, qu'il ne parle jamais directement à Nicolas Sarkozy - celui-ci demande souvent, en revanche, s'il a été sollicité sur tel ou tel point -, que Thierry Herzog fait l'interface. On remarque aussi que les informations livrées par ce dernier à son client et ami sont toujours prometteuses, jusqu'à l'approche du 13 mars 2014, date où l'arrêt va tomber et ruiner les espoirs de Nicolas Sarkozy.

Il se dégage de ce fatras, l'impression qu'à l'évidence il y a pu se tramer quelque chose, mais quoi ? Si l'impressionnisme a donné de grandes choses dans le domaine de la peinture à l'huile, il est généralement désastreux en matière correctionnelle. Le flou, chez Monet, c'est la vérité vue autrement ; dans un tribunal, c'est du doute.

Une autre lecture du dossier Bismuth se dessine cependant à la lumière de l'appel. Peut-être parce qu'on a entendu des écoutes volées à un client et à son conseil et que ce recel auditif a permis de réorganiser la pensée. Et si Thierry Herzog avait trop voulu faire plaisir à l'ancien chef de l'État, le rassurer à l'excès ? Il prête à « *Gilbert* » des démarches que ce dernier, c'est désormais établi, n'a pas faites : un déjeuner avec l'avocat général en charge du « pourvoi agenda », des contacts avec six des conseillers de la chambre criminelle, la récupération d'un document soumis à la confidentialité absolue (l'avis du conseiller rapporteur sur le pourvoi...). Vendredi, l'ancien magistrat a lâché : « *Je vous affirme que*

## Documents sauvegardés

*je n'ai jamais donné de renseignements couverts par le secret. Si j'avais contacté six conseillers, n'y en aurait-il pas eu au moins un qui aurait saisi le président de la chambre criminelle pour lui dire : « Azibert fait pression » ? » Le prévenu sous-entend donc que Thierry Herzog, son ami de trente ans, a raconté n'importe quoi à son propre ami de quarante ans, Nicolas Sarkozy, pour le rasséréner.*

La présidente : « *Vous lui en voulez ?* »

Gilbert Azibert : « *Non. Je suis méridional, je ne tourne jamais le dos à un ami. Je lui ai dit ce que j'en pensais, voilà.* »

À partir de quand la promesse d'un « *coup de pouce* » devient-elle un acte de corruption ? La justice a-t-elle pour mission de systématiquement condamner des prévenus pour de troubles desseins qui ont capoté ? À un certain moment, Montesquieu doit l'emporter sur Ionesco.

Si j'avais contacté six conseillers, n'y en aurait-il pas eu au moins un qui aurait saisi le président de la chambre criminelle pour lui dire « Azibert fait pression » ?

ME GILBERT AZIBERT, PASCAL ROSSIGNOL/REUTERS

### Illustration(s) :

Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

Nicolas Sarkozy quitte le palais de justice, mercredi, au deuxième jour de son procès en appel pour corruption dans l'affaire des écoutes téléphoniques.

### Note(s) :

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 30

3 documents

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 3 documents

Le Figaro

1 juin 2021

### Bygmalion : l'ex- « directrice des ressources » se défend

... ce qui l'a placée aux premières loges de la seconde campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Et lui vaut de comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris, seule femme parmi treize hommes ...

3

Le Figaro

4 juin 2021

### Bygmalion : les aveux incomplets de Lavrilleux

... La contrition, la sincérité et, ici, cette vérité qui ne veut pas jaillir du procès Bygmalion bien qu'on la sente à portée de main. Jérôme Lavrilleux est à la barre. Ses

5

Le Figaro

18 mai 2019

### Bygmalion : le procès de Sarkozy semble inéluctable

AFFAIRES La perspective d'un procès devient de plus en plus redoutable pour Nicolas Sarkozy et les treize autres protagonistes du dossier Bygmalion. Le Conseil constitutionnel a rejeté vendredi la question prioritaire ...

7

## Documents sauvegardés



© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210601-LF-882x20x22137984006

Nom de la source	Mardi 1 juin 2021
Type de source	Le Figaro
Périodicité	Presse • Journaux
Couverture géographique	Quotidien
Provenance	France

p. 11

## Bygmalion : l'ex- « directrice des ressources » se défend

Fabienne Liadzé, ancienne cadre dirigeante de l'UMP licenciée lors de l'éclatement du scandale, assure avoir été instrumentalisée.

Durand-Souffland, Stéphane

**J**USTICE « *J'ai été instrumentalisée. On met une ceinture sanitaire autour de l'équipe Copé mais Fabienne Liadzé, on s'en fout, on peut la charger, elle ne fait partie d'aucune équipe politique. Et comme c'est une bonne chrétienne, elle pardonnera...* » Fabienne Liadzé parle d'une voix que la colère fait vibrer. Cette femme menue était en 2012 « directrice des ressources » de l'UMP (devenue LR), intitulé qui appelle l'épithète « financières » ou « humaines » mais n'en comporte pas. DRH de formation, elle avait été recrutée en 2010 par Xavier Bertrand, prédécesseur de Jean-François Copé au secrétariat général, et dirigeait un service hybride, ce qui l'a placée aux premières loges de la seconde campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Et lui vaut de comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris, seule femme parmi treize hommes, dans le cadre du procès du financement frauduleux du scrutin perdu. Elle encourt cinq ans de prison et 375 000 euros d'amende.

Quand le scandale Bygmalion éclate dans la presse (*Le Point*, puis *Libération*), Mme Liadzé est d'abord mise à pied en juin 2014 et licenciée pour « faute grave » en juillet. Qu'a-t-elle su du système créé en mars 2012, consistant à dégonfler les dépenses de campagne officielles pour ventiler les factures bien réelles sur des prestations bidon - des conventions, notamment - prétendument commandées par l'UMP ? À l'entendre, pas grand-chose. Un jour, expose-t-elle, Jérôme Lavrilleux, directeur de cabinet de M. Copé et directeur adjoint de la campagne de M. Sarkozy, lui glisse : « *Fabienne, les conventions Event, c'est OK pour moi* » (Event & Cie est la filiale événementielle de Bygmalion). Neuf ans plus tard, elle voudrait que ce feu vert vaille encore oeillères et quitus. « *Je voudrais rappeler*, souligne séchement la prévenue, *qu'Event n'a commencé à travailler pour l'UMP qu'en 2011, avec Jean-François Copé. C'était le prestataire du patron.* » Sous-entendu : une chasse gardée intouchable. A-t-elle établi la liste des prestations à facturer, afin de la transmettre à M. Attal, numéro

deux d'Event? Elle s'en défend : « *M. Lavrilleux m'a suggéré de demander à Emmanuelle X. ou à Pierre Chassat (également poursuivi). Je ne m'occupais ni des événements ni des conventions* » .

### Réunion surréaliste

L'audience, cependant, est un supplice pour Mme Liadzé. La présidente exhume des pièces comptables revêtues, entre autres, de sa signature, pour des engagements de plusieurs millions d'euros - la fraude totale porte sur 22 millions. Les tableaux se succèdent, le paraphe de Mme Liadzé devient dangereusement familier. « *Dans cette période spécifique, je n'ai pas tous les tenants et aboutissants* », tente l'ancienne cadre de l'UMP. L'idée qu'elle n'a été qu'un pion dans cette arnaque systématique n'est pas absurde. Reste que Fabienne Liadzé a signé sans trembler les engagements de dépense. À l'heure où le pot aux roses a éclaté, la « bonne chrétienne » s'est fait virer. Peu avant, elle avait assisté à une réunion surréaliste au siège de l'UMP. *Libération* vient de sortir, M. Copé con-



## Documents sauvegardés

voque Franck Attal et, devant Mme Liadzé, le grand patron de l'UMP demande : « *Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?* » De ces trois-là, un seul n'a pas été renvoyé en correctionnelle.

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210604-LF-882x20x22400632201

## Nom de la source

Le Figaro

Vendredi 4 juin 2021

p. 9

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23883 • p. 9

• 587 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

## Bygmalion : les aveux incomplets de Lavrilleux

Ce politique avisé a tenté de minimiser son implication dans la fraude de 2012, loin de la sincérité de ses fameux pleurs télévisés.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE On attend toujours trop d'un homme qui pleure à la télévision. La contrition, la sincérité et, ici, cette vérité qui ne veut pas jaillir du procès Bygmalion bien qu'on la sente à portée de main. Jérôme

Lavrilleux est à la barre. Ses aveux publics de 2014, lacrymaux quoique calibrés, sont restés dans les mémoires. Aujourd'hui, il ne sort pas son mouchoir mais tente d'apparaître comme piégé par le système de financement frauduleux mis en place pour dissimuler le faste de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2012, qui a dépassé de 22 millions le plafond légal.

Si on rapporte le nombre total de meetings ( « 44 dont 3 géants » ) de février à mai) à leur coût officiel, on arrive à un prix moyen défiant toute concurrence de 90 900 euros : une absurdité telle qu'il n'est « *pas besoin d'une enquête de six mois par la commission de contrôle* » pour découvrir la supercherie.

Du président vaincu, le prévenu dresse mezze voce le portrait acerbe d'un homme pris dans une fuite en avant. Il

dit avec verve l'exaltation du moment - « *je me suis impliqué à fond, sans réserve... J'allais dire sans réfléchir* » -, l'exigence « *venue d'en haut* », en mars 2012, d'un meeting quotidien pour remonter dans les sondages alors qu'au sous-sol, les experts-comptables tirent la sonnette d'alarme. « *Tout est parti en sucette* », admet-il. Mais les notes des Cassandre, il ne les a pas vues, jure celui qui était alors directeur du cabinet de M. Copé, patron de l'UMP et (désigné tardivement, certes) directeur adjoint de la campagne de M. Sarkozy. Soit un homme politique avisé, doté d'un caractère trempé, en charge de responsabilités cruciales au parti et dans la campagne.

### Le grand bal de la défausse

Convaincant sur les généralités, il est en difficulté quand la présidente le presse sur son implication personnelle. Son pas de danse est singulier, au milieu du grand bal de la défausse : oui, il a su que le financement de la campagne avait été frauduleux, mais après coup seulement. Quand, passé la douche froide du 6 mai, il avait fallu boucler les comptes et « *faire entrer trois litres d'eau dans*

*une bouteille d'un litre et demi* » .

Le problème, c'est que sur des formulaires d'engagements de dépense, datés de mars 2012 et validant la ventilation de dépassements sur des conventions bidon, apparaît son paraphe, ses initiales « JL » étroitement griffées et fermement soulignées. Il y en a tout de même pour quelque 5,4 millions. Ces documents ont pu être antidiplés et établis après le 6 mai, avance M. Lavrilleux, qui est le seul des cosignataires à l'envisager - ni Fabienne Liadzé, ni Pierre Chassat, ni Éric Césari, pourtant peu avares de leur imagination pour se dédouaner, n'y ont songé.

« *Les décisions stratégiques se prenaient à l'Élysée* , soutient l'ancien bras droit de Jean-François Copé. *Il y avait le président de la République, son secrétaire général, Patrick Buisson, Pierre Giacometti, le directeur de campagne, Guillaume Lambert.* »

Le nom de ce dernier, coprévenu -hospitalisé en urgence, a-t-on appris jeudi - revient régulièrement dans la bouche de M. Lavrilleux : « *Il aurait dû éviter*



## Documents sauvegardés

*que le président de la République soit en situation de risque* » , lâche-t-il avec mépris.

La présidente : « *Pensez-vous qu'il a organisé seul* » le système de ventilation ? Le prévenu : « *Je préfère penser que cela relève de l'incompétence.* » A-t-il tout dit, le verbe et les yeux secs ?

Note(s) :

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2019 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20190518-LF-732x20x22970721538

<b>Nom de la source</b>	Samedi 18 mai 2019
Le Figaro	
<b>Type de source</b>	Le Figaro • no. 23252 • p. 11
Presse • Journaux	• 470 mots
<b>Péodicité</b>	
Quotidien	
<b>Couverture géographique</b>	
<b>Provenance</b>	
France	

p. 11



## Bygmalion : le procès de Sarkozy semble inéluctable

Après une décision du Conseil constitutionnel, cette affaire de financement illégal supposé va revenir devant la Cour de cassation.

Durand-Souffland, Stéphane

**AFFAIRES** La perspective d'un procès devient de plus en plus redoutable pour Nicolas Sarkozy et les treize autres protagonistes du dossier Bygmalion. Le Conseil constitutionnel a rejeté vendredi la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) déposée par l'ancien chef de l'État, dans le cadre de l'enquête sur le financement illégal supposé de sa campagne présidentielle de 2012.

M. Sarkozy estime qu'il a déjà été sanctionné quand le même Conseil constitutionnel avait, en 2013, invalidé ses comptes de campagne, lui infligeant une pénalité de quelque 360 000 euros. Une éventuelle condamnation pénale serait, de son point de vue, en contradiction avec le principe bien connu du *non bis in idem*. Or les Sages ont estimé que leur sanction (fondée à l'époque sur un dépassement beaucoup moins important) était « *différente de la peine d'emprisonnement encourue par le candidat poursuivi pour le délit de dépassement du plafond des dépenses électorales* » et qu'un procès pouvait « *sanctionner les éventuels manquements à la probité* ».

Nicolas Sarkozy avait auparavant saisi la chambre de l'instruction, arguant du fait que l'ordonnance de renvoi n'avait été signée que par un des deux juges d'instruction chargés de l'affaire. Mais la cour d'appel l'avait débouté. L'ancien président de la République, comme les autres mis en examen, avait ensuite formé un pourvoi en cassation. Mais avant de se prononcer, la chambre criminelle a transmis la QPC au Conseil constitutionnel, cette chronologie lui paraissant la mieux appropriée. Le dossier va donc revenir devant la Cour de cassation.

Il est reproché au candidat Sarkozy d'avoir dépensé au moins 42,8 millions d'euros lors de sa campagne perdue de 2012, soit environ 22 millions de plus que le plafond autorisé par la loi. Et ce, en dépit des alertes lancées par les experts-comptables. Selon les investigations, ces dépenses ont été couvertes par un système de facturation frauduleux, au cœur duquel figurent la société prestataire de services Bygmalion et sa filiale Event & Cie. Si l'enquête n'a pas formellement établi que Nicolas Sarkozy avait ordonné ces fraudes - il conteste même avoir été informé des dé-

passemens -, il en a « *incontestablement bénéficié* ».

Pour le juge Tournaire, l'autorité et l'expérience de M. Sarkozy « *rendent peu crédible l'hypothèse d'un candidat (...) laissant ses équipes ou son parti (...) décider à sa place* ». Parmi les autres personnes poursuivies dans ce dossier, figurent des membres de l'équipe de campagne de l'ancien chef de l'État et des responsables de Bygmalion, qui ont admis l'existence d'un système frauduleux de double facturation.

En cas de procès, la peine encourue est d'un an de prison. Nicolas Sarkozy n'exerce plus aucune fonction politique depuis sa défaite, en 2016, à la primaire de la droite. -

S. D.-S (Avec reuters)

Note(s) :

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 22

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

27 mai 2021

### Bygmalion : les prévenus passent et se défaussent

PROCÈS On les imagine début 2012, les prévenus du procès Bygmalion. Fringants, galvanisés par l'enjeu, soudés, prêts à relever tous les défis pour que le président-candidat, Nicolas Sarkozy, tienne à ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210527-LF-882x20x21708737997

## Nom de la source

Le Figaro

Jeudi 27 mai 2021

p. 10

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23876 • p. 10

• 657 mots

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France



## Bygmalion : les prévenus passent et se défaussent

Pour le tribunal, la difficulté n'est pas tant d'établir la matérialité des faits que d'identifier le rôle de chacun.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**P**ROCÈS On les imagine début 2012, les prévenus du procès Bygmalion. Fringants, galvanisés par l'enjeu, soudés, prêts à relever tous les défis pour que le président-candidat, Nicolas Sarkozy, tienne à travers la France des meetings qui resteront dans l'histoire et le conduiront à la réélection. Mai. La défaite. « *On était un peu en dépression après une phase de surrégime* », résume Franck Attal, ancien directeur général d'Event & Cie, la filiale « événementiel » de Bygmalion.

La révélation par la presse d'un dépassement du plafond légal à hauteur de 22 millions d'euros ne surviendra qu'en 2014. Mais, fin 2012, *Le Canard enchaîné* commence à s'interroger. Franck Attal, interrogé par Caroline Viguer, la redoutable présidente de la XIe chambre correctionnelle de Paris : « *J'ai reçu un appel de Fabienne Liadze (directrice des Ressources à l'UMP) : Jean-François Copé (à la tête du parti) voulait me voir le lendemain. Le lendemain, elle me conduit dans une salle de réunion, au dernier étage, sans me dire de quoi il retourne. On attend trois, quatre minutes, Jean-François Copé entre à son tour.*

*Il me demande : « Franck, c'est quoi cette histoire de fausses factures? Vous vous rendez compte de la situation dans laquelle ça me met? » Sa tirade dure cinq minutes, il se lève et s'en va. J'ai ressenti un grand moment de solitude... Et tout de suite compris la supercherie : si j'étais lui et que j'apprenais de la bouche de Franck Attal ce qui s'était passé pendant la campagne, je demanderais des explications, on resterait enfermé jusqu'à minuit. »*

Le problème du tribunal, pour une fois, n'est pas tant d'établir la matérialité des faits que d'identifier le rôle de chacun. Le dépassement de 22 millions au bénéfice du candidat sortant, sa dissimulation à travers la facturation bidon de conventions imaginaires et autres tours de passe-passe comptables ne fait pas de doute. Mais qui a fait quoi ? Qui a donné l'ordre ? Pas M. Nicolas Sarkozy, en tout cas : un juge d'instruction l'a renvoyé, certes, mais pour des broutilles qu'il conteste (*nos éditions du 20 mai*) - il ne compte se présenter que le jour où le tribunal l'interrogera expressément, ainsi qu'il en a le droit. Ni M. Jean-François Copé, un temps placé sous le

statut de témoin assisté, jamais mis en examen, encore moins renvoyé.

M. Franck Attal, assisté par Me Luc Brossolet, raconte ce qu'attendait l'équipe de campagne des réunions publiques : il fallait « *que ça pète* ». Entendre : que ce soit flamboyant, rugissant, irrésistible. Et ce, quoi qu'il en coûte. Plus précisément, la question du prix n'aurait commencé à se poser qu'au moment où les stratégies du président en difficulté dans les sondages décidèrent de multiplier les événements pour ratrapper le retard. Il fallait « *que ça pète* » autant, mais pour moins cher. Et cela, expose l'homme de l'art, qui minimise de manière attendrissante ses connaissances en matière de comptabilité, ce n'est pas possible.

Ce serait à la mi-mars (bien avant selon l'accusation) que, au cours d'une réunion dans le bureau du prévenu Jérôme Lavrilleux, à l'époque directeur de cabinet de Jean-François Copé et directeur adjoint de la campagne de Nicolas Sarkozy, il aurait été décidé de recourir à la fraude pour ventiler les factures astronomiques.



## Documents sauvegardés

La présidente : « *La première chose envisagée, c'était donc des fausses factures ?* »

Le prévenu, dans ses petits souliers : « *C'est ce qu'on me demande de faire... Je suis dans un tunnel, les meetings se succèdent... Problème périphérique : des fournisseurs se plaignent de ne pas être payés... J'en parle à Bastien Millot (PDG du groupe Bygmalion), qui me dit : « On n'a pas le choix, tu continues à livrer les meetings comme d'habitude » .* »

Sur le banc des prévenus, un ancien cadre de l'UMP fait non de la tête depuis de longues minutes, risquant le torticolis judiciaire. Ce sera bientôt son tour de venir se défausser à la barre.

### Note(s) :

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

# Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 13

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

9 décembre 2020

### Affaire des écoutes : 2 ans ferme demandés contre Nicolas Sarkozy

Le Figaro

... la cuisine, mais coiffe sa toque pour un tour de salle. Au procès des « écoutes Bismuth », le procureur national financier n'est jamais paru à l'audience. Au jour du réquisitoire, il ...

3

**LE FIGARO**

## Nom de la source

Le Figaro

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 11



Mercredi 9 décembre 2020

Le Figaro • no. 23736 • p. 11 • 926 mots

## Affaire des écoutes : 2 ans ferme demandés contre Nicolas Sarkozy

L'accusation a requis les mêmes peines pour l'ancien haut magistrat Azibert, ainsi que pour Me Herzog, avocat historique de l'ex-chef d'État.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE Dans certains restaurants, le chef ne fait pas la cuisine, mais coiffe sa toque pour un tour de salle. Au procès des « écoutes Bismuth », le procureur national financier n'est jamais paru à l'audience. Au jour du réquisitoire, il honore le prétoire de sa présence, obligeant ses deux collaborateurs à se serrer un peu pendant qu'il prend la parole.

Jean-François Bohnert est venu rassurer l'auditoire : « *Un procès, ce n'est pas une vengeance privée, publique ou institutionnelle. Personne, ici, ne cherche à se venger d'un ancien président de la République* », dont un mot malheureux sur les petits pois est resté dans les mémoires. Rassurer les prévenus, aussi : « *Oui, MM. Sarkozy, Herzog, Azibert, vous avez droit à une justice impartiale* » .

Surtout, le procureur défend le travail de son parquet national financier (PNF), fustigeant la « *confusion pernicieuse* » entretenue par la défense entre l'information judiciaire et l'enquête préliminaire ouverte en cachette par le PNF, le 4 mars 2014. « *J'ai classé cette enquête sans suite le 4 décembre 2019. Son contenu a été communiqué à mon initiative en janvier 2020* » , se félicite M. Bohnert. Pour être certain d'être bien compris, il ajoute : « *Le PNF n'est jamais*

martin bureau/afp

Nicolas **Sarkozy** à son arrivée, mardi, au palais de justice de Paris.

*sorti des clous, on est loin des méthodes des barbouzes !* » Mieux, il a toujours fait preuve de « *delicatesse* ». Autrement dit, quand le parquet, interrogé à treize reprises par la défense de l'ex-président de la République, prétendait que l'enquête préliminaire n'existe pas, ou qu'elle ne concernait pas M. **Sarkozy**, c'était un exemple de sa « *delicatesse* » .

### Jeu de déductions

Puis, les deux magistrats qui ont fait bouillir la marmite du PNF à l'audience - avec un zèle relatif car on les a peu entendus - se reliaient pour soutenir l'accusation. Ils appuient leur propos par la projection de diapositives polychromes - c'est un réquisitoire Power-Point, furieusement moderne. Sans surprise, Jean-Luc Blachon et Céline Guillet reprennent le scénario du PNF tel que la presse l'a largement éventé depuis 2014, comme si l'audience n'était pas passée par là, sans quoi il eût fallu retoucher certaines diapositives. Mais sur le fond, les représentants du ministère public ne livrent pas de démonstration frappante, et procèdent souvent par le jeu de dé-

© 2020 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régée par ces lois et conventions.

**PublixC** Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20201209-LF-842x20x24200969133

ductions qui ne sont pas toutes absurdes. Mais une déduction plausible n'est pas une preuve. Selon eux, Gilbert Azibert, premier avocat général à la Cour de cassation, est allé pêcher des informations sur le pourvoi formé par M. Sarkozy après son non-lieu dans l'affaire Bettencourt, dans le but de récupérer ses agendas présidentiels saisis par des juges bordelais. Entre les deux, à la manœuvre : Me Herzog, ami de longue date de l'un comme de l'autre. « *Le processus décisionnel de la plus haute juridiction a été vicié par l'accès à des informations confidentielles* », soutient Mme Guillet. Pour rappel, l'arrêt de la chambre criminelle est contraire au souhait de Nicolas Sarkozy.

En échange de cette intrigue si peu productive, M. Sarkozy aurait promis à M. Azibert un « *coup de pouce* » pour qu'il obtienne un poste honorifique à Monaco, poste qu'il n'a pas décroché. La principauté a nommé quelqu'un d'autre : « *Une opération de sauvetage in extremis* », assène le PNF, qui n'est guère délicat pour les autorités monégasques.

Avec une application de bons élèves récitant sous le regard de leur professeur, les deux procureurs entraînent le tribunal dans leur partie de Cluedo sans cadavre ni butin. Toute leur démonstration est fondée sur les écoutes téléphoniques de la « ligne Bismuth ». « *Quand les propos dérangent, ce sont des bavardages. Quand ils arrangent la défense, c'est la vérité* », ironise M. Blachon, qui procède de la même manière, mais à l'envers. Comme Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog s'appellent tous les jours, parfois plusieurs fois, il est assez commode de mettre tel ou tel extrait retranscrit en lien avec une péripétie du pourvoi ou un séjour à Monaco de Nicolas Sarkozy, rejoint

brièvement le 25 février 2014 par Me Herzog. [sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

À noter que sur les 150 conversations interceptées, seules 20 ont donné lieu à des retranscriptions partielles. Une splendide diapositive démontre que, dans ces extraits, les mots qui reviennent le plus souvent sont « *agenda, Gilbert, Cour de cassation* » ... Les extraits portent uniquement sur cette thématique : pouvait-il en être autrement ?

« *Pourquoi faire l'acquisition de lignes occultes, puisque MM. Herzog et Sarkozy savent que les propos entre un avocat et son client ne peuvent pas être retranscrits [sauf suspicion d'un délit] ?* » , interroge M. Blachon. Le PNF n'est pas seulement « *délicat* » , il est aussi candide : si les deux hommes ont ouvert la ligne Bismuth, c'est pour ne pas être écoutés du tout, ils l'ont reconnu. Lundi, M. Sarkozy a proposé des conversations captées une lecture purement amicale et, disons-le, foutraque, qui n'est pas pour autant dénuée de caractère plausible. Mme Guillet admet que l'interminable enquête préliminaire n'a pas permis d'identifier la taupe qui aurait informé Me Herzog de ce que la ligne Bismuth avait été placée sur écoutes. Aucune importance : « *Nous ne pouvons pas dire qui l'a renseigné, cela ne signifie pas qu'il ne l'a pas été* » .

Il est 19 heures quand le PNF, pour qui tous les délits sont constitués, requiert 4 ans de prison, dont deux avec sursis, à l'encontre de Gilbert Azibert ; 4 ans de prison dont 2 avec sursis, assortis de 5 années d'interdiction professionnelle, à l'encontre de Thierry Herzog; 4 ans de prison dont 2 avec sursis à l'encontre de Nicolas Sarkozy.

**Note(s) :**

---

# Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 16

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

10 décembre 2020

### **La froide colère de l'avocate de Sarkozy**

**Le Figaro**

... brise-glace à la voix douce. Pendant deux heures et demie, l'avocate de Nicolas Sarkozy s'est employée à fracasser la banquise de l'accusation. « Ce n'est pas une institution ...

**3**



## Nom de la source

Le Figaro

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 13



Jeudi 10 décembre 2020

Le Figaro • no. 23737 • p. 13 • 910 mots

## La froide colère de l'avocate de Sarkozy

Aussi calme que déterminée, Me Jacqueline Laffont a méthodiquement démonté les arguments du parquet.

*Durand-Souffland, Stéphane*

MARTIN BUREAU/AFP

Nicolas **Sarkozy**, lors de son arrivée, mardi au Tribunal de Paris.

**J**USTICE Me Jacqueline Laffont est un brise-glace à la voix douce. Pendant deux heures et demie, l'avocate de Nicolas **Sarkozy** s'est employée à fracasser la banquise de l'accusation. « *Ce n'est pas une institution que j'attaque, c'est un dossier* », prévient-elle en fixant les deux représentants du parquet national financier (PNF) dont le chef, venu mardi rendre au tribunal une visite « furtive », n'a pas jugé utile d'écouter les arguments de la défense (*nos éditions du 9 décembre*).

Me Laffont commence son offensive en passant au Kärcher le réquisitoire du PNF et, au-delà, les méthodes qu'il a employées dans cette procédure. « *Sa démonstration a été faible, et la sévérité n'a jamais créé une preuve* », lance-t-elle avec, coincée dans la gorge, les 4 ans de prison dont 2 avec sursis requis la veille contre son client. L'imagination non plus n'est pas une preuve, poursuit-elle : « *Je peux affirmer sans outrance que jamais je n'ai assisté à un tel recours à des vocables exprimant le doute dans un réquisitoire : "Nous pensons", "nous croyons", "cela pourrait ressembler à", "faisceau d'indices", "nous acceptons de nous tromper"...* »

Elle fait litière des « *postulats* » sur lesquels le ministère a bâti son propos.

L'emploi de la fameuse « ligne **Bismuth** » serait la preuve d'une intention délictueuse? Non, une astuce pour que Nicolas **Sarkozy** et son avocat, Me Herzog, se sachant écoutés par ailleurs, puissent converser librement comme la loi les y autorise. À l'époque (2014), les messageries cryptées n'existaient pas : « *WhatsApp et Messenger sont les Bismuth des temps modernes* », argumente Me Laffont. Au surplus, les deux hommes utilisaient des lignes dédiées dès la fin du mandat présidentiel du client, à la mi-2012.

### Preuve dissimulée à la défense

Me Laffont s'attarde sur le séjour en famille de M. **Sarkozy** à Monaco, fin février 2012. Pour le PNF, il est allé intercéder en faveur de Gilbert Azibert (que le PNF soupçonne d'être la taupe au sein de la Cour de cassation, qui l'aurait renseigné sur l'avancement d'un pourvoi), afin qu'il obtienne un poste de prestige. « *Faux* », objecte le brise-glace. Ce séjour avait été décidé - elle en produit la preuve - avant que Me Herzog ne lui fasse part, au téléphone, de l'intérêt de son ami Azibert pour ce poste.

© 2020 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**PublixC** Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news:20201210-LF-842x20x24278962535



Si l'avocat rejoint l'ancien président à Monte-Carlo précipitamment, le 25 février, ce n'est pas pour l'informer que « **Bismuth** » est désormais sur écoutes, déroule Me Laffont. Il vient de déjeuner avec un journaliste qui lui a révélé que les enregistrements clandestins de Patrick Buisson, ex-conseiller élyséen, visaient aussi Carla Bruni-Sarkozy. La téléphonie permet de suivre son arrivée à Nice, puis à Monaco, en fin d'après-midi. « *Vers 19 heures, comme le président Sarkozy n'a toujours pas pu être joint à son hôtel, Me Herzog appelle son secrétariat, qui alerte l'officier de sécurité* » , explique Me Laffont. La preuve se trouve dans l'enquête préliminaire « *dissimulée* » par le PNF à la défense pendant six ans : à 19 h 16, un appel Herzog-bureau **Sarkozy**. À 19 h 17, appel bureau-officier de sécurité. Le parquet, poursuit à juste titre l'avocate, n'apporte aucune preuve qu'à la suite de son entretien avec Me Herzog, M. **Sarkozy** ait rappelé les autorités monégasques en urgence pour leur demander de ne pas nommer M. Azibert, se sachant découvert.

En ce qui concerne la supposée « *infiltration de la Cour de cassation* » par M. Azibert, Me Laffont soutient qu'à défaut d'avoir retrouvé, dans les perquisitions, des documents confidentiels frauduleusement soustraits à la juridiction suprême, les juges d'instruction et le parquet se sont rabattus sur une interprétation des « *écoutes Bismuth* » pour les faire cadrer avec leurs présupposés. Retranscriptions dans une main, pièces de procédure dans l'autre, elle délivre une lecture du dossier à l'opposé de celle de l'accusation. À l'en croire, et à croire les dépositions de magistrats à la Cour de cassation, les tuyaux de M. Azibert étaient en réalité des bruits de couloir connus de tous. Ses prédictions se sont

finalement révélées erronées, puisque l'arrêt rendu n'était pas conforme aux souhaits de M. **Sarkozy**. Celui-ci entendait récupérer ses agendas présidentiels, saisis dans le cadre de l'affaire Bettencourt - dans laquelle il avait bénéficié d'un non-lieu (*nos éditions du 8 décembre*).

Le conseil de l'ancien chef de l'État s'indigne de ce que les représentants du PNF à l'audience aient « *osé jeter la suspicion* » sur les douze conseillers de la Cour de cassation entendus par les enquêteurs : tous ont affirmé qu'ils n'ont jamais été approchés pour rendre un avis en faveur de M. **Sarkozy**. « *Auraient-ils pu répondre autrement ?* » , s'était interrogée, la veille, la vice-procureure Guillet, bien irrévérencieuse à l'endroit de ses collègues. Le PNF a aussi sous-entendu qu'à la demande expresse d'un Nicolas **Sarkozy** pris la main dans le sac, le ministre d'État de Monaco aurait nommé le premier venu, ou presque, à la place de M. Azibert. Une « *opération de sauvetage in extremis* » , a tonné le PNF dont l'imagination ne connaît pas de frontières.

« *Peu importe que rien n'ait été prouvé, vous dit le PNF*, gronde Me Laffont dont la colère se sent mais n'explose pas, ce qui la rend bien plus redoutable. *On va sonder l'esprit de Nicolas Sarkozy. C'est une subversion du droit, sur la base de laquelle on requiert 4 ans de prison.* » Il ne lui reste plus, à l'issue d'une plaidoirie impeccable, qu'à demander au tribunal de relaxer Nicolas **Sarkozy**.

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

# Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 18

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

5 décembre 2020

### Au-delà de l' « affaire Bismuth », des questions de principe

... à se rassurer avec un « plan B » d'ambition plus modeste. Le procès de Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert, donne l'impression que l'affaire de corruption et trafic d ...

3

**LE FIGARO**

## Nom de la source

Le Figaro

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 17



Samedi 5 décembre 2020

Le Figaro • no. 23733 • p. 17 • 733 mots

## ANALYSE

## Au-delà de l'« affaire Bismuth », des questions de principe

Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

**Q**uiconque nourrit un dessein si grand qu'il en devient incertain aime à se rassurer avec un « plan B » d'ambition plus modeste. Le procès de Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert, donne l'impression que l'affaire de corruption et trafic d'influence présumés n'est que le « plan B » du complexe dossier lié au supposé financement libyen de la campagne présidentielle victorieuse de 2007.

La justice a déployé des moyens colossaux pour confondre les trois hommes, une fois avertie de l'existence des lignes téléphoniques « Paul Bismuth ». Le parquet national financier (PNF), associé à l'instruction, a même jugé utile de s'offrir une roue de secours, sous la forme d'une enquête préliminaire secrète. Peut-être parce que les juges avaient du mal à ficeler, en droit, le volet corruption. Si cette enquête « bis-Muth », dissimulée à la défense, avait permis de caractériser une violation du secret de l'instruction, le tribunal aurait eu au moins un délit, tout petit mais solide, à se mettre sous la dent. Il n'en est rien.

L'enquête parallèle a été classée sans suite. Le PNF a successivement prétendu qu'elle n'existe pas, ou qu'elle ne concernait pas M. Sarkozy, ou qu'elle était en cours - ce qui est vrai : ouverte en 2014, elle a été maintenue artificiellement en vie pendant six ans. Il a ju-

ré que sa jonction avec l'instruction, qui paraissait s'imposer, n'avait pas été envisagée. Des écritures attestent du contraire.

La Cour de cassation a été perquisitionnée, l'Ordre des avocats a failli l'être, le bâtonnier de l'époque a été soupçonné d'avoir renseigné Me Herzog de l'existence d'écoutes visant son illustre client. Résultat ? Gilbert Azibert n'a pas obtenu le poste que, paraît-il, il briguitait à Monaco, et qui lui aurait rapporté 250 euros à 400 euros par mois. La principauté a affirmé qu'aucune intervention en sa faveur n'avait existé. La Cour de cassation a rendu un arrêt défavorable à Nicolas Sarkozy. Personne n'a rien gagné, donc, mais les délits sont constitués, estiment les juges, du simple fait que le trio aurait songé à les commettre.

La personnalité du principal prévenu, adulé ou détesté, a empêché de poser, avant l'audience, un regard froid sur cette histoire minable. Qui, à part des revues juridiques, s'est étonné que la Cour de cassation, pour valider des écoutes entre un avocat et son client, ait rendu, le 22 mars 2016, un arrêt singulier en rupture avec sa propre jurisprudence ? Qui a remarqué qu'elle en a rendu un autre, le 15 juin 2016, dans la droite ligne de ce qu'elle jugeait jusqu'alors quand le demandeur n'était pas un an-

© 2020 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20201205-LF-842x20+23877549056

cien président de la République ? Qui a lu l'arrêt de la CEDH du 16 juin 2016, lequel interdit qu'on oppose à un justiciable des écoutes téléphoniques pouvant laisser penser que son avocat a commis un délit ?

L'existence d'un pacte délictuel ne saute pas aux yeux dans le dossier Bismuth.

MM. Herzog et Sarkozy n'évoquent Monaco, sur cette ligne qu'ils croient sûre depuis son ouverture, le 11 janvier 2014, que le 5 février. Tout au long des semaines précédentes, selon l'accusation, M. Azibert se serait démené au sein de la Cour de cassation pour obtenir des informations sur le sort du fameux pourvoi, voire pour en orienter la teneur. La défense montre, grâce aux fadettes saisies par les enquêteurs, que Thierry Herzog n'a eu aucune relation téléphonique avec son ami magistrat entre le 10 et le 29 janvier. Quand la contrepartie - ce poste monégasque, que l'ordonnance de renvoi ne définit pas précisément - aurait-elle été promise par les supposés corrupteurs au supposé corrompu ?

On a, dans le cadre d'un « plan B », écouté des avocats (Nicolas Sarkozy est inscrit au barreau, comme son conseil Thierry Herzog). On a, pour donner du volume à une roue de secours bien plate, examiné les factures détaillées de dizaines d'avocats sélectionnés au petit bonheur la chance, dont certains ont même été géolocalisés, pour savoir si l'un d'eux aurait pu révéler à son ami Herzog que la ligne Bismuth était surveillée. Le parquet n'a pas été franc quand la défense a voulu connaître les éléments qu'il gardait dans sa manche - on comprend pourquoi, il n'y en avait pas. Ou plutôt, il y en avait, mais à décharge.

Qui a infligé le plus grand camouflet à l'État de droit ?

La personnalité du principal prévenu, adulé ou détesté, a empêché de poser, avant l'audience, un regard froid sur cette histoire minable

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 19

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

17 juin 2021

### Trous noirs et rancunes féroces au procès Bygmalion

Le Figaro

... En 2012, pour masquer le dépassement astronomique du plafond autorisé pour la campagne de Nicolas Sarkozy, l'agence de communication et l'UMP mettent au point un système de fausse facturation. Qui ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210617-LF-882x20x23468089860

## Nom de la source

Le Figaro

Jeudi 17 juin 2021

p. 16

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23894 • p. 16

• 1635 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

## Trous noirs et rancunes féroces au procès Bygmalion

Durand-Souffland, Stéphane

**En 2012, pour masquer le dépassement astronomique du plafond autorisé pour la campagne de Nicolas Sarkozy, l'agence de communication et l'UMP mettent au point un système de fausse facturation. Qui en a donné l'ordre ? La vérité ne jaillira pas au tribunal mais les débats donnent des coulisses une image peu reluisante.**

**A**u procès Bygmalion, qui s'est ouvert le 20 mai et doit s'achever mardi, des trous noirs avalent la vérité. Certains prévenus sélectionnent les pertes de mémoire qui les arrangent, tandis que d'autres offrent au tribunal des aveux percés dont les informations capitales ont fui.

Qui a donné l'ordre, début 2012, de dégonfler le coût de la seconde campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy pour en faire payer une bonne part à l'UMP (devenue Les Républicains) par le biais de conventions fictives et, ainsi, faire croire que le plafond légal de 22 millions d'euros ne serait pas pulvérisé en mai ? Et quand : dès le début de la campagne, ce qui signerait une prémeditation cynique, ou bien « *au fil de l'eau* », quand il était devenu évident que l'enveloppe légale ne suffirait pas ? Nul ne le dit. Tous, peut-être, le savent.

Les journées d'audience qui se succèdent créent le sentiment horripilant que la vérité est à portée de main mais ne

jaillira jamais. Les débats, verrouillés par des postures inconciliables, constituent une insulte au bon sens, étant entendu que le bon sens n'est pas toujours le meilleur allié de la vérité. Mais tout de même : comment croire qu'une « escroquerie » - l'un des chefs de poursuite retenus, passible de cinq ans de prison et 375 000 euros d'amende - de plus de 20 millions a pu être mise en oeuvre à l'insu du président candidat et/ou du secrétaire général du parti, Jean-François Copé ? Pour poser la question autrement : peut-on admettre que leurs lieutenants auraient osé prendre une décision aussi risquée sans prévenir leurs patrons respectifs ?

« Pas de volonté frauduleuse »

Dans le prétoire, quatorze prévenus et des clans reconstitués. Les dirigeants de Bygmalion et de sa filiale Event & Cie d'un côté (les deux sociétés ont été liquidées après la révélation du scandale par la presse, en 2014), les cadres de l'UMP de l'autre, auxquels se mêlent des membres de l'Association de finance-

CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

ment de la campagne de Nicolas Sarkozy (AFCNS), structure imposée par la loi dont on mesure à présent l'intérêt absolu, et deux experts-comptables. Jean-François Copé et Nicolas Sarkozy ont des statuts particuliers : le premier, jamais mis en examen, est venu au palais de justice une seule fois, le 9 juin, pour témoigner. Le second, poursuivi pour « financement illégal de campagne électorale par dépassement de plafond » encourt un an de prison et 3 500 euros d'amende, peine dont le quantum maximal l'a autorisé à ne se présenter qu'une seule fois, mardi, pour se défendre.

Contrairement aux autres personnes renvoyées, qui reconnaissent l'existence d'une double facturation pour « *ventiler* » des dépenses illégales mais réelles, il propose du dossier une lecture alternative. Selon lui, si une vingtaine de millions d'euros ont été facturés au-delà du plafond, ils ne couvriraient pas vérita-

## Documents sauvegardés

blement des frais de sa campagne mais seraient allés enrichir quelqu'un d'autre. Qui ? « Si je n'avais pas eu la volonté de réunir ma famille politique et de mettre Jean-François Copé à la tête de l'UMP, il n'y aurait pas eu de **Bygmalion**, et beaucoup de ceux qui comparaissent aujourd'hui devant vous ne seraient pas là », déclare l'ancien chef de l'État. Sous-entendu : Jean-François Copé était un proche parmi les proches des fondateurs de la société, Bastien Millot et Guy Alvès. À eux trois, ils auraient monté une arnaque pour constituer un pactole. Le bon sens murmure : si Nicolas Sarkozy avait délibérément commis une infraction de ce calibre, aurait-il placé son destin entre les mains d'individus qui ne lui étaient pas dévoués corps et âme ? Il prodigue au passage un petit cours de tactique politicienne au tribunal - qui ne lui en demande pas tant et s'impatiente de ces digressions. Donné perdant par les sondages, il confie en 2012 à des ennemis des postes clés afin de les tenir à l'oeil : Jean-François Copé à la tête de l'UMP (« il a refusé l'Intérieur »), et des missions pour les Juppé et autres Fillon, dont il se méfie comme de la peste. Il « pique » à Jean-François Copé son directeur de cabinet, Jérôme Lavrilleux, pour en faire son directeur adjoint de campagne et inciter le secrétaire général de l'UMP à s'investir dans la bataille « à 100 %, ce qui n'était pas évident ». « Il y avait une sorte de gémellité entre eux », grince le prévenu, afin de les mettre tous les deux dans le même sac de la perfidie.

À la présidence de l'AFCNS, il bombarde Philippe Briand, peut-être le chiraquier utile du dossier : député réélu sans discontinuer dans son fief, questeur réélu sans discontinuer par ses collègues de tous bords à l'Assemblée nationale, il jouit d'une image d'intégrité bienvenue

à ce poste dont il ne voulait pas. À la barre, Philippe Briand est celui qui est apparu comme le plus sincère - et le plus outré - de s'être retrouvé dans ce panier de crabes.

Problème : les juges d'instruction n'ont pas mis en lumière l'existence d'une entourloupe ourdie par le clan Copé. Et ce n'est pas faute d'avoir cherché, puisque l'ordonnance de renvoi a conclu que « *l'information judiciaire invalidait l'hypothèse, un temps envisagée compte tenu de la proximité professionnelle et amicale entre MM. Millot et Alvès d'une part, et Jean-François Copé et Jérôme Lavrilleux d'autre part, de détournements de fonds à leur bénéfice ou pour constituer un trésor de guerre en vue de prochaines échéances électorales* ». Ce qui permet à Jean-François Copé de conseiller au tribunal, à l'aise dans son confortable costume de témoin : « *Il faut se demander à qui cela a profité. Je rappelle que nous étions dans le contexte d'une campagne électorale.* » Suivez son regard.

La défense de l'ex-président de la République, qui ne connaissait pas les dirigeants de **Bygmalion**, repose sur deux axes. Premièrement : la campagne de 2012 était, à l'en croire, de la même envergure que celle de 2007, à ceci près qu'elle a été plus ramassée dans le temps car elle a duré un mois de moins. Elle aurait donc coûté sensiblement la même chose, compte tenu de l'inflation. « *Aucun emballage* » - d'aucuns soutiennent le contraire -, rien de « pharaonique », le « *plus petit QG de campagne que j'aie jamais eu* ». « *Une énergie en marche* » mais une voilure réduite pour suivre les recommandations des experts-comptables, une musique originale pour les meetings « *composée et offerte par un ami de Carla* » (son

*épouse, NDLR*), une inclination pour « *les petites réunions de 1 000 à 2 000 militants, où on a le contact avec les gens, où on les galvanise, où on les aime* » . La nostalgie du candidat défait pour l'atmosphère survoltée des meetings, dont la ferveur de l'assistance était telle qu'elle l'empêchait de terminer ses discours, n'échappe à personne. Certes, la grand-messe de Villepinte, le 11 mars 2012, échappait à toute mesure, mais c'était un « *point d'orgue* » incontournable et programmé. Un axe juridique, ensuite : « *Ai-je une responsabilité administrative et politique ? Oui. Une responsabilité pénale ? Non, car je n'avais pas de volonté frauduleuse !* » Il ne signait ni devis ni facture et ne mettait pas le nez dans « *la logistique* » confiée à son directeur de campagne, Guillaume Lambert (également prévenu). L'ordonnance de renvoi n'a-t-elle pas relevé qu' « *aucun élément ne permettait d'impliquer (...) M. Sarkozy dans la mise en oeuvre de ce système de fausse facturation* », même si le candidat président en fut « *le bénéficiaire* » ?

« L'œil de Moscou »

Les interrogatoires des anciens cadres de l'UMP avaient précédemment donné lieu au concours Lépine de la défausse. La redoutable présidente Caroline Viguer l'a résumé en interrogeant Nicolas Sarkozy : « *Votre directeur de campagne dit qu'il se reposait sur l'UMP, que la directrice financière de l'UMP dit qu'elle ne s'occupait que des ressources humaines, que le président de l'AFCNS dit qu'il n'avait pas le temps de vérifier quoi que ce soit, que le trésorier affirme qu'il n'avait pas les factures et que les experts-comptables avancent qu'ils n'avaient qu'un rôle de représentation.* » Elle oublie le directeur général de l'UMP. Éric Césari, sarkozyste notoire



## Documents sauvegardés

formé au cabinet de Charles Pasqua, était surnommé « *l'oeil de Moscou* » par les copéistes. Il était, selon lui, placardisé, bardé d'un « *titre honorifique* » et s'il lui est arrivé d'entrer « *par hasard* » dans une réunion stratégique, il n'était au courant de rien, bien qu'il eût signé des liasses de factures bidon. Mme Viguier oublie aussi Bastien Millot, cofondateur de **Bygmalion** qui, contrairement à son associé Guy Alvès et au patron d'Event, Franck Attal, jure qu'il ignorait tout de la magouille. Il est vrai que Bastien Millot, déjà condamné deux fois à de la prison avec sursis dans des affaires de favoritisme et de faux et usage, risque très gros devant cette 11e chambre.

N'en déplaise à Nicolas **Sarkozy**, il existe une différence entre ses deux campagnes présidentielles. Une petite main de l'UMP est venue la mettre en exergue. Le témoin Adiba Regragui était responsable de l'événementiel à l'UMP en 2007. En novembre 2010, l'équipe Copé prend la direction du parti et la met sur la touche : son activité, à présent, est confiée à **Bygmalion**. Revenons à 2007 : « *Le rythme était hallucinant*, se souvient Adiba Regragui, *mais le plus important était de s'en tenir au budget qui nous était alloué, il y avait une fourchette à ne pas dépasser.* »

En cinq ans, l'inflation n'a pas explosé mais les contrôles, apparemment, ont disparu. Comme s'est curieusement évaporée une masse de devis, de notes et de courriels qui, peut-être, aurait pu aider la justice à combler les trous noirs.

### Illustration(s) :

Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

Nicolas **Sarkozy** (ici lors de son arrivée, mardi, au palais de justice de Paris pour une audience dans le procès de l'affaire **Bygmalion**) est poursuivi pour « financement illégal de campagne électorale par dépassement de plafond » .

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 20

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

1 octobre 2021

### Nicolas Sarkozy condamné à un an de prison dans l'affaire Bygmalion

… JUSTICE Peu assidu au procès **Bygmalion**, qu'il n'avait honoré de sa présence qu'à l'occasion d'une demi-journée d'audience - il en avait le droit -, Nicolas **Sarkozy** n …

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20211001-LF-902x20x2692763680

## Nom de la source

Le Figaro

Vendredi 1 octobre 2021

p. 12

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23985 • p. 12

• 841 mots

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France



# Nicolas Sarkozy condamné à un an de prison dans l'affaire Bygmalion

L'ancien président de la République a fait appel de cette peine, plus sévère que celle requise.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE Peu assidu au procès **Bygmalion**, qu'il n'avait honoré de sa présence qu'à l'occasion d'une demi-journée d'audience - il en avait le droit -, Nicolas **Sarkozy** n'a pas fait le déplacement, jeudi, pour entendre le jugement. C'est donc en son absence que le tribunal correctionnel de Paris l'a condamné à un an de prison (le maximum encouru) pour le financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012. La sentence, qui dépasse les réquisitions du parquet, sera exécutée sous la forme d'une assignation à domicile avec bracelet électronique. Par la voix de son avocat, Me Thierry Herzog, l'ancien président de la République a annoncé qu'il faisait immédiatement appel, ce qui suspend l'exécution de la peine.

C'est la deuxième fois que Nicolas **Sarkozy** est condamné à de la prison ferme. Début 2021, il a été frappé d'une peine de trois ans, dont deux avec sursis, pour corruption et trafic d'influence dans le cadre de l'affaire dite des « écoutes Bismuth » - il a également interjeté appel.

L'ancien chef de l'État a réagi en fin de soirée par un long message sur Facebook. Il dénonce un droit « *une nouvelle fois bafoué par la méconnaissance des décisions du Conseil constitutionnel* », tout en s'insurgeant contre de « *vaines tentatives d'humiliation* ».

Pour le tribunal, **Sarkozy**, loin d'être novice en politique, « *connaissait le montant du plafond légal des dépenses de campagne et savait que l'enjeu était d'éviter un dépassement de ce plafond (...). Son expérience de candidat et sa connaissance de la règle de droit lui avaient même permis de prévenir expressément son entourage.* » Les juges notent qu'il avait été « *averti, par écrit, d'une part, du risque de dépassement et, d'autre part, du dépassement effectif du plafond légal, par deux notes rédigées par l'un des associés du cabinet d'expertise-comptable* ».

Pourtant, il a « *poursuivi l'organisation des meetings, dans les mêmes conditions que précédemment, permis la réalisation de prestations nouvelles, engagé les dépenses correspondantes et volontaire-*

*ment omis (...) d'exercer un quelconque contrôle sur les dépenses* ». Celles-ci se montent à quelque 42 millions d'euros, soit près du double du plafond légal. Le tribunal fait ainsi litière de tous les arguments présentés en défense par le prévenu.

L'audience, présidée par Caroline Viguer, avait rapidement tourné au vinaigre pour l'ensemble des prévenus, poursuivis pour faux, usage de faux, escroquerie ou complicité. « *Ils ont fabriqué de faux documents, validé des fausses factures, participé à l'élaboration d'un compte de campagne falsifié* », estime le tribunal. Tous - ce qui est rare - sont condamnés plus sévèrement que ne l'avait demandé le ministère public.

Certains prévenus admettaient partiellement leur responsabilité dans la mise en oeuvre d'un vaste système visant à dissimuler les dépenses réelles en facturant la plus grande part à l'UMP (devenue LR), alors dirigée par Jean-François Copé. Celui-ci, un temps témoin assisté, n'a jamais été mis en examen. C'est le cas de Jérôme Lavrilleux,

## Documents sauvegardés

le directeur adjoint de la campagne de **Sarkozy**, qui écope de trois ans dont un avec sursis, nettement plus que les trois ans avec sursis requis, et d'une bonne partie de l'état-major de **Bygmalion**.

D'autres, au mépris de toute vraisemblance, niaient farouchement avoir eu connaissance de l'arnaque à grande échelle. Parmi eux, plusieurs cadres du parti alors majoritaire, dont le directeur général, notamment dévoué à Nicolas **Sarkozy**, et le coprésident de **Bygmalion**, Bastien Millot. Ce proche de Jean-François Copé avait affirmé, en dépit des questions qui traduisaient le scepticisme du tribunal, qu'il avait pris soin de ne s'occuper en rien de la campagne, au motif qu'une brouille l'avait opposé au candidat sortant quelques années auparavant.

Déjà condamné à deux reprises dans d'autres affaires de malversations, Bastien Millot voit prononcer à son encontre une peine de trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis. Guy Alvès, l'alter ego de Bastien Millot à la tête de **Bygmalion** mais qui, lui, ne s'est pas enferré dans un déni total, est condamné à deux ans dont un avec sursis. Les ex-cadres de **Bygmalion** et de l'UMP devront en outre verser plus de 80 000 euros à LR pour le préjudice subi par le parti.

La sévérité du tribunal est d'autant plus remarquable que le parquet n'avait pas fait preuve de mollesse au moment du réquisitoire. Bien au contraire, ses deux représentants s'étaient livrés à une attaque au vitriol des prévenus et de leurs systèmes de défense. Leurs piques les plus acérées s'étaient concentrées sur Nicolas **Sarkozy**, qui ne comparaissait « que » pour une infraction au code électoral et encourrait moins que ses treize

coprévenus.

Ironisant sur les déclarations de l'ancien président de la République, le parquet avait lancé : « *Il vous a demandé : « Qui peut oser dire que ma campagne a dérapé ? C'est une farce ! » Mais c'est une farce que de nous faire croire que ces personnes-là ne surveillaient rien. C'est une farce que de les voir se retrancher derrière leur absence de compétences.* » La campagne 2012 de Nicolas **Sarkozy** était, à leurs yeux, « *une campagne en or massif* » .

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 21

2 documents

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 2 documents

18 juin 2021

### **Un réquisitoire impitoyable au procès Bygmalion**

**Le Figaro**

... deux représentants du parquet à la clémence vis-à-vis des quatorze prévenus du procès **Bygmalion**. Les aveux incomplets de certains (Jérôme Lavrilleux, directeur de cabinet de Jean-François Copé et directeur ...

**3**

16 juin 2021

### **Bygmalion : Sarkozy récuse la folie dépensière**

**Le Figaro**

... campagne qui s'emballe ? » Selon l'accusation, le budget de la seconde présidentielle de Nicolas **Sarkozy** a pulvérisé de plus de 20 millions d'euros le plafond légal. Le candidat malheureux, qui ...

**5**

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210618-LF-882x20x23587419896

## Nom de la source

Le Figaro

Vendredi 18 juin 2021

p. 11

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23895 • p. 11

• 603 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

# Un réquisitoire impitoyable au procès Bygmalion

Le parquet a notamment demandé un an de prison, dont la moitié avec sursis, à l'encontre de l'ancien président Nicolas Sarkozy.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE C'EST PEU DIRE que les débats n'ont pas poussé les deux représentants du parquet à la clémence vis-à-vis des quatorze prévenus du procès Bygmalion. Les aveux incomplets de certains (Jérôme Lavrilleux, directeur de cabinet de Jean-François Copé et directeur adjoint de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, Guy Alvès, Sébastien Borivent, Franck Attal, anciens dirigeants de Bygmalion et de sa filiale Event & Cie) ont laissé sur leur faim Nicolas Baïetto et Vanessa Perrée.

Ils ont été excédés par les dérobades des autres : Éric Cesari, ex-directeur général de l'UMP, Fabienne Liadze, ex-directrice des ressources, Pierre Chassat, directeur de la communication, Bastien Millot, coprésident de Bygmalion, Philippe Briand et Philippe Blanchetier, président et trésorier de l'Association de financement de la campagne de Nicolas Sarkozy (AFCNS), Pierre Godet et Marc Leblanc, experts-comptables, Guillaume Lambert, directeur de campagne. Quant aux arguments exposés à la barre par l'ancien chef de l'État, selon

lequel le dépassement du plafond légal à hauteur de plus de 20 millions d'euros aurait profité à d'autres, ils laissent l'accusation pantoise.

Pour le ministère public, les stratégies de la campagne lancée en février 2012 constatent début mars que l'enveloppe légale n'y suffira pas. Le prestataire, le parti et le candidat décident donc de mettre en oeuvre un système de fausse facturation faisant supporter à l'UMP ce que le candidat, qui exige à présent un meeting par jour, ne peut déclarer.

Les orateurs dénoncent des « dérives financières majeures, un système opaque ». Ils stigmatisent Nicolas Sarkozy et son entourage : « Il vous a demandé : « Qui peut oser dire que ma campagne a dérapé ? C'est une farce ! » Mais c'est une farce que de nous faire croire que ces personnes-là ne surveillaient rien. C'est une farce que de les voir se retrancher derrière leur absence de compétences. »

Le parquet regrette que la vérité n'ait pas jailli à l'audience : « Nous ne sommes pas magiciens. Il y a quatorze prévenus

et presque autant de versions. Leur impossible combinaison montre qu'il y a nécessairement des mensonges. Qui a eu l'idée ? Qui a ordonné le système ? Nous n'avons pas eu les éléments, l'audience n'a pas permis d'identifier le deus ex machina. »

« Une campagne en or massif »

La fin du réquisitoire approche. Une pique à l'ancien président de la République, qui n'a assisté qu'à une demi-journée d'audience : « Cette désinvolture vis-à-vis de ses coauteurs et vis-à-vis de votre tribunal est à l'image de la désinvolture dans sa campagne. Pretendre que sa signature n'engageait à rien alors qu'il signait chaque jour des décrets engageant la République, c'est abyssal. Il a sciemment participé au dépassement en augmentant le nombre de meetings alors qu'une note d'alerte préconisait de le diminuer. Sa campagne est une campagne en or massif ! » Les peines requises : Nicolas Sarkozy : 12 mois de prison dont la moitié avec sursis, 3 750 euros d'amende. Guillaume Lambert : 4 ans avec sursis, 50 000 euros. Philippe Briand : 3 ans avec sur-

## Documents sauvegardés

sis, 80 000 euros d'amende. **Philippe**

**Blanchetier** : 3 ans avec sursis, 40 000 euros. **Jérôme Lavrilleux** : 3 ans avec sursis, 50 000 euros.

**Éric Cesari** : 4 ans avec sursis, 60 000

euros . **Fabienne Liadzé** : 3 ans avec sursis, 40 000 euros. **Pierre Chassat** :

2 ans avec sursis, 25 000 euros. **Bastien**

**Millot** : 2 ans dont un avec sursis pro-

batoire, 150 000 euros. **Guy Alvès**,

**Sébastien Borivent et Franck Attal** :

18 mois avec sursis, 100 000 euros.

**Pierre Godet** : 3 ans avec sursis, 60 000

euros. **Marc Leblanc** : 2 ans avec sur-  
sis, 30 000 euros. S. D.-S.

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210616-LF-882x20x23403984086

## Nom de la source

Le Figaro

Mercredi 16 juin 2021

p. 14

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23893 • p. 14

• 678 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

## Bygmalion : Sarkozy récuse la folie dépensièr

Selon l'ex-président, les surfacturations de la campagne de 2012 auraient pu profiter à un rival.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE « *Elle est où, la campagne en or massif ? La campagne qui s'emballe ?* » Selon l'accusation, le budget de la seconde présidentielle de Nicolas Sarkozy a pulvérisé de plus de 20 millions d'euros le plafond légal. Le candidat malheureux, qui répond de financement illégal de campagne électorale, délit passible d'un an de prison et de 3 750 euros d'amende, réfute - il est le seul - ce postulat.

À entendre Nicolas Sarkozy, qui n'a pas assisté aux débats ouverts le 20 mai dernier, les meetings de 2012 ont, en moyenne, coûté à peine plus cher que ceux de 2007, dont le nombre fut quasi-identique (autour de 40) : 265 000 euros l'unité, contre 211 000 euros cinq ans auparavant, selon les comptes soumis à la commission de contrôle. « *Et là, on me dit que ce serait 465 000 euros. Mais s'il y avait eu tout cet argent en plus, ça se serait vu ! On aurait dit : « Sarkozy est devenu fou, il fait servir du caviar aux militants !* »

L'ancien chef de l'État, survolté, affirme qu'il a fait annuler des déplacements par souci d'économie. Qu'il a tenu compte

des alertes des experts-comptables en exigeant qu'on n'engage aucune dépense inconsidérée et qu'on privilégie les « *petits meetings de 1 000 à 2 000 personnes, où on rencontre les gens, où on les galvanise, où on les aime* » . Qu'il écoutait son directeur de campagne, Guillaume Lambert (également poursuivi), quand celui-ci lui refusait Bercy, trop cher, ou le Champ de Mars, pas dans leurs moyens non plus. Mais qu'il n'avait pas le temps de gérer l'intendance : il ne visait aucun devis, ne signait aucune facture - « *Je n'ai jamais vu Chirac ou Balladur en signer non plus* » . « *Je suis connu pour beaucoup déléguer* » , précise-t-il, replaçant la période dans un contexte politique intense, avec notamment une crise financière à gérer et un G20 à présider.

« *Ah, elle a bon dos, ma campagne* » : implicitement, Nicolas Sarkozy indique que des millions ont été tirés de celle-ci pour profiter à d'autres. L'instruction n'a pas mis au jour le moindre « *trésor de guerre* » constitué par une tierce personne. Mais le prévenu distille l'idée que Jean-François Copé et ses grands amis de Bygmalion, spécialistes de l'événe-

mentiel, étaient à la manœuvre pour traire la vache à lait. Pourquoi a-t-il recruté Jérôme Lavrilleux, directeur de cabinet de son rival comme directeur adjoint de sa campagne ? Pour assurer l'unité de sa famille politique : « *Je ne lui ai pas piqué son directeur de cabinet sans son accord*, assène le prévenu. *Il y avait entre eux comme une gémellité*. » En clair : tout ce que savait l'un, l'autre le savait aussi.

Ténacité exubérante

La semaine dernière, le témoin Copé, à l'époque secrétaire général de l'UMP (devenue LR) avait juré qu'il n'avait découvert le pot aux roses qu'en 2014. Or Jérôme Lavrilleux a reconnu qu'il était au courant en temps réel du système de fausse facturation entre Bygmalion et le parti de droite, mais qu'il n'en avait jamais parlé à son faux jumeau... Puis, le maire de Meaux s'était livré à une sorte de méditation à voix haute, interrogé sur le fait que tous les prévenus prétendent ne pas savoir qui avait ordonné la magouille pour alléger la facture officielle de la présidentielle : « *Qu'est-ce qui fait que des gens sont terrorisés au point de ne pas dire les choses ?* » Par

## Documents sauvegardés

tribunal interposé, l'ancien chef de l'État rétorque : « *Il n'y avait pas autour de moi des vestales paralysées par le tigre Sarkozy, c'est une stupidité.* »

Le prévenu se défend avec une ténacité exubérante, qui l'entraîne sur des chemins de traverse et lui vaut à plusieurs reprises une relance cinglante de la présidente Viguer : « *Vous ne répondez pas à la question du tribunal.* » C'est le problème des professionnels de la politique quand l'estrade se situe dans un palais de justice : ils parlent un peu à leurs juges, beaucoup à l'opinion publique, le fiel qui reste est pour leurs rivaux. Mais au moins, ici, la salle est gratuite.

### Note(s) :

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 21

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

23 juin 2021

### Bygmalion : la défense de Sarkozy plaide sa relaxe

Le Figaro

JUSTICE « Nicolas Sarkozy n'a commis aucun délit », a soutenu mardi l'avocate de l'ancien chef de l'État, Me Gesche Le Fur, en réclamant la relaxe de son client devant

3

...

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210623-LF-882x20x23984374910

## Nom de la source

Le Figaro

Mercredi 23 juin 2021

p. 16

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23899 • p. 16

• 526 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

## Bygmalion : la défense de Sarkozy plaide sa relaxe

« Il n'a signé aucune facture », a fait valoir son avocate au dernier jour du procès sur les dépenses excessives de la campagne de 2012.

agence, AFP, Service société du Figaro, société

**J**USTICE « Nicolas Sarkozy n'a commis aucun délit », a soutenu mardi l'avocate de l'ancien chef de l'État, Me Gesche Le Fur, en réclamant la relaxe de son client devant le tribunal correctionnel de Paris, tandis que s'achevait ce procès sur les dépenses excessives de sa campagne présidentielle de 2012.

« Il n'a signé aucun devis, il n'a signé aucune facture, il a accepté toutes les restrictions qu'on lui a demandées. Il est loin d'être un candidat hysterique, insatiable. Il est respectueux des valeurs de la justice », a plaidé Me Gesche Le Fur en soutenant que « faire des erreurs n'est pas un délit ».

L'ex-président de la République, absent à cette dernière audience, est jugé depuis le 20 mai aux côtés de treize autres prévenus, ex-cadres de l'UMP et de la société Bygmalion, membres de l'équipe de campagne et experts-comptables. L'enquête a démontré que les comptes de la campagne présidentielle de 2012 ont dépassé d'une vingtaine de millions d'euros le plafond légal au-

torisé, via un système de fausses factures.

Le parquet a requis un an de prison, dont six mois avec sursis, et une amende de 3 750 euros à l'encontre de Nicolas Sarkozy, poursuivi uniquement pour « financement illégal de campagne électorale ».

Victime d'un malaise lors de l'interrogatoire de son client la semaine dernière, Me Thierry Herzog, avocat « historique » de l'ancien président de la République, n'a pas pu assurer sa défense. Son état de santé « n'inspire pas d'inquiétude, mais le force au repos », a expliqué Me Gesche Le Fur.

L'avocate a déroulé la ligne de défense traditionnelle de Nicolas Sarkozy : un seul juge a demandé son renvoi devant un tribunal, il a déjà payé en organisant le « Sarkothon », pour rembourser les dettes de l'UMP après l'invalidation des comptes de campagne, et a joué un rôle mineur dans cette affaire.

« Il n'était pas informé et n'avait pas la volonté » de dépasser le plafond légal de

dépense autorisé, a souligné Me Gesche Le Fur.

« C'est une fable ! »

Le parquet, en revanche, estime que Nicolas Sarkozy est « le seul responsable de ses comptes de campagne ». Lors de son réquisitoire, la procureur Vanessa Perrée avait affirmé que Nicolas Sarkozy avait bien participé au dépassement de ses comptes de campagne « en augmentant le nombre de meetings, en augmentant le coût des meetings ». Sa fonction de président de la République au moment des faits « exigeait une probité irréprochable », avait insisté le parquet.

Lors de son interrogatoire, le 15 juin dernier, l'ancien chef de l'État avait contesté un « emballement » de sa campagne de 2012. « C'est une fable ! », avait-il lancé.

Les dernières plaidoiries des avocats de la défense se sont poursuivies jusqu'en fin de journée. Le tribunal correctionnel de Paris devait ensuite mettre sa décision en délibéré.

## Documents sauvegardés

Des peines allant de dix-huit mois à quatre ans d'emprisonnement avec sursis, assorties d'amendes de 25 000 à 150 000 euros, ont été requises à l'encontre des treize autres prévenus dans l'affaire Bygmalion, lesquels comparaissent notamment pour « *usage de faux* » , « *escroquerie* » et complicité de ces délits.

**Note(s) :**

[societe@lefigaro.fr](mailto:societe@lefigaro.fr)

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 3 février 2023 à 13 h 22

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Figaro

10 juin 2021

### Au procès Bygmalion, Copé et les « couloirs parallèles »

… le parti et de l'autre, l'équipe de campagne. » C'était en 2012. Nicolas Sarkozy était le candidat de l'UMP (aujourd'hui LR) à l'élection présidentielle, et Jean-François ...

3

## Documents sauvegardés

**LE FIGARO**

© 2021 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 3 février 2023 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news 20210610-LF-882x20x22922371949

## Nom de la source

Le Figaro

Jeudi 10 juin 2021

p. 14

## Type de source

Presse • Journaux

Le Figaro • no. 23888 • p. 14

• 566 mots



## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

## Provenance

France

## Au procès Bygmalion, Copé et les « couloirs parallèles »

Le secrétaire général de l'UMP lors de la campagne de 2012 nie avoir été mis au courant des pratiques de facturation frauduleuses.

*Durand-Souffland, Stéphane*

**J**USTICE « Il y avait deux couloirs parallèles. D'un côté le parti et de l'autre, l'équipe de campagne. » C'était en 2012. Nicolas Sarkozy était le candidat de l'UMP (aujourd'hui LR) à l'élection présidentielle, et Jean-François Copé, qui répond aux questions du tribunal en tant que témoin, était le secrétaire général de la formation. « J'avais une conception très collective » du management, explique-t-il. Surtout dans le domaine intellectuel et politique : il voulait que « les idées foisonnent ». En matière d'intendance, sa conception était plus sélective : « Je ne signais pas un chèque, je ne voyais pas une facture. » Les idées n'ont pas de prix, c'est bien connu. La campagne du président sortant ? « Je n'avais ni la volonté ni la possibilité de m'occuper des meetings, poursuit-il. Il m'est arrivé d'assister à quelques réunions, voire de prendre le micro. Mais dans la salle, pas à la tribune, pour laisser le candidat rayonner. »

« J'ai été tenu à l'écart »

Mai 2014. *Libération* révèle le scandale Bygmalion : un dépassement du plafond légal à hauteur de 22 millions ventilés sur des conventions bidons de l'UMP. « Je réalise que j'ai été tenu à l'écart d'une opération ayant conduit à des pratiques illégales, soupire le témoin. J'ai besoin de comprendre. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? » Comme il n'a « plus confiance en personne », il interroge non pas son directeur de cabinet, Jérôme Lavrilleux (par ailleurs directeur adjoint de la campagne de M. Sarkozy), mais des collaborateurs dont il n'est pas vraiment proche, nommés par ses prédécesseurs. Ainsi que Franck Attal (patron d'Event, la filiale de Bygmalion impliquée) qu'il connaît à peine alors qu'il est intime des deux patrons du groupe. M. Attal confirme l'existence de la combine sur ordre de « l'équipe de campagne et de l'UMP » .

« J'ai toujours eu avec Nicolas Sarkozy des relations assez directes. Si j'avais appris à l'époque, j'aurais interdit cette folie et je lui aurais dit que je ne l'acceptais pas », affirme M. Copé, laissant

entendre que le président-candidat pouvait être informé de la « folie ». « Le seul qui ne l'aurait jamais permise, c'est moi. Tout était organisé pour que je ne la voie pas », renchérit-il - c'est bien le problème des « couloirs parallèles ». Trois jours passent. C'est long, trois jours au début d'un pareil cataclysme. M. Lavrilleux confirme à son patron que le système a été mis en oeuvre. Qui a donné l'ordre ? Mystère. Fin de l'entretien.

Puis, le 23 ou le 24 mai 2014, M. Copé se rend auprès de M. Sarkozy pour lui révéler ce qu'il vient l'apprendre : « Il m'a dit qu'il avait du mal à le croire. J'ai répliqué : "C'est la vérité". » Et puis ? Et puis rien, l'entretien est terminé.

Me Brossolet, avocat de M. Attal, entend faire passer un mauvais quart d'heure à M. Copé, qu'il a fait citer. Mais le témoin le roule dans la farine, fort de sa situation de jamais-mis-en-examen par le juge d'instruction Tournaire, qui ne passe pas pour un mollas. Il rend, en revanche, service à l'accusation

## Documents sauvegardés

en enfonçant Éric Césari et Fabienne Liadzé, anciens cadres de l'UMP dont il loue exagérément les mérites quand eux-mêmes les minimisaient pour diluer leur éventuelle responsabilité. Qui a orchestré l'arnaque **Bygmalion** à 22 millions ? La treizième journée d'audience est terminée, et les couloirs sont toujours parallèles.

**Note(s) :**

[sdurandsouffland@lefigaro.fr](mailto:sdurandsouffland@lefigaro.fr)



---

## Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 06

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

23 novembre 2020

### Un président, une casserole et les «petits pois»

... AFFAIRE BISMUTH Le procès de Nicolas Sarkozy pour «corruption» et «trafic d'influence» s'ouvre ce lundi. Une première pour un ex-chef de l'Etat. Celui qui entretient depuis longtemps des ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 2



Lundi 23 novembre 2020

Libération • p. 2,3 • 1011 mots

# Un président, une casserole et les «petits pois»

Par Emmanuel Fansten et Renaud Lecadre

**AFFAIRE BISMUTH** Le procès de Nicolas Sarkozy pour «corruption» et «trafic d'influence» s'ouvre ce lundi. Une première pour un ex-chef de l'Etat. Celui qui entretient depuis longtemps des relations tumultueuses avec les juges encourt dix ans de prison.

**L**a date est historique. A partir de lundi et pour près de trois semaines, Nicolas Sarkozy doit comparaître devant la trente-deuxième chambre du tribunal judiciaire de Paris pour «corruption» et «trafic d'influence» dans l'affaire dite «Bismuth». Une première en France pour un ancien chef de l'Etat. Renvoyé au côté de son avocat, Thierry Herzog, l'ex-président encourt jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Il est soupçonné d'avoir promis un poste à Monaco à un haut fonctionnaire de la Cour de cassation, Gilbert Azibert, en échange d'informations sur un dossier judiciaire en cours (lire page 4). Agé de 73 ans, ce dernier a demandé le renvoi du dossier pour raison médicale à cause de l'épidémie de Covid-19.

La confrontation s'annonce d'autant plus tendue que Nicolas Sarkozy entretient depuis de longues années des relations houleuses avec la justice. En tant qu'ancien ministre de l'Intérieur d'abord, dont les positions sécuritaires ont pu légitimement heurter une partie de la profession. En tant qu'ancien président de la République ensuite, qui avait traité les magistrats de «petits pois» à peine arrivé à l'Elysée avant d'envisager la suppression du juge d'instruction, puis de commenter publiquement durant son

Photo Marc Chaumeil. Divergence

Nicolas Sarkozy, à la Cour de cassation, en mai 2007.

quinquennat des décisions judiciaires, au mépris de la séparation des pouvoirs. Mais surtout en tant que justiciable mis en cause dans une ribambelle d'affaires, toujours prêt à surjouer la posture de victime quitte à verser dans la paranoïa. «Je ne suis pas un justiciable au-dessus des autres, mais pas en dessous non plus, s'in-dignait-il lors de son interrogatoire dans l'affaire Bismuth, en juillet 2014. Me mettre en garde à vue correspond à une volonté de m'humilier.» Si le casier judiciaire de Nicolas Sarkozy est à ce jour parfaitement vierge, son parcours procédural est des plus encombrés. Tout a commencé avec l'affaire Bettencourt, dans laquelle il a été mis en examen pour «abus de faiblesse» avant de finalement bénéficier d'un non-lieu en octobre 2013. Il en a gardé une rancoeur tenace contre le juge d'instruction bordelais Jean-Michel Gentil: «Quand M. Gentil a voulu m'interroger, j'ai eu droit à vingt-deux heures d'interrogatoire, quatre perquisitions.» Sur une écoute, son avocat Thierry Herzog a eu des mots plus explicites à l'égard des juges bordelais, qualifiés de «bâtards».

© 2020 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201123-LI-164923176



Il sera d'ailleurs encore question de cette affaire Bettencourt lors du procès parisien, puisque c'est dans le cadre d'un pourvoi en cassation formé en marge de ce dossier que l'ancien président a cherché à obtenir des renseignements confidentiels auprès de Gilbert Azibert, entraînant l'ouverture d'une autre information judiciaire pour corruption et trafic d'influence.

«Conception curieuse» Au cours de l'enquête, Nicolas Sarkozy a usé d'un argument singulier qui en dit long sur son rapport à la justice: pourquoi diable serait-il allé chercher Azibert afin de récupérer des informations auprès de la Cour de cassation alors même qu'en tant qu'ancien président, il entretenait des «liens professionnels étroits et de confiance» avec les plus hauts magistrats de la juridiction suprême, et qu'il aurait donc pu s'adresser directement à eux? Défense spécieuse, dénotant selon les juges de l'affaire Bismuth «une conception pour le moins curieuse de l'indépendance de la justice». Dans cette même affaire, l'ex-président ne s'est d'ailleurs pas gêné pour attaquer bille en tête l'une des deux juges d'instruction chargées du dossier, Claire Thépaut, en raison de son appartenance au syndicat de la magistrature (SM, classé à gauche). Quelques jours avant le premier tour de l'élection présidentielle de 2012, le syndicat avait publié un texte acide contre la politique pénale du président sortant : «Un tissu d'injures contre moi», avait tonné l'intéressé. Avec en toile de fond le désormais célèbre «mur des cons», panneau affiché dans les locaux du SM sur lequel figuraient les photos de plusieurs responsables politiques, dont celle de Nicolas Sarkozy : «La cible principale, c'est moi, en tête de gondole.» Sa requête en récusation contre la juge Thépaut n'a finalement pas abouti, mais ses

multiples recours procéduraux ont quand même réussi à geler l'enquête pendant dixhuit mois.

De nombreuses requêtes ont également été déposées dans le dossier de financement présumé de sa campagne de 2007 par le régime libyen, avant que la cour d'appel de Paris ne valide la procédure en septembre. Entendu depuis durant plus de quarante heures avant d'être mis en examen pour «association de malfaiteurs», Nicolas Sarkozy a fait mine de se montrer coopératif : «Je fais un effort pour me justifier devant vous, trouver des raisonnements, expliquer. Il n'y a pas plus impatient que moi de m'expliquer.» Estimant néanmoins «invraisemblable le niveau de justification qu'on me demande sur des choses aussi stupides». De quoi, à lire ses dépositions, «devenir fou à se taper la tête contre les murs».

phrase presque aimable Signe de son discernement, l'ancien président s'est toutefois offert le luxe d'une phrase presque aimable à l'égard du juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, ancienne figure emblématique du pôle financier, au sujet de l'antique affaire Karachi, du temps où Sarko était ministre du Budget d'Edouard Balladur : «J'ai dû mettre cinq ans à le convaincre que je n'étais pour rien dans le dossier, il a fini par me mettre hors de cause.» Tout comme pour le dossier Bygmalion, dans lequel le juge Van Ruymbeke n'était pas sur la ligne de son collègue Serge Tournaire, cosaisi de l'enquête, qui a décidé seul de renvoyer Nicolas Sarkozy devant le tribunal pour «financement illégal de campagne électorale». L'affaire, pénalement moins risquée mais politiquement bien plus embarrassante que le dossier Bismuth, sera jugée au printemps. Sur la base de fausses factures

en pagaille, il y sera question d'un dépassement colossal de plus de 20 millions d'euros des frais de sa campagne électorale de 2012. Outre Sarkozy lui-même, treize autres dirigeants ou conseillers de ce qui s'appelait à l'époque l'UMP com-paraitront à la barre. Le parcours du combattant judiciaire de l'ancien chef de l'Etat ne fait donc que commencer. ?



---

## Documents sauvegardés

Dimanche 5 décembre 2021 à 13 h 08

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

16 mars 2021

### **«Sarkozy devait gagner quoi qu'il en coûte»**

... du Périgord, où il s'est retiré après ses aveux de 2014 au sujet de l'affaire Bygmalion.  
Il est appelé à comparaître ce mercredi au côté de l'ancien président. ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 12



Mardi 16 mars 2021

Libération • p. 12,13 • 1972 mots

# «Sarkozy devait gagner quoi qu'il en coûte»

Par ALAIN AUFRAY Envoyé spécial à Abjat-sur-Bandiat (Dordogne)

**JÉRÔME LAVRILLEUX REPORTAGE** L'ex-directeur adjoint de la campagne présidentielle 2012 du candidat UMP a reçu «Libé» dans sa propriété du Périgord, où il s'est retiré après ses aveux de 2014 au sujet de l'affaire Bygmalion. Il est appelé à comparaître ce mercredi au côté de l'ancien président.

Dans la forêt de chênes qui borde sa propriété, Jérôme Lavrilleux a aménagé un parcours bucolique pour l'agrément des hôtes de son gîte rural. Au-delà du ruisseau et de son petit pont de bois, la promenade conduit, au milieu d'une clairière,

CHARENTE

GIRONDE

LOT ET GARONNE 20 jusqu'à un sanctuaire : sur une roche de granit polie par ses soins, l'ancien porte-flingue de Jean-François Copé a scellé une statuette de la Vierge Marie. Il y a même laissé là deux chaises en teck légèrement vermoulues; on peut ainsi, délicate attention, s'y recueillir confortablement et prier pour la rémission de nos péchés. Bienvenue au mas des Aumèdes, sa piscine, son jacuzzi et ses quatre chambres confortables. Depuis que ses sensationnels aveux publics dans l'affaire Bygmalion ont fait de lui le pestiféré du monde politique, Lavrilleux passe son temps à embellir et à entretenir ce domaine.

HAUTE VIENNE

Photo RODOLPHE ESCHER

Avec l'aide précieuse de son père, septuagénaire hyperactif et bricoleur polyvalent, il a restauré une ancienne grange au cœur du paisible Périgord vert, région dont raffolent les touristes britanniques, quand la pandémie ne les retient pas sur leur île. Ils sont venus nombreux dès l'ouverture, à l'été 2019. L'année suivante, il a fallu se contenter d'une clientèle française. «Mauvaise saison», confirme Lavrilleux. Tous crédits payés, il estime que ses revenus ne dépassent plus guère, ces temps-ci, le niveau du RSA. En ce jeudi froid et pluvieux, il nous reçoit dans son refuge désert, à cinq jours de son procès. Nos derniers échanges remontent au milieu du mois de mai 2014. Quand nous lui demandions (en vain) des explications sur ces invraisemblables factures dont Libération venait de se procurer des copies : des dizaines de «conventions» fictives

CORRÈZE

Abjat-sur-Bandiat

Périgueux

Dordogne

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi- Certificat émis le 5 décembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news-20210316-LI-167787154

LOT km censées s'être tenues en amont de la campagne présidentielle de 2012. Elles étaient facturées à l'UMP au prix fort par la société **Bygmalion**, agence de communication créée en 2008 par deux très proches de

Jean-François Copé. A l'époque, Lavrilleux était l'omnipotent directeur de cabinet de Copé à la présidence du parti, fonction qu'il avait cumulée avec celle de directeur adjoint de la campagne de Sarkozy au printemps 2012.

Les révélations de Libération interviennent trois mois après la publication par le Point d'une enquête accusant **Bygmalion** d'avoir «volé» Sarkozy, détournant des millions pour alimenter le trésor de guerre de Copé, dont le visage était placardé à la une. Ce dernier portera plainte et fera condamner l'hebdomadaire. Fin mai, le scoop de Libération ouvrira une autre piste : ces fausses factures avaient fait payer à l'UMP des dépenses de campagne bien réelles, dépassant d'une vingtaine de millions le plafond autorisé de 22,5 millions d'euros.

«ALIMENTER LA MACHINE» C'est ce que devaient confirmer seize mois d'enquête et trois juges d'instruction. Mais c'est aussi ce que Lavrilleux avait reconnu en direct sur BFM TV, le soir du 26 mai 2014. Cette légendaire séquence des aveux, il se dit incapable de la revoir. «Trop douloureux.» Vingt minutes en apnée, gorge nouée, au bord des larmes: «Cette campagne était un train fou que personne n'a eu le courage d'arrêter.»

La bombe fera exploser la droite. Arché-type de l'éminence grise attaché à son anonymat, Lavrilleux entrerait dans la légende. Il ne «retire rien» de ce qu'il a

dit ce soir-là. «C'était l'exacte vérité. Sarkozy devait gagner quoi qu'il en coûte.» En retard dans les sondages, il a soudain changé de stratégie. Au lieu d'une poignée de grands meetings, comme prévu initialement, il a exigé de passer au rythme infernal de trois à quatre réunions publiques par semaine, montées en catastrophe avec une débauche de moyens audiovisuels. Plus que des meetings à l'ancienne destinés à convaincre les participants, il s'agissait de grands shows télévisés retransmis par les chaînes d'info, les militants et leurs petits drapeaux tricolores servant de décor. «Il fallait alimenter la machine, faire croire que Sarkozy était porté par une foule immense», se souvient Lavrilleux. Avec treize autres prévenus, dont l'ancien chef de l'Etat, il doit être jugé ce mercredi pour «escroquerie» et «complicité» de financement illégal de la campagne. A l'inverse de la plupart de ses coaccusés, il ne conteste pas sa propre culpabilité. Mais il se défend d'avoir été, tout seul dans son coin, le cerveau de l'«escroquerie». Pour Sarkozy et sa garde rapprochée, cette histoire de comptes de campagne est une fable. Ils n'en démordent pas: les amis de Copé se seraient «gavés» avec l'argent de l'UMP.

Copé n'aurait rien su de cette cascade de fausses factures payées par le parti qu'il présidait? Lavrilleux l'affirme. Depuis sept ans, il n'a jamais dévié sur ce point. Les sarkozystes n'y croient pas une seconde. Il est vrai que cela a de quoi surprendre : le dévouement de Lavrilleux pour le maire de Meaux était sans limite. «Copé, c'était toute sa vie. Au bureau tous les matins à 7 heures, il en sortait rarement avant 22 heures», se souvient un de ses collaborateurs. C'est justement au nom de cette fidélité sans borne qu'il aurait tenu son patron à l'écart du système : «Si je lui en parlais, je le mettais

face à un dilemme : soit il gardait ça pour lui et il devenait complice, soit il déballait tout et cela faisait exploser la droite.» Quand il décore de l'ordre du mérite son ancien directeur adjoint de campagne, le 15 octobre 2012, Sarkozy avait vanté son talent «de ne pas nous importuner avec des choses qu'on n'a pas à connaître». Lavrilleux confirme : «Oui, je n'ai pas voulu "importuner" Copé.» Il constate que le directeur de campagne, Guillaume Lambert, l'un de ses coaccusés, n'a pas suivi ce précepte avec Sarkozy. Dans l'émission Complément d'enquête diffusée le 11 mars sur France 2, il affirme, documents à l'appui, avoir prévenu Nicolas Sarkozy que sa campagne dérapait financièrement.

«CHEZ LES FOUS» Au tribunal, Lavrilleux s'attend à une défense très offensive de Sarkozy. «Moi, je n'ai pas les moyens de débaucher un expert en communication de crise», souligne-t-il, en référence au recrutement par l'ancien chef de l'Etat de Guillaume Didier, porte-parole du ministère de la Justice. Lavrilleux, lui, ne peut compter que sur lui-même. Il répond à tous ceux qui vont jusqu'au Périgord vert pour le rencontrer. «Je ne suis pas là pour me cacher. N'importe qui peut me trouver. Ici, tout le monde connaît mon passé.» Son adresse mail et son numéro de portable sont affichés à l'entrée de sa propriété. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que ses hôtes l'interrogent sur la vie politique, sur Copé, Fillon ou Sarkozy, les chefs cabossés de la droite. Il répond volontiers, quand il n'est pas occupé à ses tâches quotidiennes: nettoyer la piscine, tondre la prairie ou faire les chambres. Il «recommande les draps sans repassage, une vraie économie». A l'approche de son procès, il a reçu une boîte de chocolats, envoyée par un couple de clients



bordelaises. Avec ce petit mot : «Un peu de douceur pour vous accompagner chez les fous.» En début de semaine, il a appris que son avocat, Christian Saint-Palais, était hospitalisé. Il a aussitôt demandé un report des débats. «Je n'en dors plus. Ils ne vont tout de même pas m'imposer un avocat commis d'office. Je fais comment, moi, face à la brochette de ténors que je vais avoir en face de moi ?» Ce procès, il a hâte de l'avoir derrière lui. «L'instruction est close depuis 2017 mais l'audience a été sans cesse repoussée, à cause de recours divers et variés. Moi, je veux que ça aille vite.» Il assure que les débats ne feront que confirmer ce qu'il a cent fois répété, devant les enquêteurs comme devant les journalistes : les fausses factures de **Bygmalion**, «c'est la solution retenue pour faire entrer trois litres dans une bouteille d'un litre et demi». En clair: comment dépenser plus de 40 millions quand le plafond est à 22,5. «Ce qui déborde, d'habitude, on le paie en liquide», poursuit Lavrilleux, pointant les campagnes de 1995 et 2007. Amateur de provocation, l'ex-directeur adjoint de la campagne de Sarkozy risque cette conclusion: la campagne de 2012 ne serait-elle pas, au fond, «bien plus propre» que les précédentes ? La raison d'être du parti étant de faire gagner son champion, mieux vaut l'argent de l'UMP que des valises de billets d'origine in-contrôlée. Pas sûr que la justice se laisse émouvoir par cet argument. Quelle sera sa peine ? Il prévoit qu'elle ne sera pas plus lourde que celle que lui a valu son passage aux aveux: «J'ai pris sept ans», dit-il. Loin de sa ville natale Saint-Quentin (Aisne) où il a toujours ses parents, sa soeur et beaucoup de ses amis, il dit avoir «tout perdu», ses relations sociales et ses perspectives de carrière dans le monde politique. Il reste, en tout cas, un excellent

client pour les journalistes : quoi de mieux qu'un repenti qui balance, dans un rare élan de sincérité, tous les misérables secrets du monde politique ? Divorcé, célibataire sans enfant, il se donne à voir en barbu solitaire, mélancolique mais solide dans l'épreuve, se satisfaisant de la compagnie de Jasper, son très sympathique bouledogue français, cadeau de sa famille. En vérité, Lavrilleux n'est pas si seul. Il semble même qu'il le soit de moins en moins. Tandis que nous l'interrogeons, il reçoit des messages de soutien pour le procès à venir.

Des copéistes, bien sûr. Mais aussi quelques sarkozystes et même des fillonistes, tous vaccinés contre les leçons de morale. Des encouragements lui viennent surtout du Parlement européen, où il a siégé de 2014 à 2019 comme député LR, laissant le souvenir d'un gros bosseur, très assidu et investi dans l'élaboration des textes qui régissent le transport de marchandises dans l'UE. «J'ai adoré ce mandat», raconte-t-il.

**«RETOUR AUX SOURCES»** Tout compte fait, on devine qu'il n'est pas si certain d'avoir tourné la page de la politique. Il a fondé une modeste société de conseil, Pacap Consulting, pour «process d'appropriation par les citoyens de l'action publique ou privée». «Ou, si vous préférez, Pacap de travailler avec le pestiféré», blague le héros de l'affaire **Bygmalion**. Il n'a, pour l'heure, qu'une poignée de clients, dont deux collectivités: la région Paca et la commune de Rillieux-la-Pape ( métropole de Lyon) dont le jeune maire LR, Alexandre Vincendet, a commencé comme stagiaire au cabinet de Copé. En 2017, Lavrilleux a voté Macron dès le premier tour. «Fillon, ce n'était pas possible.» Plutôt en soutien de l'actuelle

majorité, il confie qu'il votera pour Xavier Bertrand en 2022, si ce dernier est le candidat de la droite. Un retour aux sources. Avant de le combattre férocement avec Copé pendant une décennie, Lavrilleux a commencé sa carrière au côté de Xavier Bertrand, l'élu de Saint-Quentin qui sera son témoin de mariage. Les deux hommes ont milité ensemble au RPR dès 1989 contre l'éphémère maire communiste. Revenir en politique ? Lavrilleux répond que ce ne pourrait être que dans cette ville où il a passé les vingt-cinq premières années de sa vie. Enfant, il raconte qu'il faisait un détour sur le chemin de l'école pour passer devant le sublime hôtel de ville gothique de la cité picarde. Y siéger un jour? Manifestement, ce rêve-là ne l'a pas tout à fait abandonné. ?

«Je n'en dors plus. Ils ne vont tout de même pas m'imposer un avocat commis d'office. Je fais comment, moi, face à la brochette de ténors que je vais avoir en face de moi ?» Jérôme Lavrilleux

### Illustration(s) :

Jérôme Lavrilleux, samedi à Abjat-sur-Bandiat (Dordogne), où il possède un gîte qu'il a ouvert à l'été 2019. Cette saison, il a dû se passer de la clientèle étrangère pour cause de restrictions sanitaires.



---

## Documents sauvegardés

Dimanche 5 décembre 2021 à 13 h 07

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

17 mars 2021

### **Avant le procès, Jean-François Copé joue le détachement décomplexé**

... Entendu comme simple témoin dans l'affaire des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy, l'ancien patron de la droite se tient en retrait de la scène nationale et commente, mélancolique, le ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 12



Mercredi 17 mars 2021

Libération • p. 12,13 • 901 mots

# Avant le procès, Jean-François Copé joue le détachement décomplexé

DOMINIQUE ALBERTINI

**Entendu comme simple témoin dans l'affaire des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy, l'ancien patron de la droite se tient en retrait de la scène nationale et commente, mélancolique, le déclin de son parti.**

**L**ongtemps, Jean-François Copé a «imposé [sa] tronche aux Français matin, midi et soir». L'avenir, alors, semblait limpide: «J'avais des plans de carrière très structurés, se rappelle l'ex-patron de la droite. Je savais ce que j'allais faire la semaine prochaine, le mois suivant, l'année d'après : là je prends le parti, là je fais telle émission » Un tel agenda, aujourd'hui, il n'en a «plus»: «J'ai décidé que tout ça était vain, et que j'allais laisser les choses se faire.» Libération visitait début mars l'ancien héros de la «droite décomplexée», qui attend sans alarme, jure-t-il, le procès de l'affaire Bygmalion - «l'affaire des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy», corrige-t-il aussitôt. Jean-François Copé, ce jour-là, occupe à Paris son petit bureau d'avocat d'affaires, dans le quartier de l'Arc de triomphe, au sein du cabinet qu'il a rejoint en 2017. Ces dernières années, l'homme a presque déserté la scène nationale. Suffisent à son bonheur la mairie de Meaux, en Seine-et-Marne, facilement conservée en 2020, et ses activités privées : «Du conseil, de la médiation, beaucoup de fusions-acquisitions » détaille-t-il. «C'est vraiment une autre vie», qui lui procure «une autonomie

matérielle totale vis-à-vis de la politique».

«OK les gars, vous êtes trop forts pour moi» D'abord accusé d'avoir personnellement profité des surfacturations pratiquées en 2012, chassé en 2014 de la présidence de l'UMP, Copé a été mis hors de cause deux ans plus tard par les magistrats instructeurs. C'est comme témoin seulement qu'il paraîtra au procès, face à tant de connaissances, parmi lesquelles Nicolas Sarkozy. Lui est pourtant «revenu aux oreilles que certains pensaient continuer à mal se comporter. Comme d'habitude: c'est Copé qui a fait ceci, cela » Il prévient : «J'ai déjà été sali de manière ignoble. On expliquait que j'avais sans doute accumulé je ne sais quel magot, des trucs immondes. Si jamais quelqu'un repartait sur ces bases-là, je dirais ce que j'ai à dire», et cela commencerait par une plainte en diffamation.

Ce «petit warning amical» vise au premier chef les proches de l'ex-président de la République. Que Copé ne figure pas parmi les prévenus «a surpris beaucoup d'observateurs», vient de glisser le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti au Monde, faisant de Copé «l'un des ac-

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi- Certificat émis le 5 décembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210317-LI-167814959

teurs de ce dossier, puisqu'il était président de l'UMP». L'ex-ministre du Budget a déjà payé cher une affaire qui le rangea, alors, parmi les figures les plus impopulaires de la classe politique. «Quand [l'éditorialiste du Point] Franz-Olivier Giesbert, le jour de mon départ, déclare à la télé "Copé va disparaître dans les égouts, c'est sa place", je me dis : "OK les gars, vous êtes trop forts pour moi, on va vous laisser entre génies."» Pas avant un dernier galop à la primaire de la droite, en 2016, qui le vit finir dernier avec 0,3 % des voix.

«Il faudra bien envisager un accord» Ces revers nourriraient ailleurs de fureuses envies de revanche : ils furent, assure-t-il, une école de détachement pour lui. Si l'homme s'implique encore dans la vie du parti, c'est pour le faire profiter de quelques idées éclairées par sa longue expérience -surtout pas pour «prendre des responsabilités». Du Copé d'autrefois, se laissent juste saisir les accents goguenards et cet aveu : «Il m'arrive de me dire de temps en temps : "Dommage "» Il est vrai qu'après lui, c'est tout son camp qui a sombré. Jean-François Copé évoque son parti comme on fait visiter des ruines. Constatant «l'effondrement général» d'une famille dont le dernier pécule, rappelle-t-il, sont les nombreux maires élus en 2014 sous sa présidence. Il épargne l'actuel titulaire du poste, Christian Jacob, qui «a un job horrible et fait vraiment bien son boulot, en écoutant les gens et en remettant du débat». Mais cache à peine sa consternation devant le nombre croissant de candidats à l'investiture du parti, sa doctrine incertaine - «Quand Chirac et Juppé dirigeaient le RPR, on avait une idée assez exacte de notre ligne» - et, en général, le rétrécissement de LR.

«Ça questionne même notre légitimité

à organiser une primaire», dit-il, dans l'hypothèse où aucun candidat ne s'imposerait d'ici l'été. «Peut-on désigner un candidat avec quelques centaines de milliers de sympathisants, alors que certains présidents de région seront élus avec des millions de voix ?» Et si «en janvier on n'a trouvé personne, il faudra bien envisager un accord» avec le camp présidentiel. Même si, précise-t-il, «on n'en est pas là», vis-à-vis d'un Macron jugé «plutôt bon sur le plan économique, médiocre sur le régional». Lui n'a pas encore dit qui il soutiendra, mais promet de le faire. En interne, où il reste membre de plusieurs instances dirigeantes, «son avis a été changeant», rapporte une élue : «Il a d'abord trouvé que notre opposition systématique était un peu déplacée, il disait beaucoup de bien d'Edouard Philippe. Maintenant, il est beaucoup plus remonté contre Macron et Castex.» La même se dit certaine que son camarade, au fond, ne refuserait pas de revenir au premier plan. En mai 2022, il aura 58 ans.

«J'ai été sali de manière ignoble. On expliquait que j'avais sans doute accumulé je ne sais quel magot, des trucs immenses. Si jamais quelqu'un repartait sur ces bases-là, je dirais ce que j'ai à dire.»  
Jean-François Copé



---

# Documents sauvegardés

Dimanche 5 décembre 2021 à 13 h 04

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

18 mai 2021

### Copé ne savait-il vraiment rien?

... BYGMALION AFFAIRE BYGMALION Copé coopérait-il ? Alors que reprend jeudi le procès du financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2012, des éléments inédits questionnent sur le degré de connaissance ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 1



p. 10



Mardi 18 mai 2021

Libération • p. 1,10,11 • 1829 mots

# Copé ne savait-il vraiment rien?

Par LAURENT LÉGER

**BYGMALION AFFAIRE BYGMALION** Copé coopérait-il ? Alors que reprend jeudi le procès du financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2012, des éléments inédits questionnent sur le degré de connaissance des fraudes présumées qu'avait la direction du parti. ENQUÊTE

ages 10-11

**p** C

e 29 février 2012, dans la salle Colbert de l'Assemblée nationale à Paris, c'est l'euphorie des grands jours. Deux semaines plus tôt, Nicolas Sarkozy a annoncé sa candidature à sa réélection à l'Elysée et son parti, l'UMP (l'ancêtre de Les Républicains, LR), va se ranger derrière lui comme un seul homme. Le bureau politique du mouvement, réuni en présence de cinq ministres, adopte son plan de bataille. Entre le choix des angles de tir contre François Hollande et les «représailles» - selon le procès-verbal inédit de la réunion, consulté par Libération - à mener contre le Parti radical, qui joue sa petite musique et entend présenter un candidat, une motion dite «financière» est votée à l'unanimité : le secrétaire général, Jean-François Copé, est autorisé non seulement à contracter le classique emprunt-coup de pouce pour son champion (qui sera déclaré dans le compte de campagne), mais aussi à «mettre les moyens de l'UMP au service du candidat». Oups ! Avec le recul, l'expression prend une saveur toute particulière. C'est en effet massivement et sans compter, éventuellement dans une totale illégalité, que les «moyens» du parti vont profiter à la campagne du chef de

PHOTO LAURENT TROUDE

Jean-François Copé, alors secrétaire général de l'UMP, et le président Sarkozy, le 11 janvier 2012, à l'Elysée (Paris).

l'Etat sortant : la justice soupçonne que des fausses factures ont été réglées par l'UMP afin de prendre en charge quelque 15 millions d'euros de frais de campagne de Sarkozy, qui n'apparaissent pas dans le compte définitif présenté à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). Quand on additionne cette somme aux 22,5 millions d'euros officiellement dépensés et à 3,5 millions de factures supplémentaires totalement passées à l'as, on obtient la campagne électorale probablement

la plus chère de l'histoire de France Jeudi, au tribunal de Paris, reprend le procès de l'affaire Bygmalion, du

nom de l'agence chargée de l'organisation de la plupart des meetings. Plusieurs anciens cadres de l'UMP seront jugés au côté de Nicolas Sarkozy (qui risque un an de prison et 3 750 euros d'amende pour «financement illégal de campagne électorale») et des responsables de Bygmalion et de sa filiale Event. Jean-François Copé, à la tête

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi** Certificat émis le 5 décembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news-20210518-LI-16944329



du mouvement de novembre 2010 à juin 2014, n'est pas sur le banc des prévenus et sera simplement amené à témoigner : il aurait tout appris dans la presse en 2014 et a bénéficié d'un non-lieu. Quant à l'UMP, désormais baptisée Les Républicains, elle se dit victime : partie civile, elle demandera en réparation 16 millions d'euros à ceux qui auront le malheur d'être condamnés.

**FIGURE DE COUPABLE IDÉAL** «Le parti, et par voie de conséquence ses adhérents, ont été trompés et se sont retrouvés à financer, de manière illicite, sans le savoir des dépenses de campagne», estime en effet l'avocat de LR, Benoît Verger. Mais qui, à l'UMP, a décidé et imposé ce système à l'agence d'événementiel ? Qui a tenu la main de ceux qui habillaient les factures pour leur donner l'apparence de la légalité ? Ces factures étaient censées régler des «conventions» organisées pour le parti par **Bygmalion**

et dont la plupart n'ont jamais existé. Comme le souligne l'avocat d'un prévenu, qui ne se suffit pas du casting du procès : «L'UMP ne peut pas se mettre à la disposition de la campagne, contracter l'emprunt pour Nicolas Sarkozy, établir la comptabilité et en même temps dire tout ignorer des dépenses !» Ses comptables étaient en effet mis à la

disposition des experts-comptables recrutés par l'Association de financement pour la campagne de Nicolas Sarkozy (AFCNS), qui ont établi la comptabilité présentée à la CNCCFP. Tout ce beau monde travaille ensemble au même endroit. Pour Benoît Verger, «la décision du bureau politique du 29 février 2012 ne doit pas être interprétée à l'aune des détournements opérés ultérieurement par certains protagonistes au préjudice

de l'UMP. Il n'est pas surprenant qu'en temps de campagne électorale, le bureau d'un parti prenne une décision validant le principe de sa contribution ainsi que ses éventuels contours. Mais les moyens mis à contribution par le parti doivent être insérés dans les comptes de campagne». Justement, au vu des éléments de l'**affaire**, ceux du candidat Sarkozy sont loin d'avoir été tenus dans les clous. Jean-François Copé, dédouané par la justice mais convoqué au procès par la défense pour évoquer les faits, sait en tout cas qu'il fait figure aux

yeux de certains de coupable idéal. Selon son avocat, Hervé Temime, «Jean-François Copé a répondu au cours de l'instruction à toutes les questions liées à la situation financière de l'UMP, mais il répondra à nouveau. Il a été définitivement mis hors de cause par une décision confirmée par la chambre de l'instruction». Et de commenter : «Les ultimes manœuvres de certains protagonistes de cette **affaire** ne visent qu'à détourner l'attention à la veille de leur procès. Je serai donc particulièrement vigilant quant au respect de ses droits et de son honneur.» L'instruction avait conclu qu'il n'était pas prouvé que Copé était «avisé du système de fausse facturation» ou en «capacité» de le détecter.

**EMPRUNT DISCRET DE 3 MILLIONS** Au tribunal désormais de démêler l'écheveau des responsabilités avec en arrière-plan la fameuse année de

la présidentielle, désastreuse pour les finances de l'UMP. Au 31 décembre 2011, le solde de son compte à la Société générale était de 1 million d'euros, et si l'UMP pouvait encore bénéficier d'un découvert les semaines suivantes, puisant 15 millions d'euros en février

2012, remboursant 13,7 millions à la même période, elle est à deux doigts de la cessation de paiements quelques semaines plus tard : avec les mauvais sondages et alors que se profile le risque d'une défaite à la présidentielle comme aux législatives, la SocGen refuse fin avril le découvert supplémentaire de 51,84 millions demandé par le parti.

Certes, le mouvement donne un coup de pouce financier à ses candidats aux législatives et se lance dans l'achat d'un nouveau siège - ce qui motive un autre crédit bancaire. Mais ce qui le plombe, ce sont ces «conventions», des dizaines de manifestations ou réunions facturées par **Bygmalion** qui cachent, en fait, des dépenses de campagne : les «meetings et conventions» apparaissaient ainsi dans le projet de budget 2012 comme quantité quasi négligeable - quelque 2 710 000 euros

dont 100 000 euros pour les conventions. Mais à la fin de l'année, une fois passée la campagne présidentielle, surprise : ce sont pas moins de 26 millions d'euros qui apparaissent sur cette ligne, dont 23 millions pour les seules conventions.

Faute d'argent, les paiements de l'UMP, principalement à **Bygmalion**, sont suspendus. Alors Jean-François Copé et son équipe se mettent en quête de financements. Le mouvement emprunte discrètement 3 millions d'euros au groupe UMP à l'Assemblée, présidé par un proche de Copé, Christian Jacob - un crédit révélé par la presse en 2014. Des négociations pour obtenir un prêt de 55 millions d'euros sont lancées à l'été 2012 avec un pool de quatre banques, Société générale,

BNP Paribas, Bred Banque populaire et



Crédit coopératif. Réuni après la débâcle électorale,

le 18 juillet, le bureau politique de l'UMP accorde à son secrétaire général l'autorisation de «signer et garantir» cet emprunt, signale son compte rendu, lui aussi inédit. Aucun débat, aucune question, le vote est unanime : «Jean-François Copé rappelle que l'UMP connaît quelques difficultés financières à la suite des échecs des deux scrutins nationaux du premier semestre 2012, et donc à la suite de la baisse de la subvention publique qui sera accordée par l'Etat», note le procès-verbal en ajoutant notamment que les parts de la société civile immobilière qui détient le siège seront donc nanties. On comprend à la lecture que Copé a déjà évoqué avec le bureau les pertes du parti, puisqu'il les «rappelle» le 18 juillet. Mais seulement du bout des lèvres : les «quelques difficultés financières» en question masquent en réalité un déficit qui s'avéra abyssal. De tout cela, le

bureau se moque comme de l'an quarante : le PV consacre quelques lignes à l'emprunt, et six pages à l'organisation du futur congrès de l'UMP en novembre 2012, qui verra le parti se déchirer.

**ENERVEMENT DU TRÉSORIER** Seul un projet non signé de ce contrat de prêt de 55 millions avait été obtenu par les juges. C'est bien pourtant Jean-François Copé qui appose, le 6 août 2012, son paraphe sur le document, dont l'exemplaire signé a été consulté par Libération. La liasse de 17 pages comporte un état de la trésorerie de l'UMP laissant apparaître l'explosion du coût des «meetings et conventions» - deux pages elles aussi paraphées par Copé, qui ont motivé un ancien cadre de **Bygmalion** à demander au tribunal, en mars, un sup-

plément d'information sur le prêt et la

connaissance que Copé pouvait avoir du dérapage farameux des montants des meetings. Son avocat avait mis alors le problème sur la table : «Si j'emprunte, c'est pour payer des dettes. Cela signifie que je connais ces dettes. Si j'emprunte pour boucher un trou de trésorerie, c'est que j'en connais la cause. S'il n'y a pas de prêt, il n'y a pas de paiement, et s'il n'y a pas de paiement, il

n'y a pas de fraude. Cette piste de réflexion n'a pas été creusée.» Bref, la tête du mouvement pouvait-elle être réellement dans l'ignorance des raisons du dérapage massif de sa situation financière ? Après l'obtention du fameux crédit en août 2012, les paiements au groupe **Bygmalion** ont en tout cas repris, au point de susciter l'énerverment du trésorier de l'UMP, Dominique Dord. Dans le cabinet des juges, la directrice des ressources du parti s'est souvenue comment, alors qu'un énième ordre de virement était passé le 13 novembre 2012 afin de régler l'agence de com, le trésorier s'était «agacé». «Mais combien de millions encore ?» s'était-il exclamé, selon elle. Christophe Ingrain et Rémi Lorrain, les avocats de Guillaume Lambert, qui fut le directeur de campagne de Nicolas Sarkozy, s'interrogent eux aussi : «Plutôt que d'informer l'équipe de

campagne des difficultés financières, l'UMP décide de lever massivement de l'argent. Quelles explications ont-elles été données aux créanciers ?» «Plus de 90 % des dépenses indûment payées par l'UMP l'ont été avant le décaissement de ce prêt, réplique l'avocat de LR, qui n'est pas l'instrument ayant permis le détournement des fonds du parti politique mais bien plus sa conséquence. Les magistrats instructeurs ont procédé à un

examen approfondi de l'ensemble du dossier, dont les pièces relatives à ce

prêt, à l'issue duquel ils ont confirmé le statut de partie civile.» Le tribunal risque de ne pas répondre à la demande de supplément d'information avant de rendre son jugement, et les débats devraient jeudi démarrer sur de nombreuses questions restées sans réponses à ce jour.

Copé a déjà évoqué avec le bureau les pertes du parti, puisqu'il les «rappelle» le 18 juillet 2012. Mais seulement du bout des lèvres.

---

# Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 17 h 05

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

12 novembre 2020

### Financement libyen : la droite relaxe Sarkozy

Libération (site web)

... Ziad Takieddine. Auprès de Paris Match et de BFMTV, mercredi, celui-ci a disculpé Nicolas Sarkozy dans l'affaire du financement supposé de sa campagne de 2007 par des fonds secrets libyens ...

3

**Nom de la source**

Libération (site web)

**Type de source**

Presse • Presse Web

**Périodicité**

En continu

**Couverture géographique**

Nationale

**Provenance**

Paris, Ile-de-France, France

Jeudi 12 novembre 2020

Libération (site web) • 446 mots

# Financement libyen : la droite relaxe Sarkozy

*Dominique Albertini*

**D**es accents vengeurs et triomphants ont accueilli, dans son camp politique, le nouveau revirement de Ziad Takieddine, qui disculpe désormais l'ex-président.

Jamais, jurent-ils, ils n'ont douté. La droite presque unanime a salué les derniers propos de l'homme d'affaires franco-libanais Ziad Takieddine. Auprès de Paris Match et de BFMTV, mercredi, celui-ci a disculpé Nicolas Sarkozy dans l'affaire du financement supposé de sa campagne de 2007 par des fonds secrets libyens. Un revirement accueilli, chez les soutiens de l'ex-président, par des accents triomphants et vengeurs.

«L'accusateur public reconnaît ses mensonges qui ont sali l'homme d'Etat, a réagi le vice-président du parti Les Républicains (LR), Guillaume Peltier. La vérité éclate. Qu'elle accable les calomniateurs, de peu de foi et de loi. Qu'ils soient jugés et punis.» Depuis «huit ans, la parole d'une bande d'escrocs a été mise sur le même plan que celle de Nicolas Sarkozy», ancien président de la République, a déploré le président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand. Et d'ajouter : «Aujourd'hui la vérité éclate enfin.»

LR redit son «soutien indéfectible»

Personne, a encore estimé le maire LR de Charleville-Mézières (Ardennes), Boris Ravignon, «n'a jamais été attaqué

et diffamé comme Nicolas Sarkozy. J'ai hâte désormais de voir la justice rétablir l'honneur de celui qui fut un grand président de la République» - mais qui reste à ce jour mis en examen, dans le cadre de cette affaire, pour «corruption», «recel de détournements de fonds publics», «financement illicite de campagne» et «association de malfaiteurs». Le parti dans son ensemble a affirmé jeudi, par communiqué, son «soutien indéfectible» à son ancien président, jugeant «absolument disproportionnés» les moyens accordés à l'enquête. Et ne doutant ni de ses «ressorts politiques» ni de la «partialité de l'instruction».

«Nicolas Sarkozy a été battu à la présidentielle puis mis en cause sur la base de faux témoignages et d'allégations mensongères», a jugé son ancien ministre de la Jeunesse, Marc-Philippe Daubresse. Le président sortant «aura été sali en pleine présidentielle de 2012, et les Français auront eu à pâtrir des dommages collatéraux en subissant l'incompétence de Hollande», a renchéri l'eurodéputée LR Nadine Morano.

L'autorité de la droite

De telles réactions, à ce stade, en disent moins sur la vérité du dossier que sur l'aura de l'ancien chef de l'Etat à droite, huit ans après son départ du pouvoir, quatre après sa tentative manquée d'être à nouveau investi candidat. S'il n'est plus le chef de son camp, il y fait encore

© 2020 Libération (site web). Tous droits réservés.  
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201112-LIF-040



figure d'autorité symbolique, de parrain politique et, dans certains cas, de médiateur. Obtenir son intervention dans un meeting de campagne est un privilège recherché.

foules déplacées par les dédicaces de son dernier livre, cet été, le leur auront rappelé.

Dominique Albertini

**Cet article est paru dans Libération  
(site web)**

[https://www.liberation.fr/france/2020/1/1/12/fonds-libyens-la-droite-relaxe-sarkozy\\_1805357](https://www.liberation.fr/france/2020/1/1/12/fonds-libyens-la-droite-relaxe-sarkozy_1805357)



---

# Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 16 h 56

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

12 novembre 2020

### Financement libyen : Takieddine change encore de version

... des principaux témoins dans l'enquête sur des soupçons de financement par le régime de Kadhafi de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007. Après avoir affirmé avoir personnellement transporté 5 ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 14



Jeudi 12 novembre 2020

Libération • p. 14,15 • 491 mots

# Financement libyen : Takieddine change encore de version

Emmanuel Fansten

Photo Denis Allard

Ziad Takieddine, en 2019.

**N**ouvelle volte-face spectaculaire de Ziad Takieddine, l'un des principaux témoins dans l'enquête sur des soupçons de financement par le régime de Kadhafi de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007. Après avoir affirmé avoir personnellement transporté 5 millions d'euros en liquide à l'Elysée, l'intermédiaire franco-libanais dédouane désormais l'ancien président dans une vidéo dévoilée ce 11 novembre par Paris Match et BFM TV, trois semaines seulement après la mise en examen de Nicolas Sarkozy pour «association de malfaiteurs». Un timing qui interroge pour le moins.

Condamné au mois de juin à cinq ans de prison dans l'affaire Karachi, Ziad Takieddine, qui a fui Paris pour le Liban lors d'un périple de près de deux semaines (via Vintimille, la Grèce, Chypre et Istanbul selon Match), apparaît au pied d'une résidence luxueuse de Beyrouth. «Il n'y a pas eu de financement de campagne présidentielle de Sarkozy, affirme l'intermédiaire, très amaigri. Cela n'est pas vrai. Je le dis haut et fort, or ce juge Tournaire [l'ancien juge d'instruction en charge du dossier, ndlr] a bien voulu tourner ça à sa manière et me faire dire des propos qui sont totalement contraires aux propos que j'ai dits.» Nicolas Sarkozy, qui avait déjà dénoncé lors de son audition le «crédit invraisemblable» accordé à des «escrocs notoires», s'est

empressé de réagir sur les réseaux sociaux mercredi soir. «La vérité éclate enfin», a posté l'ancien chef de l'Etat, tout en se disant «stupéfait» des déclarations de l'ancien intermédiaire. «Depuis sept ans et demi, l'instruction n'a pas découvert la moindre preuve d'un quelconque financement illicite. L'information judiciaire ouverte sur les seules déclarations mensongères de Ziad Takieddine se trouve aujourd'hui dans une impasse complète. Le principal accusateur reconnaît ses mensonges. Jamais il ne m'a remis d'argent, jamais il n'y a eu de financement illégal de ma campagne de 2007.» Et l'ancien président de demander à son avocat de déposer une requête en «démise en examen» et d'engager une procédure en dénonciation calomnieuse contre Ziad Takieddine.

A l'origine des premières révélations sur des possibles financements libyens, dès 2012 par le site Mediapart, qui assure alors que l'ancien chef de l'Etat a bénéficié de 50 millions d'euros pour sa campagne présidentielle en 2007, Ziad Takieddine a changé à plusieurs reprises de version. Mais depuis sept ans, à défaut d'une preuve irréfutable, les juges d'instruction Serge Tournaire, Aude Buresi et Marc Sommerer ont accumulé de nombreux indices accréditant la thèse

© 2020 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi- Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201112-LI-164647143



d'un financement illégal de sa campagne par le régime libyen, en particulier des virements suspects versés à certains de ses proches. Fin 2019, Mediapart avait notamment révélé qu'un de ses anciens collaborateurs, Thierry Gaubert, avait touché 440 000 euros d'argent libyen sur un compte secret ouvert aux Bahamas par le biais d'une société de Takieddine. Cette somme, dont la moitié a été retirée en cash peu de temps avant l'élection, aurait pu servir à financer une partie de la campagne de 2007.



---

# Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 16 h 48

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

12 novembre 2020

### **Sarkozy-Takieddine : le paradoxe du menteur**

Libération (site web)

... «sulfureux intermédiaire» impliqué (voire condamné) dans diverses affaires politico-financières, est le principal accusateur de Nicolas Sarkozy dans celle des soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007. Ou plutôt était ...

**3**

**Nom de la source**

Libération (site web)

**Type de source**

Presse • Presse Web

**Périodicité**

En continu

**Couverture géographique**

Nationale

**Provenance**

Paris, Ile-de-France, France

Jeudi 12 novembre 2020

Libération (site web) • 528 mots

# Sarkozy-Takieddine : le paradoxe du menteur

*Etienne Baldit*

**L**’ex-chef de l’Etat a toujours accusé l’intermédiaire franco-libanais de mentir à son sujet. Sauf depuis qu’il le dédouane dans l’affaire des soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007. Pratique.

(Extrait de Chez Pol, notre newsletter politique quotidienne réservée aux abonnés)

La vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain. En politique pas plus qu'ailleurs. Et dans la bouche de Ziad Takieddine encore moins. L'homme d'affaires franco-libanais, «sulfureux intermédiaire» impliqué (voire condamné) dans diverses affaires politico-financières, est le principal accusateur de Nicolas Sarkozy dans celle des soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007. Ou plutôt était, jusqu'à mercredi, date à laquelle il a encore changé de version, retirant les accusations qu'il portait contre l'ex-chef de l'Etat depuis des années, et ce trois semaines après la nouvelle et quatrième mise en examen de ce dernier dans ce dossier, pour «association de malfaiteurs».

Une volte-face faite dans Paris Match et à BFMTV, propriété du groupe Lagardère, au conseil de surveillance duquel siège Nicolas Sarkozy comme administrateur indépendant. «La vérité

éclate enfin», s'est empressé de réagir l'ancien président dans un communiqué mercredi soir, claironnant que Takieddine «reconnaît ses mensonges». C'est pourtant bien la première fois que Nicolas Sarkozy accorde du crédit aux propos de cet ami de ses amis, lui qui n'a cessé de recommander à tout un chacun - juges, médias, etc. - de ne jamais le croire.

«Donner écho à un menteur» En 2016, interrogé sur les accusations de Takieddine (qui affirmait avoir transporté 5 millions d'euros depuis Tripoli fin 2006) en plein débat de la primaire de la droite, Sarko déclamait sa tirade culte : «Quelle indignité... Nous sommes sur le service public. Vous n'avez pas honte ? Vous n'avez pas honte de donner écho à un homme qui a fait de la prison, qui a été condamné à d'innombrables reprises pour diffamation et qui est un menteur ? Ce n'est pas l'idée, voyez-vous que je me fais du service public. C'est une honte.»

En mars 2018, au JT de TF1, juste après sa première mise en examen dans cette affaire, Nicolas Sarkozy s'emportait encore contre cet «escroc» et ce «menteur», lançant : «J'ai et j'apporterai la preuve qu'au moins à quatre reprises cet individu a menti.» Plus récemment, fin octobre, au cours d'une audition fleuve devant les juges, il avait réitéré ses mises en garde quant aux propos de ce «fou», ce «menteur» et ce «voleur».

© 2020 Libération (site web). Tous droits réservés.  
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi** Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201112-LIF-033

Takieddine ment... mais quand ? Alors, Ziad Takieddine dit-il la vérité lorsqu'il accuse Nicolas Sarkozy, ou lorsqu'il s'accuse lui-même d'avoir menti ? Bien malin qui saura le dire. On remarquera néanmoins que dans sa déclaration de mercredi, Ziad Takieddine ment au moins sur un point. Il accuse en effet le juge Serge Tournaire de lui avoir «fait dire» des choses «totalement contraires aux propos qu'[il] dit ou qu'[il a] toujours dit», à savoir ses affirmations sur l'existence du financement libyen. Des accusations qu'il a pourtant portées à de nombreuses reprises, comme en 2013 sur BFMTV, lorsqu'il disait bien que «les autorités libyennes, notamment Mouammar Kadhafi» avaient versé de l'argent «à Nicolas Sarkozy et Claude Guéant directement, par des transferts bancaires et par du cash».

Etienne Baldit

**Cet article est paru dans Libération  
(site web)**

[https://www.liberation.fr/politiques/2020/11/12/sarkozy-takieddine-le-paradoxe-du-menteur\\_1805352](https://www.liberation.fr/politiques/2020/11/12/sarkozy-takieddine-le-paradoxe-du-menteur_1805352)

---

# Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 16 h 32

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

13 novembre 2020

### Financement libyen : Sarkozy pas encore tiré d'affaires

Voilà Nicolas **Sarkozy** requinqué. Subitement dédouané par Ziad Takieddine, son principal accusateur dans l'affaire des soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007, l'ancien chef de l'Etat fanfaronne ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 18



Vendredi 13 novembre 2020

Libération • p. 18 • 1061 mots

# Financement libyen : Sarkozy pas encore tiré d'affaires

Par Renaud Lecadre et Emmanuel Fansten

**Après la volte-face du sulfureux intermédiaire Ziad Takieddine, l'ex-président pavoise. Mais plusieurs cas de transferts d'argent depuis Tripoli vers certains de ses proches demeurent.**

**V**oilà Nicolas Sarkozy requinqué. Subitement dédouané par Ziad Takieddine, son principal accusateur dans l'affaire des soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007, l'ancien chef de l'Etat fanfaronne comme s'il était lavé de tout soupçon. «La vérité éclate enfin», s'est-il aussitôt réjoui mercredi soir, indiquant avoir demandé à son avocat, Thierry Herzog, de déposer une requête de «démise en examen». Une hypothèse qui a très peu de chances d'aboutir.

D'une part car les propos de Takieddine, relayés par Paris Match et BFM TV, n'ont pas la même portée que s'ils avaient été tenus dans le bureau d'un juge. D'autre part parce que la mise en examen de Nicolas Sarkozy ne repose pas sur les seules accusations de l'homme d'affaires. Et enfin, parce qu'il est difficile d'accorder le moindre crédit à celui qui s'exprime depuis Beyrouth, où il a fui en juin juste avant d'être condamné à cinq ans de prison ferme dans le volet financier de l'affaire Karachi. Dans un communiqué publié jeudi, le Parquet national financier (PNF) rappelle que Ziad Takieddine, «interrogé à six reprises par différents juges d'instruction», n'est «jamais revenu sur ses premières déclarations». Ancien intermédiaire fétiche de la sarkozie, le Fran-

Photo Denis Allard

Nicolas Sarkozy à Paris, le 29 août 2019.

co-Libanais n'en a pas moins changé plusieurs fois de version depuis huit ans. En 2012, après la publication par Mediapart d'une note affirmant que le régime de Muammar al-Kadhafi avait accepté de financer la campagne de Sarkozy à hauteur de «50 millions d'euros», il juge ces accusations «tout à fait crédibles». Quatre ans plus tard, dans une vidéo mise en ligne par Mediapart, il affirme avoir lui-même transporté cinq millions d'euros dans des valises déposées dans le bureau de Claude Guéant, alors directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur - accusations réitérées dans le bureau des juges. Avant de se rétracter cette semaine, jurant désormais que l'ancien président n'a jamais reçu le moindre centime pour sa campagne. «Tout ce que j'ai fait, c'est donner cinq millions d'euros en cash à Claude Guéant chez moi, à la maison, en application des termes d'un accord de sécurité entre la France et la Libye», claironne à présent Takieddine.

Deux canaux. Une certitude demeure : plusieurs anciens dignitaires kadhafistes sont persuadés d'avoir arrosé Nicolas Sarkozy, sans exclure l'hypothèse que

© 2020 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi-

Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201113-LI-164676528



tout ou partie des fonds se soient évaporés sans parvenir à leur destinataire final. Deux canaux distincts sont apparus au cours de l'enquête. D'abord, celui d'Abdallah Senoussi, le beau-frère du «Guide suprême», que Claude Guéant et Brice Hortefeux ont rencontré secrètement à Tripoli en 2005. Ancien chef des services secrets militaires libyens, condamné par contumace en France dans l'affaire de l'attentat contre un avion d'UTA en 1989, Senoussi a déclaré devant le juge Serge Tournaire que Kadhafi avait donné son accord pour financer la campagne à hauteur de sept millions d'euros, précisant que «les fonds venaient de la direction du renseignement, sur instruction de la Banque centrale». L'argent serait donc bien parti, mais sans certitude sur sa destination. «Takieddine m'a informé que les sommes ont été reçues et qu'il a personnellement remis l'argent en espèces à Nicolas Sarkozy, dans son bureau, en plusieurs fois», poursuit Senoussi. De fait, le compte de Takieddine a bien été garni de six millions d'euros en provenance de Libye en 2006, mais après épluchage de ses comptes, rien n'indique qu'il n'a pas tout gardé pour lui. Sur PV, l'intermédiaire a expliqué qu'il s'agissait d'honoraires sur des marchés décrochés par les entreprises Amesys ou Total en Libye.

Autre réseau suspecté d'avoir arrosé les sarkozystes : celui de Béchir Saleh, ancien directeur de cabinet de Kadhafi et patron du LAP, le fonds souverain libyen, qui traitait en direct avec Claude Guéant. Désormais réfugié en Afrique du Sud, Saleh se mure dans le silence, se disant en danger de mort s'il parle. Mais d'autres anciens dignitaires le font pour lui. Comme Saïf al-Islam, le fils de Kadhafi réfugié à Londres, qui avait le premier allumé la mèche sur un supposé fi-

nancement libyen de la campagne dans une interview à Euronews en avril 2011. A défaut d'avoir produit les preuves annoncées, il a envoyé à la justice française un témoignage écrit en juillet 2018 : «Nicolas Sarkozy a dépêché un représentant, Claude Guéant. J'ai appris de Béchir Saleh qu'il avait reçu deux millions d'euros en espèces à son bureau. Claude Guéant serait monté sur la valise avec ses pieds pour la refermer.» Evidemment, Guéant dément vigoureusement : «Un tel financement est impossible, il s'agit d'une vengeance après l'intervention militaire de la France en Libye.» Mais avant de se réfugier dans le silence lors de son dernier interrogatoire, l'ancien collaborateur de Sarkozy a concédé avoir «vu Béchir Saleh à deux reprises à Paris», et «rencontré une fois Saïf al-Islam chez Ziad Takieddine pour boire un verre avant l'élection». Reste les 500 000 euros qu'il a touchés en 2008 et le méga coffre-fort qu'il a loué durant la campagne de 2007, pour y stocker, dit-il, des discours de Sarkozy.

Mediapart a également révélé l'existence d'un virement de 440 000 euros en février 2006 sur le compte de Thierry Gaubert, autre ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy, mis en examen depuis pour «association de malfaiteurs». Dans Paris Match, Ziad Takieddine assure que cette somme devait lui permettre de construire une piscine dans sa villa en Colombie, mais ces travaux ont eu lieu quatre ans plus tôt.

Confusion. Pour autant, si ces transferts d'argent font flotter un épais parfum d'affairisme sur les relations entre le clan Kadhafi et l'entourage de Nicolas Sarkozy avant 2007, rien ne permet à ce stade de corroborer un financement illégal de campagne. Ce nouveau revire-

ment intervient en tout cas au meilleur moment pour Nicolas Sarkozy, à peine un mois après sa mise en examen dans ce dossier pour «association de malfaiteurs», et dix jours avant son procès à Paris pour corruption dans l'affaire Bismuth, dans laquelle il est accusé d'avoir proposé un poste à Monaco à un haut magistrat de la Cour de cassation en échange d'éléments sur un dossier judiciaire en cours. Les deux affaires ont beau n'avoir aucun lien, l'ancien chef d'Etat ne manquera pas d'entretenir la confusion pour mieux dénoncer les calomnies et l'acharnement judiciaire dont il serait victime. ?



---

# Documents sauvegardés

Jeudi 11 novembre 2021 à 22 h 16

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération (site web)

16 octobre 2020

### Financement libyen : Sarkozy mis en examen pour «association de malfaiteurs»

L'ancien président Nicolas **Sarkozy** a été mis en examen une quatrième fois, pour «association de malfaiteurs», dans l'enquête sur des soupçons de financement libyen de sa campagne en 2007, aggravant ...

3



## Nom de la source

Libération (site web)

## Type de source

Presse • Presse Web

## Périodicité

En continu

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Vendredi 16 octobre 2020

Libération (site web) • 807 mots

# Financement libyen : Sarkozy mis en examen pour «association de malfaiteurs»

AFP

L'ancien président Nicolas Sarkozy a été mis en examen pour «association de malfaiteurs», dans l'enquête sur des soupçons de financement libyen de sa campagne en 2007, aggravant sa situation judiciaire alors qu'il doit déjà être jugé deux fois prochainement devant le tribunal correctionnel.

A l'issue de quatre jours d'audition et d'un interrogatoire-fleuve de plus de quarante heures terminé lundi soir, Nicolas Sarkozy a été mis en examen une nouvelle fois dans ce dossier instruit par les juges d'instruction Aude Buresi et Marc Sommerer, qui ont succédé à Serge Tournaire.

L'information, révélée par Mediapart, a été confirmée à l'AFP par le Parquet national financier.

«J'ai appris cette nouvelle mise en examen avec la plus grande stupéfaction (...). Mon innocence est à nouveau bafouée par une décision qui ne rapporte pas la moindre preuve d'un quelconque financement illicite», a réagi l'ancien président de la République sur Facebook.

«Je finirai par prouver ma parfaite innocence. J'y mettrai toute la détermination et l'énergie dont je suis capable. L'injustice ne gagnera pas», a-t-il ajouté.

Le 31 janvier, les magistrats avaient mis en examen pour «association de malfaiteurs» l'un de ses anciens collaborateurs, Thierry Gaubert, soupçonné d'avoir touché des fonds provenant du régime libyen de Kadhafi qui auraient pu alimenter la campagne de M. Sarkozy.

Par un réquisitoire supplétif signé fin janvier, le Parquet national financier avait élargi les investigations à ces faits d'**«association de malfaiteurs»**, ouvrant la voie à des mises en examen de nouveaux suspects ainsi qu'à une aggravation des poursuites contre les protagonistes déjà impliqués, dont M. Sarkozy.

«Chacun voit bien qu'il s'agit d'une décision sans précédent en cohérence avec les investigations réalisées. La procédure suit son cours», a réagi Me Vincent Brengarth, l'avocat de l'association anti-corruption Sherpa, partie civile dans ce dossier.

L'ancien chef de l'État avait déjà été mis en examen en mars 2018 pour «corruption passive», «recel de détournement de fonds publics» et «financement illégal de campagne». Il avait également été placé sous contrôle judiciaire.

Lors de sa dernière audition, en juin 2019, M. Sarkozy avait dénoncé un «complot» puis refusé de répondre aux questions des magistrats instructeurs, le temps de l'examen de recours visant à

© 2020 Libération (site web). Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 11 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201016-LIF-059



faire annuler l'enquête.

Mais un arrêt de la cour d'appel de Paris du 24 septembre a permis de relancer l'enquête : la chambre de l'instruction, chargée d'étudier les recours contre les actes d'instruction, avait été saisie par l'ex-chef de l'Etat et ses anciens ministres Claude Guéant, Eric Woerth et Brice Hortefeux, ainsi que l'homme d'affaires Alexandre Djouhri sur toute une série de nullités.

M. Sarkozy invoquait notamment son immunité présidentielle, reprochait aux juges d'être sortis du périmètre autorisé de l'enquête ou avançait que le détournement de fonds publics d'un pays étranger, qui lui est reproché, est un délit qui n'existe pas dans la loi française.

- deux procès déjà à venir -

La cour d'appel de Paris a rejeté l'essentiel de ces recours, et a ainsi presque entièrement validé les investigations lancées il y a huit ans dans cette affaire aux multiples ramifications.

M. Sarkozy s'est pourvu en cassation contre cette décision, tout comme MM. Woerth, Guéant et Djouhri, a indiqué une source judiciaire à l'AFP.

L'enquête avait été ouverte après la publication par Mediapart en 2012, dans l'entre-deux tours de la présidentielle, d'un document censé prouver que la campagne victorieuse de Nicolas Sarkozy avait été financée par le régime de Mouammar Kadhafi.

Témoignages de dignitaires libyens, notes des services secrets de Tripoli, accusations d'un intermédiaire... En sept ans de travail, les magistrats ont réuni une somme d'indices troublants qui ont donné corps à la thèse selon laquelle

la campagne de M. Sarkozy avait été financée par le régime de Mouammar Kadhafi.

[aiteurs\\_1802557](#)

Toutefois, aucune preuve matérielle indiscutable n'a pour l'heure été trouvée, même si des mouvements de fonds suspects ont conduit à neuf mises en examen à ce jour.

En novembre 2016, l'homme d'affaires Ziad Takieddine - un des mis en examen dans cette affaire et en fuite depuis sa condamnation en juin dans le volet financier de l'affaire Karachi - avait affirmé avoir remis entre fin 2006 et début 2007 cinq millions d'euros à M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et à son directeur de cabinet Claude Guéant.

Outre ce dossier, dans lequel les investigations sont encore en cours, l'ex-chef de l'Etat doit être jugé du 23 novembre au 10 décembre pour «corruption» dans l'affaire dite des «écoutes» : il est soupçonné d'avoir tenté, avec son avocat Thierry Herzog, d'obtenir d'un haut magistrat, Gilbert Azibert, des informations couvertes par le secret dans une procédure judiciaire.

M. Sarkozy doit également être jugé du 17 mars au 15 avril 2021 pour le financement illégal de son autre campagne présidentielle, celle de 2012, dans le cadre de l'affaire Bygmalion : il lui est reproché le dépassement du plafond de dépenses de campagne.

AFP

**Cet article est paru dans Libération (site web)**

<https://www.liberation.fr/depeches/2020/10/16/financement-libyen-sarkozy-mise-en-examen-pour-association-de-mal-fief>



---

## Documents sauvegardés

Mercredi 29 septembre 2021 à 0 h 19

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

15 avril 2021

### Un projet de loi bénit pour Sarkozy ?

Libération

... **Justice** Selon certains magistrats, l'ex-président pourrait tirer avantage de nouvelles dispositions du texte concernant le secret professionnel des avocats, présenté ce mercredi par Eric Dupond-Moretti, et se retrouver ainsi ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 14

p. 15



Jeudi 15 avril 2021

Libération • p. 14,15 • 1580 mots

# Un projet de loi béni pour Sarkozy ?

Par Laurent léger

**Justice** Selon certains magistrats, l'ex-président pourrait tirer avantage de nouvelles dispositions du texte concernant le secret professionnel des avocats, présenté ce mercredi par Eric Dupond-Moretti, et se retrouver ainsi blanchi de sa condamnation dans l'affaire Bismuth en appel ou en cassation.

Dans le projet de loi présenté par Eric Dupond-Moretti au conseil des ministres mercredi 14 avril figurent, dans un patchwork de mesures diverses censées «mieux faire connaître et comprendre le fonctionnement de la justice», quelques lignes qui ont fait bondir une poignée de magistrats. Ce sont celles qui concernent le secret professionnel de l'avocat, les mesures qui renforcent les garanties en cas d'écoutes téléphoniques d'un avocat, ainsi que celles encadrant l'examen de ses fadettes, ce que le jargon judiciaire désigne sous le nom de «réquisitions». Ecoutes, fadettes, secret des conversations d'un avocat: ces mots ne vous rappellent rien ? Ils ont saturé l'actualité il y a à peine quelques semaines, pendant le procès de Nicolas Sarkozy et à l'occasion du jugement qui lui a valu d'être condamné, le 1er mars, à trois ans de prison dont un ferme pour corruption et trafic d'influence: l'affaire Bismuth, du nom d'une ligne téléphonique clandestine sur laquelle l'ancien président échangeait avec son ami et avocat Thierry Herzog. Divers interlocuteurs de Libération ont décodé le projet de réforme dont les grandes lignes avaient été annoncées par Eric Dupond-Moretti le 2 mars, après que la commission chargée

Photo ABACA

Eric Dupond-Moretti, alors avocat, et Thierry Herzog, avocat de Nicolas Sarkozy, arrivent à un concert de Carla Bruni-Sarkozy, à Paris le 11 mars 2014.

de réfléchir sur le sujet avait rendu son rapport et au lendemain - hasard ? - de la condamnation de Sarkozy. Selon leur analyse, il créerait un nouveau cadre juridique, un environnement favorable grâce auquel le justiciable ex-chef de l'Etat serait susceptible, lors de son futur procès en appel mais surtout lors d'un éventuel pourvoi en cassation, de voir sa condamnation remise en cause. A la condition tout de même que le texte soit adopté avant ces nouveaux rendez-vous judiciaires. Un haut magistrat parisien se confie en ces termes: il existe bien un «risque réel» qu'en effet Sarkozy soit absous après l'adoption du texte Dupond-Moretti.

«Impérieuse nécessité» «La question se pose en effet, souligne le professeur de droit Jean-Baptiste Perrier, directeur de l'institut de sciences pénales et de criminologie de l'université d'Aix- Marseille. Je comprends l'inquiétude des magistrats sur ce point, même si en principe, la validité des actes déjà accomplis n'est

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi- Certificat émis le 29 septembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210415-LI-168575524

pas remise en cause.» En effet, la loi s'appliquera immédiatement, car il s'agit d'une loi de procédure. Mais elle ne sera pas rétroactive et n'annulera pas l'enquête réalisée par les juges d'instruction. Dans cette grille de lecture, une première mesure sème le trouble, car elle grave dans le marbre de la loi un nouveau principe majeur de la procédure pénale: «Le respect du secret professionnel de la défense est garanti au cours de la procédure.» Eric Dupond-Moretti., qui avait été très énervé en apprenant, avant d'être garde des Sceaux, qu'une enquête préliminaire avait examiné ses fadettes et celles d'une brochette d'avocats, répond ainsi aux souhaits d'un grand nombre de ses ex-confrères et consœurs échaudés par les écoutes et les perquisitions dans leurs cabinets, et qui souhaitent durcir au maximum le secret de leurs conversations avec leurs clients, au moins dans le cadre d'une relation de défense en justice (et non de conseil, par exemple au profit d'une entreprise). En 2014, au tout début de l'affaire Bismuth, plusieurs centaines d'avocats, dont un certain Dupond-Moretti, avaient signé une pétition dénonçant «des atteintes graves et répétées» au secret professionnel et soulignant «l'imperméable nécessité de protéger le secret professionnel, pilier de la profession d'avocat». Valeur supérieure Nous y voilà : c'est par la grande porte que la garantie «du respect du secret professionnel de la défense» fait son entrée dans le code de procédure pénale, via un alinéa qui sera ajouté à l'article préliminaire de ce code. Cet article préliminaire, qui comme son nom l'indique est placé au tout début du code de procédure pénale, ne comporte rien d'autre que les grands préceptes de l'organisation du procès pénal : le procès «équitable et contradictoire», son «délai

raisonnable», ou encore la présomption d'innocence. Selon le professeur Perrier, «l'article préliminaire du code de procédure pénale équivaut à une déclaration de principes fondamentaux». «Je présente souvent le reste du code comme des exceptions à ces principes, dit-il encore. Lors de son introduction, la volonté était de rassembler les principes énoncés à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et il s'est depuis enrichi. Surtout, il a valeur normative, c'est-à-dire que les juges peuvent s'appuyer sur ce texte pour prendre leurs décisions.»

Pour Pierre Truche, qui fut entre 1996 et 1999 le premier président de la Cour de cassation, le contenu de l'article préliminaire serait même doté d'une «valeur supérieure» aux autres dispositions du droit, puisqu'il résultait «d'un traité, la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme», écrivait-il en 2001. Ce fameux article préliminaire, combiné à des textes et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, a en tout cas fondé plusieurs requêtes déposées durant l'affaire Bismuth par les avocats de la défense. «Un effet cliquet» Jean-Baptiste Perrier s'interroge: «L'argument sera forcément soulevé et l'affaire finira sans nul doute devant la Cour de cassation. Comment sera interprétée cette nouvelle loi? Les magistrats de la Cour vont-ils l'utiliser pour étendre la protection des droits de la défense ou pas? C'est vrai que leurs dernières décisions semblent plus soucieuses de la protection des droits qu'auparavant, mais la Cour européenne des droits de l'homme semble évoluer dans le sens inverse, notamment depuis les affaires de terrorisme.» Un avocat d'un gros cabinet parisien balaye cette analyse: «C'est complètement con ! La Cour de cassa-

tion fera ce qu'elle veut dans son interprétation de l'article et le cas échéant son application au dossier Bismuth. Elle peut lui donner un sens très restrictif, poser des limites » Mais il reconnaît néanmoins qu'il y aura forcément «un effet cliquet qui influera sur la perception qu'ont les magistrats». Intense débat en perspective D'autant que le nouvel alinéa semble aller plus loin que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), dont les décisions s'imposent au droit français : la CEDH protège le secret de l'avocat (grâce à sa jurisprudence, et non à un texte figé), mais moins dans sa relation à son client que sous l'angle du secret des correspondances, quand l'avocat se plaint d'être écouté. La violation des droits de la défense, explique encore un spécialiste, n'aurait donné lieu à aucune décision concernant la France à la requête du client de l'avocat. Deux autres modifications du projet viennent en quelque sorte décrédibiliser les actes d'enquête réalisés à l'origine de l'affaire dite Bismuth, ce type de recherches sur des téléphones étant probablement bien plus difficile à mettre en oeuvre, une fois le texte adopté. Comme le rappelle le jugement du 1er mars, c'est par des écoutes menées sur les deux téléphones de Nicolas Sarkozy dans le cadre de l'affaire du financement libyen éventuel de sa campagne présidentielle de 2007, puis par la mise en place d'un «dispositif utile aux fins de déterminer les numéros appelants, les jours et les heures des communications», c'est-à-dire des réquisitions sur les fadettes, que la ligne clandestine au nom de Paul Bismuth est découverte. En l'écoutant, les enquêteurs entendront Sarkozy évoquer avec son avocat Thierry Herzog la promesse d'aider le magistrat Gilbert Azibert à obtenir un poste de prestige à Monaco,



en échange d'informations sur une décision à venir de la Cour de cassation : ces constatations donneront alors lieu à ouverture d'un dossier distinct, jugé le 1er mars dernier. Pendant le procès, la défense n'eut de cesse, jour après jour, de dénoncer des écoutes «illégales», Thierry Herzog refusant même de s'exprimer à leur sujet. Validée par la Cour de cassation le 22 mars 2016, l'utilisation des écoutes Bismuth pourrait-elle être annulée à la faveur de la nouvelle loi? Trois conditions En ce qui concerne les réquisitions sur les fadettes des avocats, possibles aujourd'hui à la demande des enquêteurs sans encadrement ni contrôle d'un magistrat, le texte impose trois conditions: elles devront être autorisées par un juge des libertés et de la détention (JLD), le bâtonnier devra être avisé et la décision ne pourra être prise que s'il existe des soupçons contre l'avocat. «En quelque sorte, on vise l'avocat complice, et non le simple avocat», analyse Jean-Baptiste Perrier. Et les écoutes téléphoniques ? Si elles sont déjà décidées aujourd'hui par un juge (JLD ou juge d'instruction) et assorties de l'information du bâtonnier, le projet de loi ajoute que cette décision devra s'appuyer sur des soupçons de participation à l'infraction, ce qui revient là encore à limiter la possibilité des écoutes aux seuls avocats considérés comme complices «et déjà soupçonnés comme tels», conclut Jean-Baptiste Perrier. Ce qui permettrait de lutter contre ce que nombre d'avocats surnomment les écoutes «en filets dérivants», grâce auxquelles les enquêteurs sont sûrs de ramasser quelque chose d'intéressant, mais restreint drastiquement le recours possible à cette technique dont ils sont friands. Un grand principe fondamental instaurant le secret professionnel de la défense comme valeur cardinale, des actes d'enquête qui

n'auraient probablement pas été réalisés sous l'empire de la nouvelle loi: les magistrats qui jugeront à nouveau Nicolas Sarkozy ou examineront son dossier en cassation pourraient interpréter les règles nouvelles dans un sens bien plus favorable à l'ancien président que ne l'ont fait, le 1er mars dernier, les juges de la 32e chambre correctionnelle de Paris. ?

---

# Documents sauvegardés

Mardi 28 septembre 2021 à 23 h 35

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Libération

27 février 2021

### De Bismuth à Bygmalion, les affaires reprennent

... Le jugement de lundi sera crucial pour Nicolas Sarkozy, à deux semaines du procès qui examinera le financement de sa campagne présidentielle de 2012. ...

3



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p. 10



Samedi 27 février 2021

Libération • p. 10,11 • 817 mots

# De Bismuth à Bygmalion, les affaires reprennent

LAURENT LÉGER

**Le jugement de lundi sera crucial pour Nicolas Sarkozy, à deux semaines du procès qui examinera le financement de sa campagne présidentielle de 2012.**

Une curieuse séquence s'ouvre lundi pour Nicolas Sarkozy, et ce à plusieurs titres. Le tribunal correctionnel de Paris doit trancher le 1er mars dans l'affaire des écoutes (ou affaire Paul Bismuth) et décider si l'ancien président de la République est coupable ou non de «corruption» et de «trafic d'influence». Les trois semaines du procès qui s'est tenu en décembre sous la houlette de la présidente Christine Mée avaient été lourdes et tendues. L'audience cristallisait divers enjeux complexes : l'avenir d'un ancien chef de l'Etat ; les relations houleuses entre juges et avocats, un membre influent du barreau, Thierry Herzog, étant lui-même prévenu au procès ; la crédibilité du Parquet national financier (PNF), affaibli par des révélations sur une enquête parallèle menée sur les «fadettes» d'une dizaine d'avocats, dont Eric Dupond-Moretti, tout nouveau ministre de la Justice. Le procès s'était achevé avec de sévères réquisitions du PNF demandant la condamnation de Nicolas Sarkozy, de Thierry Herzog et du magistrat Gilbert Azibert à quatre ans de prison, dont deux ferme - la peine encourue peut atteindre dix ans-, et des plaidoiries de la défense à l'unisson contre les «histoires» et les «fantasmes» forgés par les juges d'instruction.

Coup de pouce. Pour résumer, c'est à l'automne 2013 que se noue la trame de l'affaire. Nicolas Sarkozy déclenche alors une bataille procédurale devant la Cour de cassation afin de récupérer ses agendas de président, saisis pour le dossier Bettencourt, dans lequel il vient de bénéficier d'un non-lieu: il cherche à éviter que d'autres juges puissent exploiter ses rendez-vous. Lui et son avocat Thierry Herzog auraient cherché à obtenir des tuyaux auprès d'un haut magistrat en poste dans la juridiction suprême, Gilbert Azibert. Le souci, c'est que leurs conversations sont enregistrées dans le cadre d'une autre enquête. Apprenant qu'ils sont sur écoute, ils vont alors faire l'acquisition de puces prépayées sous de fausses identités, notamment celle de Paul Bismuth, du nom d'un ami de lycée de Herzog. Les policiers finissent par «brancher» ces lignes clandestines et captent des conversations entre les deux hommes, analysées par le PNF comme une remise de renseignements confidentiels par Azibert en échange de la promesse d'un coup de pouce de l'ex-président pour la nomination du magistrat à Monaco.

Quel que soit le jugement rendu lundi, un appel de la défense ou du PNF est plus que probable, repoussant encore l'issue définitive de l'affaire. Pour tenter

© 2021 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 28 septembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210227-LI-167341788

de déceler une quelconque inclination à l'indulgence ou à la sévérité de la présidente, ses dernières décisions ont été décriquées : si son tribunal a, en février 2019, condamné la banque suisse UBS à une amende record de 3,7 milliards d'euros pour «démarchage bancaire illicite» et «blanchiment de fraude fiscale», une décision particulièrement lourde, il a totalement absous, cinq mois plus tard, Bernard Tapie et Stéphane Richard dans le procès de l'arbitrage contesté dont l'homme d'affaires avait bénéficié. Un partout, balle au centre ?

Volte-face. La décision sera en tout cas une étape cruciale dans l'intense parcours judiciaire de Nicolas Sarkozy. Blanchi par une relaxe, il comparaîtrait remonté à bloc, à partir du 17 mars, au procès des comptes de sa campagne présidentielle de 2012 (l'affaire Bygmalion, du nom de la société de communication politique qui aurait été utilisée pour biaiser les comptes de la campagne), ne se privant pas de rappeler au passage les dernières déclarations de Ziad Takieddine, son accusateur dans le dossier du financement libyen, qui a fait volte-face en novembre. Alors qu'il martelait jusqu'alors avoir apporté à Sarkozy des valises d'argent libyen, l'intermédiaire franco-libanais assure désormais la main sur le cœur que cela n'a jamais été le cas. «J'ai toujours dit que la vérité finirait par triompher», avait réagi l'ancien président. Un refrain qu'il pourrait entonner à nouveau dès lundi, repris en choeur par nombre de ses fans.

Mais si Sarkozy était condamné par la 32e chambre correctionnelle, ce ne serait plus la même histoire. La défense aurait beau jeu, avant une inévitable audience d'appel, de reprendre l'entreprise de démolition du dossier et des méthodes du PNF, largement brocardées en

première instance, mais le prochain procès est du ressort du parquet de Paris, et non du PNF.

C'est lesté d'une première défaite judiciaire que l'ex-président reprendrait ses visites régulières dans les tribunaux, qu'il fréquente avec assiduité depuis qu'il a quitté l'Elysée en 2012. Une série de dossiers lui collent aux basques, sans même compter les procédures qui l'ont effleuré sans le toucher: il y a eu l'affaire Bettencourt, avec une mise en examen puis un non-lieu ; les soupçons portés sur un éventuel financement libyen de sa campagne de 2007; une nouvelle enquête sur des conseils prodigués à une société russe d'assurances - dans laquelle Sarkozy n'est pas poursuivi à ce stade. Un chemin de croix plus qu'un bénéfique parcours initiatique.

---

# Documents sauvegardés

Jeudi 11 novembre 2021 à 22 h 01

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde (site web)

26 novembre 2020

### Pourquoi Nicolas Sarkozy est-il poursuivi dans « l'affaire des écoutes » ?

... rejet de la demande de renvoi présentée par Gilbert Azibert, l'un des prévenus. Nicolas Sarkozy (« corruption active » et « trafic d'influence »). Son avocat, Thierry Herzog (« corruption active », « trafic d'influence ») et ...

3

**Le Monde**

Nom de la source	Le Monde (site web)
Type de source	Presse • Presse Web
Péodicité	En continu
Couverture géographique	Internationale
Provenance	France

Jeudi 26 novembre 2020 • 12:08 UTC +0100

Le Monde (site web) • 1386 mots

## Pourquoi Nicolas Sarkozy est-il poursuivi dans « l'affaire des écoutes » ?

*Les Décodeurs*

**Le procès pour corruption de l'ancien président de la République reprend, lundi 30 novembre, après le rejet de la demande de renvoi présentée par Gilbert Azibert, l'un des prévenus.**

**Nicolas Sarkozy** (« corruption active » et « trafic d'influence »). Son avocat, Thierry Herzog (« corruption active », « trafic d'influence » et « violation du secret professionnel »). L'ancien magistrat Gilbert Azibert (« corruption active », « trafic d'influence » et « violation du secret professionnel »). Pourquoi Nicolas Sarkozy a-t-il été mis sur écoute ? Qu'ont révélé ces écoutes ? Pourquoi les agendas de Nicolas Sarkozy sont-ils si importants ? La justice avait-elle le droit d'écouter les conversations d'un avocat et de son client ? L'avocat doit être lui-même soupçonné d'avoir commis une infraction (sinon, ses propos ne pourront ni être consignés dans les procès-verbaux, ni être retenus contre lui) ; son bâtonnier doit en être informé.

**L**e tribunal correctionnel de Paris a rejeté, jeudi 26 novembre, la demande de renvoi du procès de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy, jugé pour corruption et trafic d'influence.

Le tribunal avait décidé de suspendre l'audience dans l'attente des conclusions d'une expertise médicale concernant l'état de santé de l'ancien magistrat Gilbert Azibert, qui figure parmi les co-prévenus avec l'avocat Thierry Herzog. Les débats ont pu reprendre en présence des prévenus, lundi 30 novembre.

Le résumé de l'affaire : Nicolas Sarkozy est suspecté d'avoir tenté d'obtenir d'un magistrat à la Cour de cassation, Gilbert Azibert, des informations confidentielles le concernant, voire de peser sur une procédure engagée dans l'affaire Bettencourt (dans laquelle il a obtenu

un non-lieu en 2013). En échange, M. Sarkozy aurait promis d'intervenir en faveur du magistrat pour qu'il obtienne un poste de prestige à Monaco.

Qui est poursuivi :

Nicolas Sarkozy (« corruption active » et « trafic d'influence »). Son avocat, Thierry Herzog (« corruption active », « trafic d'influence » et « violation du secret professionnel »). L'ancien magistrat Gilbert Azibert (« corruption active », « trafic d'influence » et « violation du secret professionnel »).

Explications en quatre questions sur cette affaire qui a débuté en 2013 et dérivée de celle sur un possible financement libyen de sa campagne présidentielle en 2007, dans laquelle M. Sarkozy a été mis en examen en 2018.

Pourquoi Nicolas Sarkozy a-t-il été mis

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 11 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201126-LMF-6061212\_4355770

sur écoute ? Qu'ont révélé ces écoutes ? Pourquoi les agendas de Nicolas Sarkozy sont-ils si importants ? La justice avait-elle le droit d'écouter les conversations d'un avocat et de son client ?

## 1. Pourquoi Nicolas Sarkozy a-t-il été mis sur écoute ?

L'ancien président de la République est menacé par plusieurs affaires. Parmi elles figure celle concernant un supposé financement de la campagne présidentielle de 2007 de Nicolas Sarkozy par des fonds libyens provenant de la famille Kadhafi.

Le 19 avril 2013, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X pour « corruption active et passive », « trafic d'influence », « faux et usage de faux », « abus de biens sociaux » et « blanchiment, complicité et recel de ces délits ». Deux juges, Serge Tournaire et René Grouman, ont instruit ce dossier.

Le 7 mars 2014, Le Monde révélait que Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et Brice Hortefeux, qui furent ses ministres de l'intérieur, avaient été mis sur écoute dans le cadre de cette information judiciaire.

## 2. Qu'ont révélé ces écoutes ?

Le 11 mars 2014, la Cour de cassation se prononçait sur un recours déposé par Nicolas Sarkozy. L'ancien chef de l'Etat souhaitait que ses agendas ne soient pas versés aux dossiers sur l'enquête sur l'affaire Bettencourt, puis sur l'affaire Tapie-Lagarde.

Les informations récoltées lors des écoutes suggèrent que Nicolas Sarkozy

et son avocat Thierry Herzog ont pu bénéficier en amont de cette décision de la complicité d'un haut magistrat, Gilbert Azibert. Selon des documents brandis par la ministre de la justice Christiane Taubira lors d'une conférence de presse en mars 2014, M. Azibert aurait notamment « rencontr[é] un par un » deux ou trois collègues appelés à se prononcer sur le pourvoi de Nicolas Sarkozy, afin de leur « expliquer », « avant qu'ils ne délibèrent ».

Le site d'information Mediapart a publié en mars 2014 une nouvelle série de révélations extraites des synthèses des écoutes. Elles tendent à confirmer que M. Sarkozy et son avocat avaient plusieurs soutiens, tant dans la justice que dans la haute administration policière, dont le fameux juge Azibert. Nicolas Sarkozy aurait également évoqué une personne qui l'aurait renseigné sur les avancées de la justice dans l'affaire des soupçons de financements libyens de sa campagne de 2007.

Par ailleurs, « M. Thierry Herzog aurait pu être renseigné », tant « sur la surveillance des téléphones de Nicolas Sarkozy » que sur l'éventualité « d'une perquisition » dans le cadre du dossier libyen. Un acte, s'il était avéré, extrêmement grave pour la défense de M. Sarkozy. Le Monde révèle aussi que, craignant d'être écouté, M. Sarkozy avait pris un second téléphone sous un faux nom.

## 3. Pourquoi les agendas de Nicolas Sarkozy sont-ils importants ?

Les écoutes judiciaires de Nicolas Sarkozy ont placé les agendas de l'ancien président au centre de l'attention. Les soupçons de « trafic d'influence » à l'encontre de M. Sarkozy découlent en

effet de ses interventions présumées en amont d'une décision très attendue de la Cour de cassation sur ces agendas, le 11 mars 2018.

L'ancien chef d'Etat s'est pourvu en cassation. Les magistrats de la plus haute juridiction devaient dire si la saisie de ses agendas par la justice était illicite, car couverts par l'immunité présidentielle. Une décision qui n'avait aucun impact sur l'affaire Bettencourt, dans laquelle Nicolas Sarkozy a bénéficié d'un non-lieu le 7 octobre 2013.

En revanche, elle aurait pu faire tomber un pan entier de procédure dans l'affaire Tapie-Crédit lyonnais, dans laquelle Nicolas Sarkozy est soupçonné d'être intervenu en faveur de l'homme d'affaires. Le juge Gentil, chargé à Bordeaux de l'affaire Bettencourt, a en effet transmis en janvier 2013 ces agendas aux magistrats qui enquêtaient sur l'affaire Tapie. Or, ceux-ci font apparaître que Nicolas Sarkozy a rencontré à plusieurs reprises Bernard Tapie au cours de la période clé 2007-2008, ainsi que Pierre Mazeaud, l'un des trois arbitres choisis pour trancher le litige. Ils constituent donc le principal élément à charge des juges contre l'ancien président dans ce dossier.

Les agendas pourraient également être utilisés dans le cadre de l'enquête sur un éventuel financement de la campagne présidentielle de 2007 par la Libye de Mouammar Kadhafi.

Finalement, malgré les interventions supposées du juge Azibert auprès de ses collègues magistrats, la Cour de cassation a rendu en mars 2014 une décision défavorable à Nicolas Sarkozy. Elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur ce pourvoi, dans la mesure où l'affa-



faire Bettencourt était close en ce qui le concernait. Les agendas pourront donc être conservés et utilisés par la justice.

#### 4. La justice avait-elle le droit d'écouter les conversations d'un avocat et de son client ?

Oui, mais à deux conditions, car les avocats bénéficient d'une protection particulière, au nom du secret professionnel :

l'avocat doit être lui-même soupçonné d'avoir commis une infraction (sinon, ses propos ne pourront ni être consignés dans les procès-verbaux, ni être retenus contre lui) ; son bâtonnier doit en être informé.

La Cour de cassation a validé en mars 2016 la validité des écoutes policières, reconnaissant ainsi que les enquêteurs avaient le droit d'écouter ces conversations entre un avocat et son client.

**Cet article est paru dans Le Monde (site web)**

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/11/26/corruption-dans-l-affaire-des-ecoutes-pourquoi-nicolas-sarkozy-est-il-juge\\_6061212\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/11/26/corruption-dans-l-affaire-des-ecoutes-pourquoi-nicolas-sarkozy-est-il-juge_6061212_4355770.html)

**Note(s) :**

Mis à jour : 2020-11-30 14:32 UTC  
+0100

Nicolas Sarkozy (« corruption active » et « trafic d'influence »). Son avocat, Thierry Herzog (« corruption active », « trafic d'influence » et « violation du secret professionnel »). L'ancien magistrat Gilbert Azibert (« corruption active », « trafic d'influence » et « violation du secret professionnel »). Pourquoi Nicolas Sarkozy a-t-il été mis

sur écoute ? Qu'ont révélé ces écoutes ? Pourquoi les agendas de Nicolas Sarkozy sont-ils si importants ? La justice avait-elle le droit d'écouter les conversations d'un avocat et de son client ? L'avocat doit être lui-même soupçonné d'avoir commis une infraction (sinon, ses propos ne pourront ni être consignés dans les procès-verbaux, ni être retenus contre lui) ; son bâtonnier doit en être informé.



---

# Documents sauvegardés

Jeudi 11 novembre 2021 à 22 h 07

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde (site web)

20 novembre 2020

### Jacqueline Laffont, l'avocate qui défendra, seule, Nicolas Sarkozy dans le procès des « écoutes »

... Spécialisée dans le droit pénal des **affaires**, celle qui est considérée comme une « lame », une minutieuse obstinée, a préparé l'ex-président. ...

3

**Le Monde**

Nom de la source	Vendredi 20 novembre 2020 • 15:00 UTC +0100
Le Monde (site web)	Le Monde (site web) • 1247 mots
Type de source	<b>Jacqueline Laffont, l'avocate qui défendra, seule, Nicolas Sarkozy dans le procès des « écoutes »</b>
Presse • Presse Web	
Péridicité	
En continu	
Couverture géographique	
Internationale	
Provenance	
France	<b>Spécialisée dans le droit pénal des affaires, celle qui est considérée comme une « lame », une minutieuse obstinée, a préparé l'ex-président.</b>

# Jacqueline Laffont, l'avocate qui défendra, seule, Nicolas Sarkozy dans le procès des « écoutes »

Stéphanie Marteau

**Spécialisée dans le droit pénal des affaires, celle qui est considérée comme une « lame », une minutieuse obstinée, a préparé l'ex-président.**

**D**e la bande, c'est le seul qui manque. Malade, Pierre Haïk, 70 ans, avocat star des dossiers politico-financiers, s'est doucement éloigné des prétoires depuis dix-huit mois. Son épouse, Jacqueline Laffont, défendra donc seule Nicolas Sarkozy dans le procès des « écoutes » qui se tiendra du 23 novembre au 10 décembre. A ses côtés, en défense, son vieil ami Hervé Temime épaulera un autre membre du clan, Thierry Herzog, avocat et fidèle de l'ancien chef de l'Etat.

Nicolas Sarkozy est soupçonné d'avoir tenté d'obtenir début 2014, par l'en-tremise de Thierry Herzog, des informations secrètes auprès de l'ancien haut magistrat à la Cour de cassation Gilbert Azibert dans une procédure en marge de l'affaire Bettencourt, en échange d'un coup de pouce pour un poste à Monaco. Jacqueline Laffont connaît chaque cote du dossier sur le bout des doigts, elle est prête à en découdre. Sous le regard des siens. « Notre amitié est très forte, commentée par notre métier », résume-t-elle avec pudeur.

Haïk, Temime et Herzog, puis, un peu plus tard, Laffont... La bande, qui a

débuté ensemble dans les années 1980 en tant que jeunes pénalistes écumant les parloirs de maisons d'arrêt et plaide désormais dans les mêmes affaires de cols blancs, n'est certes plus au complet. Mais ceux qui restent sont à leur poste, loyaux, à la veille d'un procès hypermédiatisé.

## Une « lame » aux raisonnements implacables

La calme Jacqueline Laffont tiendra la place qu'elle a toujours occupée, celle de la scrupuleuse qui rassure. Spécialisée dans le droit pénal des affaires, elle est une « lame », une minutieuse obstinée, au ton juste et aux raisonnements implacables. Elle défend depuis longtemps Nicolas Hulot, conseille Alexandre Benalla. Depuis plusieurs semaines, elle prépare Nicolas Sarkozy.

C'est la première fois sous la Ve République qu'un ancien président sera jugé pour corruption. « Ce dossier est le premier des trois procès Sarkozy, rappelle l'avocate. Je ne fais plus que ça. » « Elle m'apaise, elle pose les bonnes questions, plaide avec beaucoup d'autorité naturelle et frappe avec précision », confie le proche de toujours, Hervé Temime, qui peaufine la stratégie

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi** Certificat émis le 11 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news-20201120-LMF-6060527\_4500055

de défense de Thierry Herzog. Jacqueline Laffont et son mari sont les parrain et marraine du fils de ce dernier. « Thierry est un ami, c'est une pression supplémentaire qu'il comparaisse aussi. Je suis heureuse qu'Hervé soit là pour le défendre. Je sais qu'on s'entend », avoue-t-elle dans un sourire.

En 2014, lorsque l'affaire « Paul Bis-muth » a éclaté, Nicolas Sarkozy avait confié, sur les conseils de Thierry Herzog, sa défense à Pierre Haïk. Quand celui-ci n'a plus été en mesure de le défendre, Jacqueline Laffont a écrit à l'ancien président pour le lui annoncer. Elle pense alors, sans doute, que Nicolas Sarkozy va changer d'avocats. « Vous me connaissez bien mal », lui a-t-il répondu, en lui renouvelant sa confiance. « Sa justesse et sa force en imposent à tous, observe Pierre Cornut-Gentille, qui a souvent plaidé à ses côtés. Elle m'évoque la devise des écuyers de Saumur : "En avant, calme et droit". »

### Un couple puissant

Ces dernières années, Jacqueline Laffont s'est littéralement consumée. Elle a longtemps fait face seule à la maladie d'Alzheimer qui frappe son mari, redoublant d'énergie pour faire tourner le cabinet. « Au départ, personne n'osait lui en parler, et elle gardait le silence », raconte un ami. Tous ceux qui les côtoient décrivent un couple fusionnel, une « paire ». Elle, fille de militaire, grandit avec deux sœurs entre Brest et Phnom Penh, enracinée dans le Sud-Ouest et pétrie d'humanisme catholique.

Lui est un enfant rapatrié d'Algérie, avocat éruptif des voyous, habitué des comparutions immédiates et des visites en prison, puis homme de gauche défen-

dant des ministres de droite. Ils se rencontrent en 1984, lorsqu'elle entre comme collaboratrice dans son cabinet d'avocats. Elle a 23 ans, il en a 33. Elle est fiancée, lui est marié et père de deux filles. Ensemble, ils ont désormais deux fils.

« Pierre travaillait à l'instinct, avec un charisme incroyable. Jacqueline décortique chaque pièce du dossier, ne lâche aucune piste quand elle croit avoir trouvé un truc. » François Artuphel, avocat

« Ils ont toujours conservé leur petit cabinet du boulevard Saint-Michel, allant déjeuner dans la brasserie d'en bas, le Balzar, partageant les mêmes dossiers, donc les mêmes angoisses », raconte un ancien collaborateur. Le duo partage une vision commune du métier : « On n'est pas avocat par hasard. On vit des moments violents, on est en permanence confronté au résultat, avec la charge des vies des gens qui nous font confiance », explique Jacqueline Laffont.

Ensemble, ils sont devenus l'un des couples d'avocats les plus puissants de France. Ils ont défendu Charles Pasqua, l'homme d'affaires Jean-Marie Messier, l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo. Ils ont plaidé pour Louis Schweizer dans l'affaire du sang contaminé, pour l'ancien ministre Michel Roussin... Dans une répartition des rôles parfaitement naturelle : « Pierre travaillait à l'instinct, avec une énergie et un charisme incroyable. Jacqueline décortique chaque pièce du dossier, ne lâche aucune piste quand elle croit avoir trouvé un truc », raconte leur jeune associé, François Artuphel.

### Une femme de l'ombre sous les projecteurs

De sa bande de copains avocats des puissants, Pierre Haïk, un peu plus marqué à gauche, est le dernier à avoir gardé une clientèle de voyous. « Il insufflait une manière de défendre, la "marque Haïk", en nous envoyant faire les comparutions immédiates, poursuit Artuphel. Il nous a appris à aller au contact des magistrats. On n'est pas dans la défense de rupture. » Jacqueline Laffont dit volontiers que son mari lui a tout appris. Elle a toujours semblé se satisfaire d'une place effacée, ne revendiquant rien. « Moi, ça m'allait d'être moins exposée que Pierre, explique-t-elle. Ma vie est consacrée à essayer de ne renoncer à rien, à avoir l'existence la plus jolie possible. C'est une ambition un peu modeste, que je ne partage pas avec Pierre, Hervé et Thierry », sourit-elle.

Avec la vague du droit pénal des affaires – et l'arrivée des micros dans les salles d'audience –, le style rigoureux, technique et construit de Jacqueline Laffont s'est pourtant imposé à son tour. « Elle a commencé à plaider avec son mari vers 2003, sur les marchés publics, se souvient Sébastien Schapira, qui fut l'un des collaborateurs du couple. A l'époque, le regard de Pierre lui importait plus que celui du tribunal. Il n'y a pas d'histoire d'ego, mais beaucoup d'admiration entre eux. » Temime confirme : « Pierre possède une certaine fascination pour sa femme. »

De l'avis général, c'est en 2010, alors qu'elle plaide la relaxe de Charles Pasqua devant la Cour de justice de la République, que Jacqueline Laffont a pris son envol : « Elle avait une rigueur, une dureté métallique bien plus efficace que les colères de Haïk », se souvient une chroniqueuse judiciaire. La semaine prochaine, l'absence de Pierre Haïk va



à nouveau forcer Jacqueline Laffont à prendre la lumière. Et sur les bancs de la défense, aux côtés de Nicolas Sarkozy, c'est elle, pour une fois, qui plaidera en dernier.

**Cet article est paru dans Le Monde  
(site web)**

[https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/11/20/affaire-des-ecoutes-jacqueline-laffont-l-avocate-de-nicolas-sarkozy-en-premiere-ligne\\_6060527\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/11/20/affaire-des-ecoutes-jacqueline-laffont-l-avocate-de-nicolas-sarkozy-en-premiere-ligne_6060527_4500055.html)

**Note(s) :**

Mis à jour : 2020-11-23 13:20 UTC  
+0100



---

## Documents sauvegardés

Dimanche 5 décembre 2021 à 12 h 28

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

10 mars 2021

### L'affaire Bygmalion, brasier des rivalités entre Sarkozy et Copé

Le Monde (site web)

... à nouveau en campagne. Quasi certain d'être relaxé, quelques semaines plus tard, dans l'**affaire** dite « des écoutes », il reçoit Le Monde, et veut s'expliquer, convaincre, même s'il se ...

3

**Le Monde**

Nom de la source
Le Monde (site web)
Type de source
Presse • Presse Web
Péodicité
En continu
Couverture géographique
Internationale
Provenance
France

Mercredi 10 mars 2021 • 13:07 UTC +0100

Le Monde (site web) • 4046 mots

## L'affaire Bygmalion, brasier des rivalités entre Sarkozy et Copé

Fabrice Lhomme et Gérard Davet

**A l'approche du procès, prévu du 17 mars au 15 avril à Paris, Nicolas Sarkozy se prépare à batailler. Ses fidèles n'hésitent pas à mettre en cause Jean-François Copé, l'ancien président de l'UMP, qui n'est pourtant pas poursuivi.**

**L**'entretien tire à sa fin, après une heure d'une discussion plutôt musclée. Nicolas Sarkozy se penche légèrement vers l'avant, non sans avoir étrillé, une dernière fois, pèle-mêle, les magistrats, les médias, la classe politique et forcément François Hollande, l'ennemi de toujours. Puis il darde son regard dans le nôtre. Et lâche avec une sorte de gourmandise : « Monte-Cristo, c'est un veléitaire, à côté de moi... »

Ce 22 janvier 2021, il est à nouveau en campagne. Quasi certain d'être relaxé, quelques semaines plus tard, dans l'affaire dite « des écoutes », il reçoit *Le Monde*, et veut s'expliquer, convaincre, même s'il se défie de tous, et du *Monde* en particulier. Rendez-vous est donc pris pour le 4 mars, afin d'aborder, sous forme d'interview, le fond de l'affaire **Bygmalion**.

Quinze jours plus tard, lundi 1er mars, au tribunal judiciaire de Paris. Blême, Nicolas Sarkozy encaisse avec stupeur le jugement prononcé par la présidente du tribunal correctionnel, Christine Mée. Dans l'affaire des « écoutes », elle vient de le condamner pour « corruption active » et « trafic d'influence » à trois ans de prison, dont un an ferme. L'an-

cien président ne s'y attendait pas, aveuglé – grisé ? – par les oracles d'un entourage un peu trop flagorneur, comme par les insistants bruits de prétoire, tous lui prédisant une relaxe.

Retour express vers ses locaux parisiens, rue de Miromesnil (8e). L'ex-chef d'Etat doit y préparer en catastrophe la riposte, forcément violente et médiatique, pour mieux s'atteler ensuite à la relecture des milliers de pages du dossier **Bygmalion**, l'étape suivante de son chemin judiciaire.

Mais d'abord, annuler l'entretien prévu avec *Le Monde*, plus de temps à perdre. Il ressort sa communication de crise habituelle, avec le diptyque journal de 20 heures et *Le Figaro*. Il y a urgence : dès le 17 mars, et jusqu'au 15 avril, il va devoir répondre des faits de « financement illégal de campagne électorale », celle de l'élection présidentielle de 2012 : il est accusé d'avoir dépensé 42,8 millions d'euros, quand la loi fixe un plafond à 22,5 millions.

Nicolas Sarkozy, 66 ans, est désormais en guerre. Donc, plus de place pour la nuance. Sa stratégie s'ébauche, elle va prendre les contours brumeux d'un écran de fumée, où l'on distingue les traits d'un grand brûlé de la politique :

© 2021 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

 Certificat émis le 5 décembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210310-LMF-6072603\_3224

Jean-François Copé.

## Des comptes en Israël

Deux hommes, Copé et Sarkozy, deux destins chahutés, étroitement liés. Ils se détestent depuis si longtemps ! Et se toiseront, mais à distance, aux aguets et prêts à riposter, lors du procès **Bygmalion**.

Copé n'y assistera pas puisque la justice l'a blanchi. Aujourd'hui, alors qu'il a fini par s'extirper de ce bourbier, il n'est plus « que » maire de Meaux (Seine-et-Marne), et avocat d'affaires. Il semble heureux, ne gêne personne. Dimanche 7 mars, il a encore pris un vrai plaisir à voir s'effondrer, au cœur du quartier de Beauval, les tours jumelles Alsace et Anjou ; dix-sept étages d'une parfaite laideur foudroyés dans le fracas et la poussière.

A 56 ans, Jean-François Copé ne cesse de remodeler, tel un démiurge urbain, le paysage de sa ville. A ses heures perdues, il tente aussi d'empêcher le sénateur (Les Républicains, LR) de Vendée Bruno Retailleau, ex-filloniste, de conquérir son parti, en vue de la présidentielle de 2022, et ça l'amuse toujours. A plein temps, cependant, il ouvre grand ses oreilles, active ses réseaux, tant lui reviennent des bruits qui l'agacent, à l'approche de l'échéance judiciaire programmée le 17 mars (sauf contre-ordre sanitaire).

Totalement innocenté, mais trop tard, il a dû faire une croix sur ses ambitions nationales. Et il devrait continuer d'en-durer les accusations du camp d'en face, la tribu sarkozyste ? C'est que, de Claude Guéant à Brice Hortefeux, en passant par Eric Ciotti, ils sont nombreux à penser que la justice a fait fausse route en poursuivant leur chef de file

tout en épargnant Copé.

Alors Sarkozy lui-même rabâche, devant ses nombreux visiteurs, les pseudo-information qu'il aimerait voir relayées. La thèse est assez simple : l'entourage de Copé détiendrait des comptes en Israël, alimentés par l'argent détourné via la société **Bygmalion** avec, à la manœuvre, l'ancien directeur du cabinet de Copé à l'UMP, Jérôme Lavrilleux.

Propulsé directeur adjoint de la campagne présidentielle de Sarkozy en 2012, Lavrilleux, clament les sarkozystes, entretenait des relations intimes avec Bastien Millot, le patron de **Bygmalion**, tout en veillant aux intérêts de Copé... D'après les sarkozystes, le circuit financier est aisément à tracer : les millions évaporés dans la campagne sont là, et pas ailleurs, inutile de chercher plus loin. Et peu importent les enquêtes approfondies, les meetings munificents, les preuves sur clé USB, les confessions de presque tous... Les aveux d'un Lavrilleux en larmes sur les antennes de BFM-TV, en mai 2014 ? Du cinéma pour protéger son mentor, Copé. Comment les juges ont-ils pu se laisser berner à ce point, questionnent les sarkozystes ? La vérité éclatera au procès, jurent-ils, en se promettant d'entretenir le **brasier**.

## « Dans le caniveau »

Prenez le questeur (LR) de l'Assemblée nationale, Eric Ciotti, indécrottable fidèle de Nicolas Sarkozy. Il ne fait pas mystère de ses convictions en la matière. « Je pense que Jérôme Lavrilleux a menti en mettant en cause Nicolas Sarkozy. Je ne crois à aucun moment à sa version », dit l'élu des Alpes-Maritimes. Impossible, à l'en

croire, que Jean-François Copé, alors président de l'UMP (devenu LR en 2015), ait ignoré les détournements de fonds opérés en 2012 : « J'ai le sentiment qu'on a voulu privilégier une option à une autre », assure-t-il.

Le fait que Copé n'ait pas été renvoyé devant le tribunal ? « Cela a surpris beaucoup d'observateurs, cingle-t-il. Jean-François Copé était l'un des acteurs de ce dossier, puisqu'il était le président de l'UMP. Ceux qui, à la fois, ont effectué les prestations et les ont commandées, étaient ses collaborateurs historiques. C'est factuel. » Et quand Copé nie avoir eu connaissance du trucage des comptes de campagne ? « J'écoute ce qu'il dit, sourit Ciotti. Ce n'est pas à moi de le croire ou pas le croire, ce sera au tribunal d'apprecier. » Copé, aussi, appréciera.

Evidemment, ce dernier croise encore ses accusateurs, souvent. Paris est un tout petit monde, même pour ceux qui ne s'apprécient pas. Et il les a clairement mis en garde : il ne supporte plus que l'on vienne, encore, lui chercher des noises. « Ecoutez, honnêtement, c'est tellement dans le caniveau que ce n'est vraiment pas de votre niveau à vous, d'ailleurs », s'emporte-t-il, quand on lui rapporte les insinuations dont il est la cible. Avant de menacer : « Si jamais j'entends une personne qui vient publiquement mettre en cause mon honneur et mon honnêteté, je la poursuivrai pour diffamation, dans l'heure. Qui que ce soit. » Il les connaît tous si bien...

Trente ans qu'il les fréquente, lui le « bébé Chirac », ex-ministre du budget, patron des députés UMP, puis chef du parti le plus imposant de France. Un parcours de futur chef d'Etat, jusqu'à l'accident **Bygmalion**. Il se souvient de tout.



De ces séances au Palais-Bourbon, en 2002, où Jean-Louis Debré, alors président de l'Assemblée nationale, prenait plaisir à humilier le tout-puissant ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy : « Jean-Louis Debré lui donnait la parole en lui disant : "Vous avez la parole, M. Sarkozy" et non "M. le Ministre" ; et ostensiblement Nicolas Sarkozy ne remerciait pas Jean-Louis Debré. C'était assez marrant à regarder. » Etonnez-vous, ensuite, que ce même Debré, devenu président du Conseil constitutionnel, ait pris plaisir, en juillet 2013, à rejeter les comptes de la campagne Sarkozy de 2012. Le vrai début des ennuis de l'ancien président.

### « Gueule de coupable idéal »

A droite, les guerres ne cessent jamais, les calomnies non plus. « Je les entends, poursuit Copé. Je ne suis pas sourd. Je vois bien ce qu'ils racontent. C'est tellement plus confortable pour certains d'entre eux d'aller dire par-derrière : "Quand même, Copé... C'étaient les collaborateurs de Copé. Et puis, ces dépenses tellement importantes, finalement, est-ce qu'il n'y a pas un trésor de guerre ?" J'ai entendu toutes les subtilités, hein... J'aurais des comptes en Israël ! Tout cela est fin et délicat. »

Pourquoi ces accusations, scandées dans le Tout-Paris par quelques lieutenants sarkozystes, ont-elles la vie dure ? « Parce qu'ils regardent l'avenir et qu'ils se disent "des fois que Nicolas Sarkozy redeviendrait président de la République, je pourrais être ministre". C'est touchant, d'ailleurs. C'est médiocre, mais c'est touchant. Vous savez, quand les gens sont petits, ils restent petits. »

Alors, avant le procès, Copé se tient

prêt. Et lâche une première salve, lui et sa « gueule de coupable idéal », comme le dit ironiquement Lavrilleux. Sarkozy devrait-il endosser les responsabilités des détournements, devant ses juges ? « C'est une évidence, pour moi. Si j'étais dans cette situation, j'assumerais. Toute ma vie, j'ai toujours considéré que quand on est chef, on doit assumer plutôt que d'aller faire reposer ça sur les autres. Voilà. Si vous n'avez rien fait, vous n'avez rien fait. Si vous avez fait quelque chose, vous l'assumez, c'est tout. »

Première bordée. Et une deuxième attaque frontale, pour faire bonne mesure. Sarkozy pouvait-il ignorer l'existence de la société **Bygmalion**, comme il ne cesse de le clamer ? « Mais, je ne vois pas comment il pouvait ne pas la connaître ! Tout le monde la connaît, voilà », lâche froidement Copé avant de conclure avec une certaine délectation : « Cette affaire dite **Bygmalion** est en fait l'affaire des comptes de campagne de Nicolas Sarkozy, puisque **Bygmalion** n'est qu'un des prestataires, il y en a bien d'autres. Contrairement aux autres affaires politico-judiciaires, c'est d'abord une **affaire** politique avant d'être une **affaire** judiciaire. »

### Financement politique occulte

Pour désigner aussi clairement Nicolas Sarkozy, Jean-François Copé dispose de quelques munitions. Déjà, il y a la longue enquête du juge Serge Tournaire qui vient étayer sa position, sept ans après les premières révélations de presse.

Il faut se souvenir des circonstances de l'époque. D'abord, c'est l'hebdomadaire **Le Point** qui titre, en février 2014, « L'affaire Copé ». Il est ques-

tion d'un pactole mis de côté par les copéistes, sur le dos des sarkozystes. Avec François Fillon à l'affût, en accusateur de l'ombre et arbitre des élégances.

Tout cela sent la mauvaise manipulation, mais très vite, une enquête de Libération montre qu'il s'agit avant tout d'une **affaire** de financement politique occulte basée sur de fausses factures, celles des principaux prestataires (**Bygmalion** et sa filiale **Event & Cie**) des meetings grandioses du candidat Sarkozy, aux coûts faramineux minorés à dessein. Il n'y avait plus d'argent dans la campagne, le plafond de dépenses autorisé menaçait d'exploser ? L'UMP a donc amené les millions – le parti était pourtant aux abois –, en échange de fausses conventions créées pour habiller le système. Tout cela dans la plus parfaite illégalité. Qui a ordonné ce stratagème délictueux ?

Au terme de ses investigations, le juge Tournaire a mis hors de cause Jean-François Copé. « Si on peut trouver étonnant que le secrétaire général de l'UMP n'ait pas cherché à comprendre les raisons pour lesquelles son parti se trouvait au bord du défaut de paiement à la fin du mois d'avril 2012, force est de constater qu'il n'était ni destinataire des situations budgétaires émises par la direction financière, ni signataire des engagements de dépense », écrit ainsi le juge, qui a signé, en février 2017, l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel.

Copé insiste encore : « Je ne me suis jamais, à aucun moment, occupé de la campagne présidentielle dans sa partie organisationnelle ou relative à la gestion de ses dépenses ni de ses recettes. Jamais. C'était les collaborateurs qui le

faisaient. Je ne voyais jamais une facture, je ne signais jamais un chèque. » Le juge Tournaire le confirme en écrivant : « L'enquête n'a pas permis de découvrir d'éléments matériels laissant penser qu'il était avisé du système de fausses facturations mis en place ou en capacité de le détecter. »

Autre élément d'importance : le maire de Meaux n'a été mis en cause par aucune des personnes poursuivies dans le dossier. Son directeur de cabinet (Jérôme Lavrilleux), seul à avoir admis les faits, a toujours affirmé ne pas l'avoir avisé, estimant qu'il était de son devoir d'assumer cette responsabilité sans faire intervenir ni le candidat ni le parti.

Certes, le juge relève que le comportement de M. Copé au moment de la révélation des faits, en mai 2014, « peut apparaître surprenant puisqu'il se serait contenté d'une information minimale, sans chercher à se renseigner précisément auprès de Franck Attal [patron d'Event & Cie] et Jérôme Lavrilleux sur l'identité des commanditaires et participants à la fraude », mais selon lui, « ceci ne saurait pour autant constituer l'indice d'une complicité ou d'une coaction ».

### « Où est passé l'argent ? »

Voilà pourquoi les sarkozystes enragent. Comment Copé peut-il être absous d'un trait de plume ? Ils comptent bien, lors du procès, glisser quelques attaques. Au cours de l'instruction, déjà, tant Sarkozy que son ex-directeur de campagne Guillaume Lambert ou les représentants de l'ex-UMP (partie civile) ont tenté d'aiguiller les enquêteurs sur la piste de l'enrichissement personnel des dirigeants de **Bygmalion** et de leur « protecteur » supposé, Jean-François

Copé.

« Je m'interroge sur la motivation et le but de ce système de fausse facturation, a ainsi déclaré M. Lambert. A la lecture du dossier, rien n'établit qu'il soit en lien, comme le prétendent M. Attal et les dirigeants de **Bygmalion**, avec les prestations réelles ayant trait à la campagne présidentielle. J'estime que ce qui a pu fonder ces actes frauduleux peut tout à fait être autre chose que la campagne présidentielle et en particulier la recherche dans l'intérêt personnel de la part des gens qui ont profité de ce système et en ont perçu des revenus, c'est-à-dire les gens d'Event et de **Bygmalion**. L'explication d'un système mis en place à raison de la campagne ne me semble pas fondée. »

Au cours de l'enquête, Nicolas Sarkozy a tenu un discours similaire. « Je continue à me demander où est passé l'argent », s'est-il interrogé. « Si on regarde mes comptes de campagne 2012, le prix global et le prix moyen des meetings sont parfaitement en ligne avec le prix moyen et le prix global des meetings de M. Hollande. Facialement parlant, il n'y a pas d'anomalie. » Et pour que les choses soient bien claires, l'ancien président précise : « Où est passé cet argent ? J'affirme qu'il n'est pas passé dans ma campagne (...) Ces fausses factures et ces fausses conventions ne se passent pas entre ma campagne et Event mais entre Event et l'UMP. » En clair, entre les dirigeants de **Bygmalion** et leur ami Jean-François Copé...

Malheureusement pour les sarkozystes, les multiples et méticuleuses vérifications entreprises par les enquêteurs ont balayé ces soupçons. Une expertise comptable a permis de retracer, quasi-méthodiquement au centime près, la destination des

fonds litigieux. Ceux-ci semblent bien avoir servi à camoufler l'explosion des dépenses de la campagne du candidat Sarkozy, et non à constituer un « trésor de guerre » copéiste.

Quant aux bénéfices engrangés par la filiale de **Bygmalion**, là encore, les comptables mandatés par les juges n'ont rien trouvé de suspect. « Sur la comparaison de la marge brute réalisée par Event & Cie avec d'autres sociétés à l'activité comparable, note le juge Tournaire, l'expert indiquait que dans le secteur des agences événementielles, des sources professionnelles faisaient état de taux de marge brute couramment pratiqués de 25 % à 35 %. » Or, l'analyse des comptes de résultat d'Event pour l'exercice 2012 « faisait ressortir un taux de marge brute globale de 27,6 % ».

### « On est dans le crapoteux »

Opportunément mis sur la piste d'un éventuel enrichissement personnel de M. Copé, les enquêteurs, là encore, ont dédouané l'ancien patron de l'UMP.

Ce dernier était notamment soupçonné de s'être fait offrir les frais de son mariage, le 3 décembre 2011, par plusieurs sous-traitants d'Event & Cie. En réalité, si l'entreprise Léni, par la voix de son patron Pierre Boiteau, a assumé d'avoir « offert la vidéo du mariage de M. Copé », précisant qu'il s'agissait d'**« un petit geste commercial »**, tandis que la société Côté Jardin avait facturé à Event & Cie, et non à M. Copé, la fourniture d'une arche et d'un rideau, l'enquête a établi que les noces du maire de Meaux avaient bien été payées par ce dernier, qu'il s'agisse de la location du Pavillon Cambon, à Paris (plus de 38 000 euros), ou d'une

brasserie réservée pour le cocktail moyenant 1 000 euros.

Devant les enquêteurs, M. Copé a certifié n'avoir « jamais demandé de prestations à qui que ce soit d'autre que celles [qu'il] avai[t] réglées ». Quant au film du mariage, « là encore, j'aurais pu le payer si on m'avait envoyé la facture. Mais Bastien Millot m'a dit qu'il me l'offrait ». Conclusion des enquêteurs : « L'enquête ne permettait pas d'établir que Jean-François Copé avait su que certains frais liés à son mariage avaient été réglés par Event & Cie ou Léni, aucun lien n'était non plus établi entre ces paiements, pour des montants somme toute minimes, et l'attribution du marché de l'organisation des meetings à Event & Cie. »

Si les faits semblent têtus, les adversaires de Jean-François Copé, notamment les sarkozystes, le sont tout autant : eux maintiennent leur version d'un enrichissement des copéistes, continuant de distiller les sous-entendus sur les liens supposés unir Jérôme Lavrilleux et Bastien Millot. « Cette proximité noire n'a jamais été dissimulée par les intéressés et a été prise en compte dès le départ comme une donnée de l'enquête », rappelle le juge Tournaire dans son ordonnance de renvoi. Le magistrat va jusqu'à « s'étonner de l'insistance des conseils de Guillaume Lambert à mettre en avant des courriels relevant de la vie privée entre ces deux personnes, extraits par leurs soins de l'iPad de Jérôme Lavrilleux, que les enquêteurs n'avaient, quant à eux, pas estimés utiles à leur enquête ».

Désormais réfugié en Dordogne, où il gère des gîtes, concept « brut et luxe », Lavrilleux écarte avec dédain ces mauvais bruits venus de Paris. « Je sais que

certains disent ça, confie-t-il. Puisqu'on est dans le crapoteux, continuons dans le crapoteux... Mais je n'ai jamais été "l'amant" de Bastien Millot ! Jamais ! Et puis, ça aurait eu quelle conséquence ? Quand on regarde l'enquête qui a été faite avec expertises, contre-expertises, il s'avère que la société **Bygmalion** a fait des prestations qui sont corroborées par des sous-traitants qui ont fourni du matériel. Ils n'ont pas fourni des concepts, des conseils, ils ont organisé matériellement chaque prestation. »

De toute façon, l'ancien bras droit de Copé sait bien qu'il détient les cartes maîtresses dans cette partie de poker menteur. Il se doute qu'il sera condamné, alors, il n'a pas grand-chose à perdre. Un mot de sa part, en revanche, une simple phrase, et Nicolas Sarkozy, qu'il a jusque-là épargné en assurant ne pas l'avoir informé du mécanisme frauduleux mis en place, pourra s'inquiéter...

### **Champ de mines politiques**

Car l'ancien président de la République peut encore espérer une relaxe, si l'audience se passe bien, s'il parvient à instiller le doute dans l'esprit des juges. Il a quelques atouts.

Dans son ordonnance de renvoi devant le tribunal, si M. Tournaire assure ainsi que l'ancien président « a incontestablement bénéficié des fraudes révélées par l'enquête qui lui ont permis de disposer, lors de la campagne de 2012, de moyens bien supérieurs à ce que la loi autorisait », le juge reconnaît, à propos des malversations mises au jour, que « l'enquête n'a pas établi que Nicolas Sarkozy les avait ordonnées, ni qu'il y avait participé, ni même qu'il en avait été infor-

mé ».

En effet, développe le magistrat, « Jérôme Lavrilleux a affirmé ne pas lui en avoir parlé, les autres personnes poursuivies, notamment le directeur de campagne Guillaume Lambert, ont nié leur implication personnelle et n'ont a fortiori pas mis en cause le candidat. Quant aux dirigeants de **Bygmalion**, ils n'ont eu aucune relation directe avec Nicolas Sarkozy, à l'exception de Franck Attal, dont le rôle se limitait à l'accueillir lors des meetings et à coordonner ses prises de parole avec la régie ».

De ce fait, M. Sarkozy n'est pas poursuivi, contrairement aux treize autres mis en examen, pour les infractions d'**« usage de faux »**, de **« recel d'abus de confiance »** ou d'**« escroquerie »**. En revanche, le juge Tournaire considère le délit de **« financement illégal de campagne électorale »** constitué à son égard. De son point de vue, « les dérapages financiers proprement dits, qui sont distincts des manœuvres destinées à les dissimuler, sont bien la conséquence directe de décisions prises par le candidat (...). C'est bien le candidat et son équipe restreinte qui ont fait le choix d'axer la campagne sur des meetings spectaculaires et dispendieux et d'en confier l'organisation à des agences spécialisées ».

L'accusation repose principalement sur les déclarations de l'ex-directeur de la campagne 2012, le préfet Guillaume Lambert, timide haut fonctionnaire, qui se demande bien, aujourd'hui, ce qu'il est venu faire sur ce champ de mines très politiques. Il attend l'audience avec appréhension. On le comprend, car, s'il estime toujours que les copéistes ont pu se servir au passage, c'est tout de même bien lui qui a relayé au président

Sarkozy la première alerte des experts-comptables, la fameuse note du 7 mars 2012, qui impose une « stricte limitation des dépenses ».

L'ancien chef d'Etat a-t-il été tenu au courant, savait-il dès début mars 2012, alors que sa campagne démarrait à peine, que les dépenses budgétées menaçaient déjà de percer le plafond autorisé ? A-t-il malgré cela poussé les feux de la campagne, tenant au final 44 meetings ? « Je lui ai indiqué l'alerte transmise, il m'a dit : "Très bien" », a révélé Guillaume Lambert. Le 26 avril 2012, une seconde note, adressée directement au candidat Sarkozy, se faisait encore plus alarmante. « Je lui ai passée en lecture », s'est là aussi souvenu l'impavide Lambert. Il n'en démordra pas devant le tribunal, comme il l'a confié à l'émission « Complément d'enquête », diffusée jeudi 11 mars, sur France 2.

L'ancien commissaire de la marine a sa fierté. A charge pour lui de raviver la mémoire de Nicolas Sarkozy, beaucoup moins précise que la sienne, au sujet des deux alertes reçues. Seule consolation pour Nicolas Sarkozy : cosaisi de l'enquête, le juge Renaud Van Ruymbeke, favorable à un non-lieu en faveur de l'ex-chef de l'Etat, a refusé de signer l'ordonnance de renvoi de son collègue Tournaire. Une divergence majeure, rarissime, que l'ancien président ne manquera pas d'exploiter dans l'espoir d'affaiblir l'accusation. Pour une fois qu'un juge vole à son secours...

L'émission « Complément d'enquête » diffusera sur France 2, jeudi 11 mars à 22 h 55, un documentaire d'investigation politique signé par les auteurs de cet article, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, et Tristan Waleckx, révélant

comment la droite française s'est déchirée sur fond d'affaires judiciaires (Bygmalion, Fillon...) la mettant en cause.

**Cet article est paru dans Le Monde (site web)**

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/10/l-affaire-bygmalion-brasier-des-rivalites-entre-sarkozy-et-cope\\_6072603\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/10/l-affaire-bygmalion-brasier-des-rivalites-entre-sarkozy-et-cope_6072603_3224.html)

**Note(s) :**

Mis à jour : 2021-03-11 06:06 UTC  
+0100

---

# Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 16 h 45

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

13 novembre 2020

### Affaire libyenne : revirement spectaculaire de Ziad Takieddine

Le Monde

... varie. Une fois encore, l'intermédiaire franco-libanais âgé de 70 ans, principal accusateur de Nicolas Sarkozy dans le dossier libyen, a montré qu'il entretenait un rapport assez distant avec la ...

3

**Le Monde**

Nom de la source

Le Monde

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

p. 16



Vendredi 13 novembre 2020

Le Monde • p. 16 • 934 mots

## Affaire libyenne : revirement spectaculaire de Ziad Takieddine

L'intermédiaire assure qu'il n'a pas remis 5 millions d'euros en espèces à **Nicolas Sarkozy**, comme il l'avait confié aux juges

*Simon Piel et Joan Tilouine*

**S**ouvent, Ziad Takieddine varie. Une fois encore, l'intermédiaire franco-libanais âgé de 70 ans, principal accusateur de **Nicolas Sarkozy** dans le dossier libyen, a montré qu'il entretenait un rapport assez distant avec la vérité, en revenant sur ses précédentes déclarations.

Du Liban, où il est en fuite depuis une condamnation, au mois de juin en France, à cinq ans de prison dans l'affaire Karachi, ce personnage trouble a accordé un entretien à BFM-TV et Paris Match dans lequel il affirme, dans une formule dont il a le secret : « Je confirme que ceci n'est pas vrai. M. **Sarkozy** n'a pas eu un financement libyen pour la campagne présidentielle, ni M. Kadhafi ne pouvait le faire parce qu'il ne le faisait jamais. » Un revirement spectaculaire dont les raisons profondes interrogent mais qui entame encore un peu plus un crédit déjà étiolé.

Lui-même avait expliqué aux juges et à la presse qu'il avait remis en personne 5 millions d'euros en espèces entre fin 2006 et début 2007 à **Nicolas Sarkozy**, alors ministre de l'intérieur. Des déclarations qui lui avaient valu d'être mis en examen pour « complicité de corruption », « trafic d'influence » et « complicité de détournements de fonds publics .

Il affirme aujourd'hui que l'ancien Guide libyen, Mouammar Kadhafi, ne s'adonnait pas à ce type de pratiques pourtant admises par l'intéressé lors d'un entretien accordé à une journaliste française en mars 2011. Il accuse aussi l'ancien juge d'instruction chargé de l'affaire, Serge Tournaire, aujourd'hui en poste à Nanterre, d'avoir manipulé ses déclarations. « Ce juge Tournaire a bien voulu tourner ça à sa manière et me faire dire des propos qui sont totalement contraires aux propos que j'ai dits », explique-t-il aujourd'hui.

Après l'avoir traité de « fou » et de « menteur » lors de sa dernière audition, qui lui avait valu d'être mis en examen supplétivement pour « association de malfaiteurs », **Nicolas Sarkozy** a réservé un meilleur accueil à la dernière prise de parole de Ziad Takieddine. « La vérité éclate enfin », a affirmé l'ancien président dans un communiqué publié mercredi 11 novembre sur Twitter. « Le principal accusateur reconnaît ses mensonges. Jamais il ne m'a remis d'argent, jamais il n'y a eu de financement illégal de ma campagne de 2007 », a-t-il ajouté. Il annonce avoir chargé son avocat, Me Thierry Herzog, au côté duquel il doit par ailleurs comparaître devant le tribunal, fin novembre, pour corruption dans l'affaire Bismuth, de déposer une requête en démise en examen et d'en-

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi** Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news-20201113-LM-6939653

gager une procédure pour dénonciation calomnieuse contre l'intermédiaire.

Les premières déclarations de Takieddine sur le financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy remontent à décembre 2012, quand, interrogé par le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, dans le cadre de l'affaire Karachi, il avait proposé de « ... fournir les éléments existants sur le financement de la campagne de Nicolas Sarkozy de 2007 au-delà de 50 millions d'euros... » Entendu ensuite à de multiples reprises par les policiers, le juge Tournaire, puis ses successeurs Aude Buresi et Marc Sommerer, il entretiendra le mystère sur les preuves promises, chargeant d'abord le réseau d'Alexandre Djouhri, un intermédiaire concurrent, avant de livrer un témoignage spectaculaire à Mediapart qu'il confirmera ensuite devant les magistrats.

### Trois voyages en 2006 et 2007

Dans un entretien accordé au site d'information, il avait ainsi expliqué avec force détails qu'il avait lui-même transporté 5 millions d'euros en liquide de Tripoli à Paris. Trois voyages effectués fin 2006 et début 2007 avec des valises en cuir bourrées d'argent liquide qu'il dit avoir remis à Claude Guéant puis à Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur. Uniquement des billets de 500 et de 200 euros que lui aurait remis Abdallah Senoussi, l'ancien directeur du renseignement militaire du régime libyen, dont il était proche. Si Takieddine déclare aujourd'hui Nicolas Sarkozy, il précise, concernant son plus proche collaborateur, Claude Guéant : « Tout ce que j'ai fait, c'est donner 5 millions en cash à Claude Guéant, chez moi, à la maison, en application des termes d'un accord de sécurité entre la France et la

Libye. »

Contrairement à ce qu'il prétend aujourd'hui, Ziad Takieddine a par ailleurs régulièrement pris l'initiative de solliciter le juge Tournaire au cours de l'enquête. L'intermédiaire saluait alors la « détermination de mener à bien [cette] instruction et ainsi aboutir à mettre fin à ce fléau qu'est la corruption », comme il l'a écrit dans une lettre datée du 31 mars 2019. Il y promettait une dernière fois « des éléments nouveaux » et demandait la levée des saisies sur deux de ses biens immobiliers, son « navire » de même que sur un compte en banque, estimant le tout à un peu plus de 42 millions d'euros. Il concluait ainsi sa missive : « Si aucun effet ne suit, je me relève de toute participation ou collaboration. »

A-t-il attendu d'être au Liban et hors d'atteinte des juges pour mettre sa menace à exécution ? A-t-il dit la vérité cette fois-ci ? Ou a-t-il considéré pour des raisons purement opportunistes que le cours des accusations contre Nicolas Sarkozy était en baisse ? Ziad Takieddine n'a pas pu être joint par Le Monde, et son avocate, Me Elise Arfi, n'a pas voulu réagir.

Après près de huit ans d'enquête, il est aujourd'hui établi que de l'argent du régime de Kadhafi a abondamment transité entre la Libye et la France pour atterrir notamment dans les poches de personnes de l'entourage proche de M. Sarkozy. Malgré de nombreux éléments attestant de l'affairisme qui régnait dans les relations franco-libyennes et malgré les multiples accusations d'anciens dignitaires libyens visant l'ex-président français, aucune preuve matérielle n'est venue à ce jour le mettre en cause directement.



---

# Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 16 h 46

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde (site web)

13 novembre 2020

### **Financement libyen : après le revirement de Takieddine, Nicolas Sarkozy et Claude Guéant redisent leur innocence**

... L'ancien chef de l'Etat s'exprimait vendredi soir sur BFM-TV deux jours après le retrait surprise d'**accusations** sur un présumé financement libyen de sa campagne 2007.

...

3

**Le Monde**

Nom de la source	Vendredi 13 novembre 2020 • 20:28 UTC +0100
Le Monde (site web)	Le Monde (site web) • 737 mots
Type de source	<b>Financement libyen : après le revirement de Takieddine, Nicolas Sarkozy et Claude Guéant redissent leur innocence</b>
Presse • Presse Web	
Périodicité	
En continu	
Couverture géographique	
Internationale	
Provenance	
France	

*Le Monde*

**L'ancien chef de l'Etat s'exprimait vendredi soir sur BFM-TV deux jours après le retrait surprise d'accusations sur un présumé financement libyen de sa campagne 2007.**

**D**eux jours après le retrait surprise d'accusations sur un présumé financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, l'ancien président Nicolas Sarkozy était invité de BFM-TV vendredi 13 novembre. Face à Ruth Elkrief, il s'est dit « partagé entre une colère froide dont vous n'imaginez pas la profondeur et la force », et la « stupéfaction ».

« C'est grave, pas simplement pour moi, (...) mais pour la France, qui donne le sentiment que son ancien chef de l'Etat pouvait être un corrompu », a-t-il ajouté. Dans cette affaire « il n'y a pas l'ombre d'un virement, pas l'ombre d'un versement », a-t-il martelé.

En novembre 2016, alors que Nicolas Sarkozy briguait l'investiture de la droite à la présidentielle, Ziad Takieddine, sulfureux intermédiaire et l'un des principaux témoins à charge contre Nicolas Sarkozy, avait affirmé avoir convoyé entre novembre 2006 et le début de 2007 « un total de 5 millions d'euros » dans des valises lors de trois voyages entre Tripoli et Paris.

Coup de théâtre mercredi, M. Takied-

dine a retiré ses accusations : « Nicolas Sarkozy n'a pas reçu de moi les 5 millions d'euros. Il n'y a jamais eu d'argent pour sa campagne. Tout ce que j'ai fait, c'est donner 5 millions en cash à Claude Guéant, chez moi, à la maison, en application des termes d'un accord de sécurité entre la France et la Libye », dans une vidéo dévoilée par BFM-TV et Paris Match (propriété du groupe Lagardère, où Nicolas Sarkozy est membre du conseil de surveillance).

« C'était en 2005. Un contrat de sécurisation des systèmes informatiques et de transmission prévoyait de former en France du personnel libyen, avec des rotations tous les mois. Le tout coûtait 5 millions de dollars, c'est la Libye qui payait », ajoute celui qui est également mis en examen dans ce dossier.

### Claude Guéant dément

Egalement mis en examen dans cette affaire, l'ancien ministre Claude Guéant a démenti vendredi « de façon catégorique » les déclarations de Ziad Takieddine : « Je n'ai jamais réceptionné d'espèces [de lui]. Le motif qu'il avance du reste est complètement farfelu [...]. Je n'ai jamais bénéficié du

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

 Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201113-LMF-6059691\_3224



moindre centime d'argent libyen », a répondu l'ancien secrétaire général de l'Elysée dans une déclaration transmise à l'Agence France-Presse (AFP).

Dès 2016, M. Takieddine avait affirmé à Mediapart avoir personnellement remis, en 2006 et 2007, 5 millions d'euros en liquide provenant de Libye. Il avait alors expliqué avoir donné l'argent à MM. Guéant et Sarkozy au ministère de l'intérieur. En février 2020, M. Guéant a fait condamner Ziad Takieddine pour diffamation. L'intermédiaire a ensuite répété à plusieurs reprises ces accusations devant les juges d'instruction. En mai 2019, il leur avait suggéré que cet argent avait servi à « financer la campagne présidentielle de 2007 ».

Dans ce dossier, les juges soupçonnent Nicolas Sarkozy d'avoir « laissé agir » en son nom plusieurs intermédiaires, parmi lesquels Claude Guéant, pour « obtenir ou tenter d'obtenir des soutiens pour le financement de sa campagne présidentielle » auprès du pouvoir libyen.

#### « Faux »

« Est-ce que c'est normal qu'un ancien président de la République soit traîné dans la boue comme je le suis depuis huit ans, sur les seules déclarations d'un individu qui a menti ? », s'est insurgé Nicolas Sarkozy vendredi. Le procureur national financier a toutefois affirmé jeudi que les charges contre M. Sarkozy « ne se limitent pas aux déclarations » de M. Takieddine et s'appuient « sur des indices graves ou concordants ». « Ce dossier n'est truffé que de faux », a répliqué M. Sarkozy, mis en examen le 12 octobre pour « association de malfaiteurs » dans ce dossier.

« Je ne suis pas un pourri, et ce qui m'est

infligé est un scandale qui finira dans les annales », a ajouté M. Sarkozy, mettant ouvertement en cause le rôle du juge : « M. Takieddine a dit : "J'ai menti parce que le juge m'a demandé de le faire pour arranger mes propres affaires." La France est-elle un Etat de droit et de démocratie ? », s'est-il questionné, avant de poursuire : « Pourquoi M. Takieddine vient-il mettre en cause un magistrat ? Va-t-on enquêter là-dessus ? »

#### Cet article est paru dans Le Monde (site web)

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/13/financement-libyen-apres-le-revirement-de-takieddine-nicolas-sarkozy-et-claude-gueant-redissent-leur-innocence\\_6059691\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/13/financement-libyen-apres-le-revirement-de-takieddine-nicolas-sarkozy-et-claude-gueant-redissent-leur-innocence_6059691_3224.html)



---

## Documents sauvegardés

Lundi 15 novembre 2021 à 17 h 32

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde

20 février 2021

### **Un ancien chef d'Etat au calendrier judiciaire chargé**

... Le 17 mars doit ensuite s'ouvrir, toujours devant le tribunal judiciaire de Paris, le procès de l'affaire des comptes de sa campagne présidentielle de 2012, plus couramment baptisée « Bygmalion », du ...

**3**

**Le Monde**

Nom de la source

Le Monde

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Samedi 20 février 2021

Le Monde • p. 9 • 708 mots

## Un ancien chef d'Etat au calendrier judiciaire chargé

En plus des procès des écoutes et de « Bygmalion », Sarkozy est mis en examen pour des soupçons de financement libyen de sa campagne de 2007

*Simon Piel*

p. 9



Rares sont les responsables politiques français de si haut rang à avoir dû répondre à autant de mises en cause de leur probité. L'ancien président de la République Nicolas Sarkozy a beau avoir retourné le fait en sa faveur en dénonçant l'acharnement dont il se dit victime, les procédures judiciaires engagées contre lui dans le cadre d'instructions indépendantes arrivent peu à peu à leur terme.

Le 1er mars, trois mois et demi après une audience très tendue, M. Sarkozy connaîtra la décision prise par le tribunal judiciaire de Paris dans l'affaire dite Bis-muth. Il est soupçonné, avec son ami et avocat Thierry Herzog, de trafic d'influence et de corruption pour avoir tenté d'obtenir des informations auprès d'un haut magistrat dans une procédure visant la saisie de ses agendas, en échange d'un coup de pouce pour l'obtention d'un poste à Monaco.

A l'audience, les représentants du Parquet national financier (PNF), contre lequel la branche affairiste de la droite ne cesse de ferrailler, avaient requis quatre ans de prison dont deux avec sursis contre l'ancien chef de l'Etat. Le 12 février, dans un entretien à Libération, le chef du PNF, Jean-François Bohnert, est allé jusqu'à déplorer avoir « eu affaire (...) à une vraie machine de communica-

cation qui a contribué à déconstruire la réalité de l'audience . La décision qui sera prise le 1er mars peut ne pas être définitive si une partie décide de faire appel. Une éventuelle décision d'appel pourra ensuite faire l'objet d'un pourvoi en cassation. Des recours qui peuvent prendre plusieurs années.

### Enquête toujours en cours

Le 17 mars doit ensuite s'ouvrir, toujours devant le tribunal judiciaire de Paris, le procès de l'affaire des comptes de sa campagne présidentielle de 2012, plus couramment baptisée « Bygmalion », du nom de la société de communication et d'événementiel qui gérait l'organisation de ses meetings et qui aurait participé au maquillage des comptes du candidat Sarkozy. Il lui sera cette fois difficile de mettre en cause le PNF car c'est le parquet de Paris, compétent pour l'infraction d'abus de confiance, qui a suivi l'affaire.

Nicolas Sarkozy est renvoyé devant le tribunal pour avoir financé illégalement sa campagne et dépassé le plafond autorisé des dépenses de plus de 20 millions d'euros. Il n'est en revanche pas renvoyé pour les faits d'usage de faux, d'escroquerie et d'abus de confiance, comme d'autres protagonistes du dossier, l'enquête n'ayant pas permis de démontrer qu'il aurait donné l'ordre de

© 2021 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 15 novembre 2021 à UNIVERSITÉ-DE-LIÈGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210220-LM-2754077



cacher certains de ses frais de campagne, ou qu'il ait été informé d'une fausse comptabilité. Il encourt une peine d'un an de prison.

Autre affaire dont le calendrier n'est pas encore fixé, celle de l'argent libyen. Ouverte en 2013, l'enquête est toujours en cours mais la mise en examen de M. Sarkozy pour corruption et association de malfaiteurs permet de penser qu'il pourrait être renvoyé devant le tribunal. Dans ce dossier à tiroirs, il est soupçonné d'avoir financé sa campagne présidentielle victorieuse de 2007 avec l'argent du régime libyen, alors sous le joug de Mouammar Kadhafi. Plusieurs de ses plus proches collaborateurs de l'époque, qui ont continué à l'accompagner ensuite lors de son mandat présidentiel, ont été mis en examen dans ce dossier. C'est le cas notamment de Claude Guéant ou plus récemment de son ami Brice Hortefeux. « Il n'y a jamais eu ni de près ni de loin, ni en liquide ni en virement, le moindre centime libyen pour financer ma campagne », s'était défendu Nicolas Sarkozy lors de son audition devant les juges en octobre 2020.

Plus récente, une dernière affaire judiciaire enfin, révélée par Mediapart en janvier, pourrait mettre la lumière sur ses activités de consultant reconverti dans le privé. A la croisée des chemins et des intérêts, il a ainsi oeuvré dans différents dossiers internationaux aux enjeux financiers considérables. L'un d'eux, concernant son rôle auprès de la société russe Reso-Garantia, l'une des principales sociétés d'assurances du pays, a donné lieu à un signalement de Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy, et à l'ouverture d'une enquête préliminaire par le PNF, en juillet 2020, pour trafic d'influence. Comme une nouvelle hypothèque sur un éventuel retour

en politique.



---

# Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 07

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde

9 décembre 2020

### Sarkozy : « Bismuth, c'est le WhatsApp de 2014 ! »

... Dans cette histoire, ce n'est pas Thierry Herzog qui est l'avocat de Nicolas Sarkozy.  
C'est Nicolas Sarkozy qui est celui de Thierry Herzog. « Un frère, un membre de ma ...

3

**Le Monde****Nom de la source**

Le Monde

**Type de source**

Presse • Journaux

**Périodicité**

Quotidien

**Couverture géographique**

Internationale

**Provenance**

France

p. 14



Mercredi 9 décembre 2020

Le Monde • p. 14 • 1659 mots

## Sarkozy : « Bismuth, c'est le WhatsApp de 2014 ! »

Jugé pour « corruption et trafic d'influence », l'ancien président a plaidé un simple « bavardage » entre amis

*Pascale Robert-Diard*

**O**n s'est trompé. Dans cette histoire, ce n'est pas Thierry Herzog qui est l'avocat de Nicolas Sarkozy. C'est Nicolas Sarkozy qui est celui de Thierry Herzog. « Un frère, un membre de ma famille. Je l'aime profondément, parce qu'il est joyeux et qu'on rit ensemble. Je lui parle tous les jours. » « Il voit toujours le verre débordant là où il n'y a qu'un fond de verre. C'est sa faiblesse, mais c'est une faiblesse que j'apprécie. » « Un ami qui n'est pas la personne la plus rationnelle qui soit et qui cherche à me rassurer. » Et à la fin de l'envoi, Nicolas Sarkozy touche : « L'affaire Bismuth, c'est ça : un justiciable inquiet et un avocat affectueux. »

Reprendons. Dans la salle d'audience du tribunal correctionnel de Paris, l'ancien président de la République, son avocat Thierry Herzog et l'ex-avocat général à la Cour de cassation Gilbert Azibert répondent de « corruption » et « trafic d'influence », auxquels s'ajoute, pour les deux derniers, le délit de violation du secret professionnel. Il est reproché à MM. Sarkozy et Herzog d'avoir cherché à obtenir, en 2014, par le biais de M. Azibert, des informations confidentielles sur une décision à venir de la Cour de cassation concernant la saisie des agendas présidentiels, voire d'avoir tenté de

l'influer dans un sens favorable à l'ancien chef de l'Etat, en échange d'un poste honorifique à Monaco pour le magistrat. La Cour de cassation a rendu un avis contraire aux souhaits de M. Sarkozy et M. Azibert n'a pas obtenu le poste convoité. Mais il y a les écoutes « Bismuth » qui racontent les échanges entre les trois hommes.

La journée du lundi 7 décembre avait mal commencé pour la défense. En réaction à une audience qui semblait lui avoir échappé la semaine précédente, après la forte mobilisation du barreau de Paris en soutien de Thierry Herzog et sans doute face à un tribunal qu'elle a jugé peu offensif, l'accusation, par la voix du procureur Jean-Louis Blachon, a abattu son unique carte. « Je demande au tribunal la diffusion de cinq échanges téléphoniques entre Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog. » Plus que les phrases prononcées, déjà retranscrites dans le dossier, c'est leur ton que le procureur voulait faire entendre.

### « Des écoutes tronquées »

L'émoi a aussitôt gagné les avocats de la défense qui, tour à tour, se sont levés pour s'indigner de cette requête. « Sensationalisme », « marketing pénal », ont-ils tonné. En vain. Après s'être retiré longtemps pour délibérer, le tribunal décide d'accéder à la demande de l'accusa-

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi**  Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20201209-LM-0338876



tion.

Attente, tension, on ouvre les scellés. Attente, tension, l'écran de l'ordinateur de la greffière s'affiche sur celui, beaucoup plus grand, de la salle d'audience. Attente, tension, elle ne parvient pas à « caler » précisément les extraits demandés, au risque de diffuser des échanges qui ne concernent pas ce dossier. « Ça me semble compliqué. Au vu de la difficulté, nous allons renoncer à cette diffusion », tranche la présidente, qui annonce qu'elle va donner lecture des fameux extraits.

« Allô, ça va mon Thierry ? » Les conversations datent des 1er, 5, 23 et 25 février 2014. L'ancien président et son avocat discutent sur leur ligne occulte qu'ils pensent sécurisée. Thierry Herzog rapporte à Nicolas Sarkozy ses conversations avec Gilbert Azibert, évoque la prochaine rencontre de celui-ci avec un « conseiller » [de la Cour de cassation] : « Il m'a dit : "Tu peux dire au président que je suis optimiste" », puis il en vient au « truc à Monaco » auquel aspire le magistrat et pour lequel il aurait besoin d'un « coup de pouce ». « Je le ferai monter », répond l'ancien président. Un peu plus tard, apprenant que Nicolas Sarkozy part quelques jours à Monaco, Thierry Herzog lui demande de « ne pas oublier de dire un mot pour Gilbert », l'ancien président promet : « Tu peux lui dire que je ferai la démarche, j'ai rendez-vous avec le ministre à midi. »

La présidente appelle Nicolas Sarkozy à la barre.

« Peut-être avez-vous un propos liminaire ?

- Oui. Permettez-moi de dire de façon solennelle que je n'ai jamais commis le moindre acte de corruption. Jamais

trafigué. Je veux être lavé de cette infamie. Avec toute la colère et l'indignation qui sont en moi, je répondrai à toutes vos questions parce que c'est la première fois que j'ai le sentiment de pouvoir m'exprimer devant une justice impartiale, à armes égales. »

La voix enflé et gronde. Dénonce une instruction à charge menée avec un « déchaînement » de moyens. « Vous avez devant vous un homme dont on a écouté plus de 3 700 conversations privées. Non, 3 750 ! Mes enfants, ma femme, mon médecin, mes amis politiques, mon avocat. Et pour quel résultat ? On a trouvé cinq conversations problématiques avec mon avocat. Des écoutes coupées, tronquées ! Quand c'est moi, même quand il n'est question de rien, ça devient tout. »

La présidente l'interroge sur ces échanges dans lesquels revient régulièrement le nom de M. Azibert. Nicolas Sarkozy évoque d'abord un « contexte », celui de cette année 2014 où il a, dit-il, « le sentiment d'être traqué ». « J'ai l'impression que le Parquet national financier a été créé pour moi. Chaque semaine, il y a une nouvelle affaire. Si on oublie cela, on ne comprend pas pourquoi je m'intéresse au sort de mes agendas. Alors oui, je demande à Thierry où on en est pour ces carnets. Je veux être rassuré. Et Thierry, qui enlève sa casquette d'avocat pour celle d'ami, me rassure. »

### Une vie de « coups de pouce »

Nicolas Sarkozy tient ensuite à « présenter [ses] excuses à tous les Bismuth qui ont pu se sentir blessés parce que Thierry Herzog et moi avons utilisé ce nom. Si WhatsApp avait existé, il n'y aurait pas eu besoin de Bismuth. Si Telegram

avait existé, il n'y aurait pas eu besoin de Bismuth ! Bismuth, c'est le WhatsApp de 2014 ! », s'exclame-t-il.

« Monsieur Sarkozy ! Ma question portait sur le nombre de fois où le nom de M. Azibert revient dans vos conversations, s'agace la présidente.

- Madame, tout ce qui est sur Bismuth, je le confirme. Je me disais, la Cour de cassation, c'est comme un club. Ils ne sont pas nombreux, ils se voient, ils se parlent. Donc, ce que je demande à Thierry, c'est "Qu'est-ce qu'ils se disent ? Quelle image ils ont de moi ?" Je voulais connaître l'ambiance, c'est tout ! Le point commun de toutes ces conversations, c'est du bavardage. Vous avez remarqué que, dans ces écoutes, je ne relance jamais. » Nicolas Sarkozy rejoue ces échanges face au tribunal : « Je dis : "Bon. Parfait. Bon..." » Il donne à ses réponses un ton d'écoute poli, vaguement indifférent, avec d'autant plus d'aisance qu'il sait que désormais, le tribunal n'entendra pas l'original.

« Je prends ce qui va dans mon sens parce que ça va me permettre de passer une bonne journée. Je voyais tellement de proximité entre certains journaux et certains magistrats que quand on me dit que l'ambiance est bonne [à la Cour de cassation], je le prends comme une bouffée d'oxygène. Alors si on me dit : "Aviez-vous conscience de faire quelque chose de répréhensible ?", je dis : "Non ! Jamais, jamais !" »

La présidente en vient à la question du poste à Monaco, qui « pourrait apparaître comme une contrepartie » aux services rendus par Gilbert Azibert. « Essayons d'aller au fond de la carie, répond Nicolas Sarkozy. Thierry Herzog me parle de ce poste. On voit bien, dans ces



écoutes, que je l'ignorais. Je demande : "Parce qu'il veut aller à Monaco ?" » Il rejoue le dialogue, en choisit là encore le ton, en minore l'effet, puis enchaîne : « Quitte à vous consterner un peu plus, je vais vous dire que cent fois dans ma vie, Thierry m'a demandé de rendre service à ses amis. Je devais aller à l'hôtel à Monaco avec ma femme et ma fille pour faire une cure. Il y avait un fasciathérapeute qui était censé me guérir de mes migraines. Et quand il l'apprend, Thierry m'appelle. »

Il mime à nouveau la scène. « Il me dit : "Nicolas n'oublie pas, hein, n'oublie pas !" Et il me parle de donner un coup de pouce pour son ami Azibert. Ma vie a été de donner des coups de pouce ! Pendant quarante ans, j'ai donné des coups de pouce ! Et ce n'est d'ail leurs pas ceux que j'ai le plus aidés qui m'ont été les plus fidèles. Je confirme que j'ai envisagé de faire plaisir à Thierry. Mais, pardon il se tourne vers l'ancien magistrat assis au banc des prévenus pas à Gilbert Azibert ! Et ça ne s'est pas fait. »

Sans jamais perdre de vue l'objectif de détruire un à un les éléments retenus contre lui, Nicolas Sarkozy poursuit : « Le pacte de corruption n'a jamais existé. Ce sont des conversations avec un frère qui veut aider un ami. » Il lui reste un dernier obstacle à franchir : ce fameux voyage que Thierry Herzog fait en urgence à Monaco, fin février 2014. L'accusation est convaincue, mais n'a pas pu le prouver, que Thierry Herzog venait d'apprendre par une fuite que leur ligne occulte était sur écoutes. Il aurait donc décidé de partir sur-le-champ en informer Nicolas Sarkozy afin de mettre au point une riposte au possible mauvais effet de leurs échanges, notamment sur une intervention en faveur de M. Azibert auprès du ministre de Monaco. Le

lendemain, sur sa ligne officielle qu'il sait elle aussi écoute, Nicolas Sarkozy annonce à son ami avocat qu'il a renoncé à évoquer le poste pour le magistrat.

Fantasmes que tout cela, réplique M. Sarkozy, qui raconte avec force détails leur soirée de la veille « avec Carla » et explique que cet appel du lendemain n'était destiné qu'à s'assurer que son ami était bien rentré à Paris. C'est par hasard, assure-t-il, qu'il utilise sa ligne officielle et, incidemment, qu'il lui dit n'avoir finalement rien fait pour M. Azibert.

« C'est important, l'intonation, Madame la présidente. Vous voyez bien que ça change tout. »

Il mime « Ça va, mon Thierry ? » -, change de ton pour s'adresser au tribunal et soupire : « Finalement, ces écoutes, c'était une bonne idée de les diffuser. Je regrette qu'on ne les ait pas entendues... »



---

## Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 12 h 26

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

28 septembre 2020

### **Argent libyen : la cour d'appel valide l'enquête**

Le Monde

L'ancien président de la République Nicolas Sarkozy, trois de ses anciens ministres, Eric Woerth, Brice Hortefeux et Claude Guéant, ainsi que l'intermédiaire et ami de ce dernier, Alexandre Djouhri, ont ...

**3**

**Le Monde**

Nom de la source

Le Monde

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Lundi 28 septembre 2020

Le Monde • p. 13 • 522 mots

## Argent libyen : la cour d'appel valide l'enquête

Les recours de **Sarkozy** et de ses proches contre l'enquête sur le financement de la campagne de 2007 ont été rejetés jeudi

*Simon Piel*

p. 13



L'ancien président de la République Nicolas **Sarkozy**, trois de ses anciens ministres, Eric Woerth, Brice Hortefeux et Claude Guéant, ainsi que l'intermédiaire et ami de ce dernier, Alexandre Djouhri, ont vu les recours qu'ils avaient déposés pour contester l'enquête sur le financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 rejetés par la cour d'appel de Paris, jeudi 24 septembre.

Mis en examen pour corruption, recel de détournements de fonds publics libyens et financement illégal de campagne depuis mars 2018, Nicolas **Sarkozy** est soupçonné d'avoir financé sa campagne présidentielle victorieuse avec l'argent du régime de Mouammar Kadhafi. Des faits qu'il a toujours contestés avec force alors que l'enquête judiciaire, toujours en cours, et les révélations journalistiques, notamment du site Mediapart, ont donné corps à cette hypothèse.

Par la voie de son conseil, Me Thierry Herzog, l'ancien chef de l'Etat demandait l'annulation de l'enquête en faisant valoir notamment auprès de la cour d'appel que l'immunité présidentielle devait s'appliquer pour les faits qui pourraient lui être reprochés après son accession à l'Elysée, en mai 2007, puis au cours de son quinquennat. Pour les

faits reprochés entre 2005 et 2007, alors qu'il était ministre, son avocat soutenait que les juges saisis n'étaient pas légitimes, considérant que ces affaires étaient du ressort de la Cour de justice de la République. M. **Sarkozy** et son ex-ministre Claude Guéant soutenaient, par ailleurs, qu'aucune loi ne prévoit de poursuites pour le détournement des fonds publics d'un pays étranger.

M. Guéant, lui aussi mis en examen notamment pour corruption, est soupçonné d'avoir perçu 500 000 euros d'Alexandre Djouhri en contrepartie de son intervention pour EADS, afin que l'entreprise aéronautique paie une commission à l'intermédiaire dans le cadre d'une vente d'avions à la Libye. Il est par ailleurs accusé par Ziad Takieddine, un autre intermédiaire, d'avoir reçu plusieurs millions d'euros d'argent liquide contenus dans des valises en provenance de Tripoli. Des faits que M. Guéant a toujours contestés.

Parmi les recours déposés, seul un point marginal et anecdotique a été invalidé par la cour d'appel. Il concerne une disposition du code électoral que les juges d'instruction avaient citée à l'appui de la mise en examen de M. **Sarkozy** pour financement illégal de campagne, mais dont l'entrée en vigueur était en fait postérieure aux faits reprochés. Cette

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**Publi** Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20200928-LM-6949518

annulation n'aura aucune conséquence sur la mise en examen de l'ancien président de la République pour ce chef. Les mis en cause peuvent dès lors se pourvoir en cassation.

Cet arrêt intervient un mois avant la comparution de M. Sar kozy et de son avocat Me Her zog devant le tribunal judiciaire de Paris. Ils doivent répondre des accusations de corruption et de trafic d'influence dans l'affaire « Bismuth ». L'ex-président est par ailleurs renvoyé en mars 2021 devant le tribunal dans le dossier Bygmalion. Cette autre affaire des comptes de campagne avait vu la mise en place d'un système visant à dissimuler le dépassement du plafond légal par la minoration des dépenses déclarées, via une fausse facturation massive.



---

# Documents sauvegardés

Jeudi 5 mai 2022 à 20 h 38

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde

18 janvier 2021

### Nicolas Sarkozy visé par une enquête pour trafic d'influence

L'horizon judiciaire de Nicolas **Sarkozy**, déjà bien encombré, s'assombrit encore un peu plus. Dans l'attente de son jugement dans l'**affaire** « Bismuth », le 1er mars, pour laquelle il est ...

3

**Le Monde****Nom de la source**

Le Monde

**Type de source**

Presse • Journaux

**Périodicité**

Quotidien

**Couverture géographique**

Internationale

**Provenance**

France

p. 10



Lundi 18 janvier 2021

Le Monde • p. 10 • 935 mots

## Nicolas Sarkozy visé par une enquête pour trafic d'influence

Le Parquet national financier s'intéresse à un contrat entre l'ancien président et l'une des principales sociétés d'assurances de Russie

*Paul Gogo (à Moscou) et Simon Piel*

**L**'horizon judiciaire de Nicolas Sarkozy, déjà bien encombré, s'assombrit encore un peu plus. Dans l'attente de son jugement dans l'affaire « Bismuth », le 1er mars, pour laquelle il est poursuivi pour corruption et trafic d'influence, d'une comparution, à compter du 17 mars, devant le tribunal correctionnel dans l'affaire Bygmalion pour laquelle il est renvoyé, pour financement illégal de sa campagne électorale de 2012, et de l'épilogue de l'affaire libyenne dans laquelle il est notamment mis en examen pour corruption et association de malfaiteurs, l'ancien président de la République voit un nouveau front s'ouvrir.

Comme l'a révélé le site Mediapart, le Parquet national financier (PNF) a ouvert, en juillet 2020, une enquête préliminaire pour trafic d'influence, confiée à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFF), visant les nouvelles activités de consultant de M. Sarkozy, et plus précisément un contrat qu'il a noué, en juillet 2019, avec la société russe Reso-Garantia, l'une des principales sociétés d'assurances du pays, pour un montant de 3 millions d'euros. Somme sur laquelle, selon le site d'informations, il aurait déjà touché 500 000 euros sur un compte qu'il détient en France à la

banque Rothschild.

C'est d'ailleurs le virement d'importantes sommes sur ce compte qui, après le signalement d'une banque française par laquelle les fonds avaient transité avant d'atterrir à la banque Rothschild, a mis en mouvement l'organisme antiblanchiment du ministère de l'économie, Tracfin, qui a ensuite effectué un signalement au PNF.

### Frontière ténue

Selon les informations du Monde, la banque Rothschild a fait l'objet d'une perquisition menée par les enquêteurs de l'OCLCIFF en début de semaine. Les enquêteurs sont à la recherche de documents qui permettraient de matérialiser les missions menées par l'ancien président et de vérifier si celles-ci remplissaient les conditions légales de leur exercice.

À ce stade, plusieurs questions se posent. Compte tenu des réglementations en vigueur, la frontière entre les activités de conseiller et de marchand d'influence est ténue. A-t-il simplement vendu son poids politique putatif et le carnet d'adresses qui va avec ? Selon Mediapart, le contrat scellé entre Nicolas Sarkozy et Reso-Garantia est intervenu trois mois avant que l'assureur français Axa, client historique du cabi-

© 2021 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 5 mai 2022 à UNIVERSITÉ-DE-LIEGE à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20210118-LM-3246098



net d'avocats Claude & **Sarkozy** (récemment rebaptisé Realyze), devienne « directement actionnaire de la holding luxembourgeoise RGI Holdings, qui contrôle l'assureur russe . Ce changement dans la configuration de la participation d'Axa est-il lié à l'action de Nicolas **Sarkozy** ?

Samedi matin, Nicolas **Sarkozy** n'avait pas réagi publiquement à l'annonce de cette nouvelle enquête. Sollicité par Le Monde, l'entourage de l'ancien président de la République s'est dit « parfaitement serein » et a assuré que « ses activités de conseil sont encadrées dans le strict respect des règles légales et déontologiques .

De leur côté, plusieurs médias russes ont contacté Reso-Garantia, une société contrôlée par Sergueï et Nikolaï Sarkisov, deux frères russo-arméniens, présentés par l'édition russe de Forbes comme la huitième fortune du pays dans la catégorie « clans familiaux » en 2020, avec 1,7 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros). A tous, la société a répondu qu'elle ne ferait aucun commentaire sur les termes du contrat qui la lie à Nicolas **Sarkozy**. « Il est étrange que ce sujet ait intéressé quelqu'un aujourd'hui, puisque ce contrat dure déjà plus d'un an et demi », a déclaré la société.

Diplômé de la prestigieuse université MGIMO à Moscou, Sergueï Sarkisov a commencé à travailler dans les assurances dès 1981. A la chute de l'URSS, il a fondé Reso, une des premières compagnies d'assurances privées du pays. Son frère Nikolaï le rejoindra en 1995.

En 2005, Sergueï a tenté de se lancer en politique, en vain, lors des élections au Parlement municipal de Moscou. Passé par toutes les instances et syndicats liés

aux assurances, il est considéré comme un expert du domaine en Russie. Sergueï est aussi un gros producteur de films et documentaires.

Les deux frères, qui ont par ailleurs des ancêtres originaires du Haut-Karabakh, ont proposé il y a quelques mois de participer financièrement à la reconstruction de la zone, tentant d'influer sur les négociations pour stopper le conflit entre la République autoproclamée, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ils sont membres actifs de la diaspora arménienne et financent régulièrement des projets dans leur pays.

### Conseil rémunéré

Ce n'est pas la première fois, depuis son retrait de la vie politique, que le rôle joué par Nicolas **Sarkozy**, comme conseil rémunéré dans des affaires stratégiques aux enjeux financiers très importants, apparaît publiquement. Début 2019, l'ancien chef de file de la droite s'était ainsi présenté devant le président guinéen Alpha Condé pour tenter de trouver une issue au conflit qui opposait l'Etat d'Afrique de l'Ouest au milliardaire franco-israélien Beny Steinmetz, dans le dossier Simandou, du nom de la plus grande réserve au monde de minerai de fer.

Quelques jours après l'arrivée de Nicolas **Sarkozy** à Conakry, la capitale guinéenne, à bord de l'avion privé de l'homme d'affaires, un communiqué de presse annonçait la conclusion d'un accord entre la Guinée et la Beny Steinmetz Group Resources, l'une des entités de la nébuleuse de sociétés du minier israélien. Les détails du rôle comme de la rémunération de Nicolas **Sarkozy** sur ce dossier n'ont jamais été rendus publics.

Beny Steinmetz, pour sa part, est

actuellement jugé en Suisse pour corruption d'agent public. Il est soupçonné d'avoir versé, au milieu des années 2000, des millions de dollars de pots-de-vin à l'entourage du président d'alors pour obtenir le droit d'exploiter les mines de Simandou. Jeudi, le procureur genevois a requis contre lui une peine de cinq ans de prison.